

Sur proposition de la commission Formation, emploi et éducation

Rapporteur : Jean-Marc CLERY

## Contribution du CESER de Bretagne à l'élaboration de l'avis du CESE « Réussite à l'école, réussite de l'école »

### 1. Rappel liminaire : les compétences de la Région et les travaux du CESER de Bretagne en lien avec les inégalités scolaires

Dans le champ de l'éducation ou en lien avec l'éducation, la Région Bretagne comme toutes les autres Régions est compétente en matière :

- de construction, d'équipement et de réparation des lycées,
- de recrutement et de gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les lycées,
- de fonctionnement des lycées (cantines scolaires, internats, ...),
- d'aides aux lycéens et lycéennes professionnels pour l'acquisition des premiers équipements et aux lycéens et lycéennes de la voie générale et technologique pour l'acquisition de ressources pédagogiques (ressources numériques),
- d'élaboration de la Carte des formations professionnelles initiales (hors apprentissage),
- d'organisation du Schéma régional des formations du secteur sanitaire et social et de financement des Instituts de formation du secteur,
- d'information sur les métiers et sur les formations, à destination des jeunes et des familles, dans le cadre de l'organisation du service public régional de l'orientation,
- de soutien à l'enseignement des langues régionales,
- de transport scolaire,
- de mise en œuvre et coordination des actions de prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire, et notamment de coordination des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Par ailleurs, la Région Bretagne intervient dans les lycées à travers deux dispositifs qui sont, d'une part, « Qualycée » à destination des lycées à section professionnelle et technologique (publics, privés sous contrat, agricoles, maritimes) et, d'autre part, « Karta Bretagne » à destination de tous les lycées (Education Nationale - public et privé sous contrat, lycées agricoles - publics, privés sous contrat, Maisons familiales rurales - MFR, lycées maritimes). Il s'agit d'un accompagnement des établissements d'enseignement pour la mise en œuvre de leurs projets éducatifs. « Karta Bretagne » est une aide accordée à des projets éducatifs initiés par les équipes éducatives et validés par le chef d'établissement au sein des lycées. Cette action vise à faciliter le développement de projets éducatifs favorisant la citoyenneté et l'éco-citoyenneté des lycéennes et lycéens bretons à travers des thématiques prioritaires : santé et qualité de vie / développement durable / ouverture des jeunes au monde, éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques / égalité filles-garçons et lutte contre toutes les discriminations. Les actions éligibles au dispositif « Karta Bretagne » sont l'organisation de manifestations (expositions, colloques, spectacles), la création ou la réalisation de documents autour des projets (ouvrages, expositions, spectacles, livres, CD), les déplacements lorsqu'ils sont une condition de réalisation et de réussite du projet, les interventions extérieures indispensables à la réalisation du projet et appréciées selon leurs qualités et leurs montants.

La Région Bretagne intervient également dans le domaine de la mobilité européenne et internationale des jeunes apprenants.

Toutefois la Région ne dispose pas de compétences regardant directement les politiques scolaires y compris celles du second cycle du second degré, autrement dit les lycées. De ce point de vue, pour la Région, ce qui se passe dans le cadre scolaire, les parcours des élèves, leurs difficultés et réussites comme les déterminants de celles-ci constituent pour l'essentiel une sorte de « boîte noire ».

C'est sans doute la raison pour laquelle notre CESER éprouve souvent une certaine réticence à aborder de front les questions scolaires qui s'avèrent non seulement complexes mais aussi souvent susceptibles de soulever d'âpres débats.

Toutefois, il est régulièrement amené à produire des analyses et des recommandations en lien avec la question de la réussite scolaire et des inégalités socio-scolaires dans le cadre des avis qu'il rend. Nous pouvons citer à ce titre notamment ses avis ou contributions sur :

- la révision annuelle de la Carte des formations professionnelles initiales (hors apprentissage),
- les programmes budgétaires relatifs à l'orientation et l'information des publics scolaires, et à l'accompagnement des jeunes sorti-e-s de formation initiale sans diplôme (« décrochage scolaire »),
- les programmes budgétaires relatifs à l'accompagnement des projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes (programme 101), à l'évolution du bâti (conditions d'hébergement, etc.), au fonctionnement (tarification des cantines scolaires), à l'équipement des lycées ;
- la constitution d'un service public régional de l'orientation (Service public régional de l'orientation - SPRO, puis Service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle - SPRO EP, et enfin IDEO),
- l'élaboration ou l'évaluation du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Enfin, trois études au moins ont permis au CESER d'approcher plus directement le système scolaire :

- 2013 : une étude sur les jeunes sortants précoces du système scolaire : [Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?](#) - rapporteurs : Denis CHEVALLIER et Yves LE GOURRIEREC ;
- 2018 : une étude sur l'illettrisme qui abordait notamment la question de l'illettrisme dans les Centres de formation des apprentis : [L'illettrisme en entreprise : l'affaire de tous](#) - rapporteur-e-s : Anne LE MENN et Gilles MATHEL ;
- 2021 : une étude sur les jeunes de la voie professionnelle des lycées : [En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne](#) - rapporteur-e-s : Lydie PORÉE et Jean-Marc CLÉRY.

La présente contribution du CESER de Bretagne s'appuie pour l'essentiel sur ces travaux, et en particulier sur l'étude concernant les jeunes de la « voie pro » qui est l'étude la plus récente. Elle intègre des données concernant les réseaux publics et privés sous contrat de l'Éducation nationale, et, dans la mesure du possible des données sur l'enseignement agricole (public et privé hors MFR) et de l'enseignement maritime.

Le plan de la présente contribution s'organise comme suit :

- 1) Un état des lieux de la région académique Bretagne portant d'une part sur les données en matière de niveaux de vie et de disparités de revenus et d'autre part sur les performances scolaires
  - 1-1) Les inégalités sociales en Bretagne
  - 1-2) Les performances du système éducatif en Bretagne
- 2) Une présentation des caractéristiques de l'orientation scolaire en Bretagne : l'orientation post-troisième
- 3) Un état des lieux de la structuration du système scolaire breton : établissements publics et privés sous contrat (pour l'essentiel dans l'Éducation nationale avec quelques données concernant l'enseignement agricole public et privé), maillage territorial, disparités de taille des établissements et des distances domicile / établissement
  - 3-1) Les parts respectives de l'enseignement public et de l'enseignement privé confessionnel dans la région académique Bretagne
  - 3-2) Les disparités de taille entre les établissements bretons
  - 3-3) Les disparités dans le maillage territorial et les distances parcourues par les élèves
- 4) Une analyse du poids des déterminants sociaux dans l'orientation vers la voie professionnelle sur la base des récentes données IPS dans l'académie de Rennes (niveaux collèges et lycées)
  - 4-1) Origines sociales et parcours scolaires : données générales et outils d'analyse pour les réseaux public et privé sous contrat dans l'Education nationale
  - 4-2) Les disparités au niveau collège
  - 4-3) Les disparités au niveau du lycée dans l'Education nationale
- 5) De l'orientation à l'affectation : des disparités dans l'accès aux formations
  - 5-1) Les constats de l'étude du CESER concernant l'orientation dans la voie professionnelle
  - 5-2) Les tensions sur l'affectation dans les formations professionnelles d'Ille-et-Vilaine et du bassin de Rennes
  - 5-2) Des réponses au niveau de la Carte régionale des formations professionnelles initiales
- 6) Un focus sur les déterminants de genre dans l'orientation vers la voie professionnelle
- 7) Se projeter vers le post-bac : une continuité encore en question
- 8) Un focus sur le décrochage et l'action des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs en Bretagne

L'état des lieux qui suit porte sur la région académique Bretagne. Celle-ci constitue l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales en particulier pour les questions requérant une coordination le Rectorat d'académie et la Région ou le Préfet de région (formation professionnelle, apprentissage et orientation tout au long de la vie, schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré, enseignement supérieur et recherche, lutte contre le décrochage scolaire). Certaines régions académiques comprennent deux ou plusieurs académies, la région académique Bretagne comprend uniquement l'académie de Rennes.

## 2. Données sociales et performances du système éducatif dans la région académique de Bretagne

### 2.1. Les inégalités sociales en Bretagne

La forte corrélation entre, d'une part, les différences de niveaux et de parcours scolaires des enfants et, d'autre part, les différences de niveau social et de revenu de leurs familles est aujourd'hui bien documentée. Nombreuses en effet sont les études, nationales comme internationales, à montrer que, dans notre système scolaire, les enfants d'origine sociale défavorisée obtiennent en moyenne de moins bons résultats que les enfants de cadres et que ces différences qui apparaissent dès l'entrée à l'école se creusent au fil de la scolarité déterminant fortement l'orientation de fin de troisième.

Ainsi l'Observatoire des inégalités conclut-il sa publication de février 2023 en disant que si « l'école actuelle n'augmente pas les inégalités - sans elle, les écarts seraient colossaux - en revanche elle est très loin de faire les efforts qu'il faudrait pour faire davantage progresser les enfants des milieux les moins favorisés dès le plus jeune âge »<sup>1</sup>. Le collège constitue pour l'Observatoire des inégalités un véritable « point de bascule ».

Dès lors il n'apparaît pas dénué de sens d'établir une certaine relation entre les bonnes, voire très bonnes performances du système scolaire breton d'une part et le niveau relativement modéré des inégalités sociales en Bretagne d'autre part.

La Bretagne et ses départements ont un niveau de vie médian assez élevé (21 060 €), parmi les plus élevés de France, classant la région au 3<sup>ème</sup> rang des régions françaises les plus « riches » derrière l'Île-de-France (23 230 €) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (21 840 €), et devant le Grand Est (21 030 €) et les Pays de la Loire (20 980 €)<sup>2</sup>.

Les quatre départements bretons présentent des niveaux de vie médians assez proches, les plaçant entre la 21<sup>ème</sup> et la 45<sup>ème</sup> place des départements français. Des disparités existent néanmoins entre les zones littorales et les EPCI des métropoles et communes denses où le niveau de vie médian est plus élevé que la moyenne et les communautés de communes plus rurales du Centre Bretagne (Kreizh-Breizh, Roi Morvan, Monts d'Arrée) où il est inférieur.

De même, selon les données statistiques de l'INSEE de 2017<sup>3</sup>, il y a moins de disparités de revenus en Bretagne et le taux de pauvreté y est plus faible, par rapport à l'ensemble de la France métropolitaine. Ainsi la Bretagne a un « taux de pauvreté »<sup>4</sup> de 10,9 %, alors que celui de la France métropolitaine s'élève à 14,5 %. Les disparités de revenus sont également plus faibles avec un niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés qui est 2,8 fois plus élevé que le niveau de vie des 10 % plus modestes. Ce rapport, dit « interdécile » s'élève à 3,4 pour la France métropolitaine<sup>5</sup>. Les quatre départements bretons sont parmi les seize départements français ayant les taux de pauvreté les plus bas. En Bretagne, par rapport aux autres régions hors Île-de-France, les situations de pauvreté sont moins fréquentes, quelles que soient la tranche d'âge du référent fiscal, le nombre de personnes vivant au sein des ménages, le type de ménage ou le statut d'occupation du logement.

<sup>1</sup> Observatoire des inégalités, [Les inégalités sociales, de l'école primaire à la fin du collège](#), 1<sup>er</sup> septembre 2023

<sup>2</sup> Les données qui suivent sont extraites du Rapport *Evaluation du contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles (CPRDFOP). Décrochage scolaire. Rapport final*, Novembre 2021, page 16. Ce sont des données de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4765728>.

<sup>3</sup> INSEE, Dares, [Disparités territoriales de salaires et de revenus d'activité](#)

<sup>4</sup> Taux de pauvreté : le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

<sup>5</sup> Le rapport interdécile des revenus est utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Il s'agit du rapport entre le 9<sup>e</sup> décile (niveau de vie qui sépare les 90 % qui perçoivent le moins des 10 % qui perçoivent le plus) et le 1<sup>er</sup> décile (niveau de vie qui sépare les 10 % les plus pauvres des 90 % restants). Le rapport interdécile mesure combien de « fois », au minimum, les plus riches touchent l'équivalent de ce dont disposent au maximum les plus pauvres.

Néanmoins, la population en situation de pauvreté reste relativement importante dans les grandes agglomérations, là où se situe la majorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais plus encore dans les intercommunalités les moins peuplées et dont la population est plus âgée. Dans les grandes agglomérations, ce sont les jeunes qui sont les plus touchés par la pauvreté (dans les agglomérations de Rennes et de Brest, le taux de pauvreté s'élève à plus de 25 % parmi les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans).

On constate que ce sont dans les zones urbaines que les jeunes en situation de décrochage sont les plus nombreux (en lien avec la densité de la population de ces territoires). Néanmoins, les situations de cumul de difficultés (mobilité, précarité économique, santé physique et psychique) restent communes en zone urbaine ou rurale, mais posent des problèmes de prise en charge plus importants dans les espaces ruraux où le maillage des acteurs de l'accompagnement est moins dense.

## 2.2. Les performances du système éducatif en Bretagne

En matière d'éducation, la Bretagne affiche de meilleures statistiques que le niveau national<sup>6</sup> et l'excellence scolaire des élèves bretons est une réalité (« *académie de toutes les réussites* » selon l'expression d'un ancien recteur).

La Bretagne se positionne systématiquement parmi les trois premières académies, pour la réussite aux examens du baccalauréat général, du baccalauréat professionnel et du CAP. La session 2023 n'a pas fait exception. Les taux de réussite au baccalauréat de l'académie de Rennes à la session de juin 2023 sont les plus élevés dans les trois voies 98,2 % dans la voie générale, 94,7 % dans la voie technologie et 88,4 % dans la voie professionnelle, alors que la moyenne France métropolitaine et DROM s'élève respectivement à 95,7 %, 89,8 % et 82,7 %<sup>7</sup>.

Par ailleurs, la proportion des jeunes en difficulté de lecture est inférieure de 2 points (9,8 % de Bretagne) par rapport au niveau national, selon les JDC 2019<sup>8</sup>.

De même, la proportion des 15-24 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation (« NEET ») est moins élevée en Bretagne (13,8 % contre 16,8 % sur le territoire national), selon l'INSEE (RP, 2017).

Le contexte régional apparaît donc globalement favorable à la réussite scolaire. Cependant des disparités existent selon les territoires.

Les quatre départements affichent tous des taux de réussite au-dessus des moyennes nationales, avec des écarts importants pour la voie professionnelle, que ce soit le bac professionnel ou le CAP. Les profils des départements bretons restent stables<sup>9</sup>.

Le point fort des Côtes-d'Armor réside dans les taux de réussite aux examens de la voie professionnelle. Par voie de conséquence, le taux d'emploi des 15-24 ans est le plus élevé des quatre départements bretons. Les deux points faibles concernent la part des jeunes en difficulté de lecture, au-dessus du résultat national (12 % dans les Côtes d'Armor contre 11,8 % en moyenne nationale), et la proportion de diplômés du supérieur qui est la plus faible de Bretagne. Toutefois, cela lui permet de rester en-deçà des 10,2 % (moyenne nationale) de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés.

Le Morbihan a un profil proche de celui du département costarmoricaïn avec toutefois une moindre proportion de jeunes en difficulté de lecture et une meilleure réussite au bac quelle que soit la filière.

<sup>6</sup> *Evaluation du contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles (CPRDFOP). Décrochage scolaire. Rapport final*, Novembre 2021, page 17.

<sup>7</sup> Source : DEPP, Système d'information Cyclades, ministère chargé de l'agriculture. [Note d'Information n°23.33. DEPP](#)

<sup>8</sup> Source : GREF Bretagne, *Les jeunes en situation de décrochage scolaire en Bretagne. Synthèse régionale annuelle 2019-2020*

<sup>9</sup> *Ibid.*

Le Finistère enregistre la plus forte réussite au bac général, mais la part de diplômés du supérieur y reste légèrement en dessous du taux national. Le taux d'emploi des 15-24 ans dans ce département est aussi le plus faible de Bretagne.

L'Ille-et-Vilaine cumule les bons résultats scolaires, tant en ce qui concerne les jeunes sans difficulté, qu'en ce qui concerne les diplômés du supérieur, et *in extenso* la part des 20-24 ans sans diplôme. Sa situation économique favorable insère positivement les jeunes, la part des NEET étant la plus faible de Bretagne.

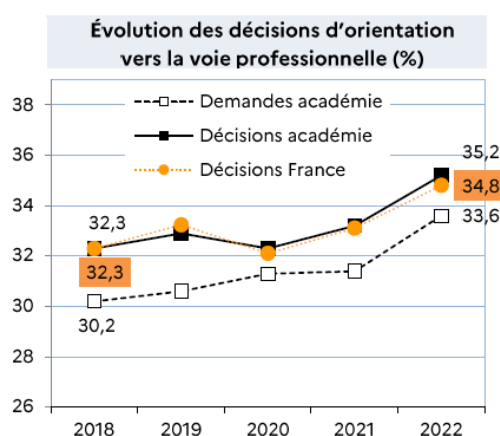
### 3. Caractéristiques de l'orientation scolaire en Bretagne : l'orientation post-troisième

Dans l'académie de Rennes, l'indicateur « espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de Sixième » est plus élevé qu'en moyenne nationale. Il s'agit de la probabilité qu'aurait un-e élève de Sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat si l'élève rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là. En 2021, cette probabilité toutes voies de formation confondues hors apprentissage s'élève à 77,8 % à l'échelle de l'académie de Rennes ce qui fait d'elle l'une des académies où cette probabilité est la plus élevée (derrière les académies de Versailles, Paris, Créteil, Guadeloupe, Toulouse).

Si on ne regarde que la voie professionnelle sous statut scolaire, cette probabilité s'élève à 18,5 % dans l'académie de Rennes, ce qui là encore représente l'une des probabilités les plus élevées (derrière 5 autres académies : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Nancy-Metz, La Réunion)<sup>10</sup>.

En Bretagne, en 2020, 31,3 % des élèves issu-e-s d'une troisième générale dans un collège public de l'académie ont demandé une orientation dans la voie professionnelle c'est-à-dire en seconde professionnelle ou en première année du CAP, et la part des élèves orientés vers la voie professionnelle s'élevait à 32,3 %. Ce pourcentage situe la région dans la moyenne nationale (32,1 %). Il existe cependant une différence avec la moyenne nationale si l'on ne retient que le bac professionnel (sans le CAP) : dans l'académie de Rennes, en effet, 24,5 % des élèves ont demandé cette orientation et le taux de décision s'élève à 25,4 % contre 24,3 % en moyenne nationale. On notera, par ailleurs, un taux nettement plus élevé pour les garçons (29,7 %) que pour les filles (21,1 %).

En 2022, les décisions d'orientation vers la voie professionnelle ont augmenté par rapport à l'année précédente (+2 points) comme au niveau national, avec un écart aux demandes des familles de 1,6 point<sup>11</sup>.



Source : Conseil académique de l'Education nationale, 24 novembre 2022

<sup>10</sup> DEPP, *Repères et références statistiques 2023*, Chapitre 7

<sup>11</sup> Conseil académique de l'Education nationale, Jeudi 24 novembre 2022

En Bretagne comme au niveau national, il y a plus de décisions d'orientation en seconde professionnelle qu'il n'y a de demandes des jeunes et des familles, mais le niveau des demandes est plus élevé en Bretagne ce qui explique sans doute que l'écart entre les demandes et les décisions y soit moins important qu'au niveau national.

En revanche, le niveau des demandes d'orientation en seconde professionnelle de la part des élèves de troisième SEGPA est moins élevé en Bretagne qu'en moyenne nationale, et de très loin. En effet, alors qu'au niveau national, 16,7 % des élèves de troisième SEGPA font cette demande, ils ne sont que 6,2 % en Bretagne. L'écart est également très net s'agissant des décisions : ces dernières concernent 15,2 % des élèves de troisième SEGPA en moyenne nationale alors qu'elle n'en concerne que 5,3 % en Bretagne.

De fait, en Bretagne, les élèves de troisième SEGPA s'orientent très majoritairement vers le CAP et cela, dans des proportions clairement plus importantes qu'en moyenne nationale (93,7 % demandent cette orientation en Bretagne contre 82,4 % au niveau national, en 2020). Cet écart avec la moyenne nationale interroge. Et ceci d'autant plus que la part des élèves scolarisés en SEGPA est presque identique en Bretagne et en moyenne nationale (2,43 % vs 2,5 %).

S'agissant des élèves issus-es de troisième Prépa-métiers, les différences entre la Bretagne et la moyenne nationale sont moins importantes. On note néanmoins en Bretagne, les élèves de troisième Prépa-métiers s'orientent eux aussi plus souvent en CAP : ainsi, 37 % d'entre eux demandent à aller en CAP en Bretagne, contre 32,6 % en moyenne nationale. Les décisions d'orientation concernent 37,5 % des élèves de troisième prépa-métiers en Bretagne, contre 34 % au niveau national.

Ils sont moins nombreux en Bretagne à demander et à obtenir une orientation en seconde générale et technologique : en Bretagne, 1,2 % des élèves de troisième prépa-métiers demandent et 0,8 % obtiennent d'aller en seconde générale et technologique alors qu'au niveau national, 2,4 % demandent et 1,7 % obtiennent cette orientation.

Ils sont aussi moins nombreux à demander et à obtenir une orientation en seconde professionnelle : en Bretagne, 61,7 % demandent et obtiennent cette orientation alors qu'au niveau national, 65 % demandent et 64,3 % l'obtiennent.

Les disparités entre académies en matière d'orientation sont régulièrement mises en évidence et à chaque fois l'académie de Rennes apparaît comme une académie sélective.

Dans une étude publiée en 2016, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, service statistique du ministère de l'Éducation nationale (DEPP) a analysé les disparités d'orientation à la fin de la troisième ou de la seconde générale et technologique, en fonction de l'académie et du niveau scolaire des élèves. Cette étude met en évidence des disparités entre les académies, et tout particulièrement pour les élèves en difficulté scolaire. Une de ces disparités concerne le taux de poursuite d'études dans la voie générale et technologique des élèves présentant le plus de difficultés scolaires : ce taux varie sensiblement d'une académie à l'autre. Si, en moyenne nationale, 23 % des élèves les plus « faibles scolairement »<sup>12</sup> s'orientent en seconde générale et technologique à l'issue de la troisième, cette proportion tombe à 13 % dans les académies de Caen, Nantes et Rennes (à l'inverse, elle atteint 38 % en Corse, 34 % dans l'académie de Créteil, 31 % dans celle de Versailles et 30 % à Paris).

Les différences entre académies s'observent aussi à l'issue de la seconde générale et technologique. La probabilité de passage en première générale des élèves de seconde générale et technologique ayant obtenu une note inférieure à 9,5 aux épreuves du DNB varie du simple au double entre les académies d'Orléans-Tours et de Rennes (22 %) et celle de Corse (44 %).

---

<sup>12</sup> Un élève est considéré ici comme « faible scolairement » s'il a obtenu au plus 8 de moyenne aux épreuves écrites du diplôme national du brevet

Les disparités d'orientation existent également à l'échelle infra-académique de la Bretagne. Ainsi l'Ille-et-Vilaine se distingue par un taux d'orientation en voie professionnelle plus faible que dans le Finistère, les Côtes d'Armor ou le Morbihan. Mais c'est surtout à l'échelle des bassins d'éducation et de formation (BEF) de l'Education nationale que ces disparités apparaissent le plus nettement. Ainsi, pour l'enseignement public, dans le « BEF 22 Est » (de Quintin à Dinan et de Erquy à Loudéac), le taux de décision d'orientation vers la seconde professionnelle après la troisième générale est supérieur de 11,4 points à celui du « BEF 35 Rennes » (32,1 % contre 20,7 %). Mais l'écart est aussi de plus de 8 points entre ce dernier et le « BEF 56 Ouest » (secteur de Lorient-Quimperlé et de Scaër-Pontivy).

Une partie de l'explication des disparités académiques est à chercher dans l'offre de formation proposée dans l'environnement de l'élève. L'étude de la DEPP met ainsi en évidence les facteurs suivants :

- la présence d'un lycée général et technologique à proximité du collège favorise la poursuite d'études dans la voie générale et technologique pour les élèves les plus faibles scolairement ;
- ce sont les élèves les plus faibles scolairement qui ont dans la proximité de leur collège une offre de formation professionnelle agricole ou par apprentissage importante qui poursuivent le plus dans la voie professionnelle.

D'une façon générale, l'offre de formation dans l'environnement du collège fréquenté par l'élève en difficulté scolaire joue un rôle décisif pour son orientation. **Les caractéristiques spécifiques du maillage des formations professionnelles en Bretagne sont donc une donnée importante, source d'inégalités entre les élèves.**

## 4. Structuration du système scolaire breton

### 4.1. Les parts respectives de l'enseignement public et de l'enseignement privé confessionnel dans la région académique Bretagne

L'académie de Rennes (ou région académique Bretagne) compte actuellement 190 lycées, publics et privés sous contrat, hors les enseignements agricole et maritime<sup>13</sup>. Un lycée sur deux y propose un enseignement professionnel.

La forte présence de l'enseignement privé confessionnel est une caractéristique du système éducatif breton.

Ainsi, hors enseignement agricole, en 2022, dans l'académie de Rennes, le privé sous contrat scolarise 42,5 % des élèves du second degré (collèges et lycées), contre 21 % au niveau national (métropole)<sup>14</sup>.

Cette proportion n'est pas homogène sur le territoire de l'académie et entre les cycles. Le privé scolarise un peu plus de 34 % des élèves des collèges dans les Côtes d'Armor à la rentrée 2022, mais presque 43 % dans le Finistère et l'Ille-et-Vilaine et plus de 52 % dans le Morbihan. Concernant les élèves des lycées, si les deux-tiers sont scolarisés dans le public en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-d'Armor, ce n'est le cas que d'un peu plus de la moitié dans le Finistère (54,7 %) et tout juste la moitié de ceux dans le Morbihan (50,6 %)<sup>15</sup>.

Ces deux derniers départements figurent parmi les quatre départements français où la part du privé est la plus importante (les autres étant la Vendée et le Maine-et-Loire) avec parfois l'absence d'établissements publics sur leur territoire : dans le Morbihan, par exemple, sur 261 communes, 71 n'ont pas d'école publique, et une autre particularité unique en France de ce département réside dans le fait que deux communes de plus de 10 000 habitants sont sans collège public (Guidel et Saint-Avé). La plus forte présence du réseau privé en Bretagne est un élément que les jeunes et leurs familles ont à prendre en compte dans leur choix d'orientation.

<sup>13</sup> CESER Bretagne, *En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne*, octobre 2021, page 40

<sup>14</sup> Note d'information DEPP, n°22.39, *Les élèves du second degré à la rentrée 2022*, décembre 2022

<sup>15</sup> Données rectorat – documents CSA

Dans l'académie de Rennes, à la rentrée 2019 (l'année la plus récente que nous avons pu prendre en compte pour notre étude sur la voie professionnelle<sup>16</sup>), les lycéen-ne-s préparant un bac professionnel dans un lycée de l'Education nationale, public ou privé sous contrat, représentaient 24 619 jeunes, soit 23,5 % des lycéen-ne-s préparant un bac. A ce nombre, il faut ajouter les élèves qui préparent un bac professionnel dans l'enseignement agricole et dans l'enseignement maritime, ce qui porte le nombre d'élèves préparant un bac professionnel à plus de 32 000<sup>17</sup>. A titre de comparaison, le nombre d'apprentis en Bretagne préparant un diplôme de même niveau (niveau bac), s'élevait à 5 703, à la même époque (2019-2020)<sup>18</sup>.

Dans son étude de 2021, le CESER Bretagne soulignait la difficulté à disposer de statistiques exhaustives prenant en compte les trois réseaux de l'Education nationale, de l'agricole et du maritime.

La forte présence de l'enseignement privé se retrouve également dans la voie professionnelle avec 41 % en Bretagne contre 35 % en moyenne nationale. L'enseignement agricole, très présent dans la région (9 % des lycéen-ne-s en 2019 et plus d'un quart des sites d'enseignement en lycées), renforce cette caractéristique : un peu plus de 80 % des élèves de l'enseignement agricole étant scolarisés dans le privé.

On peut noter aussi que la part du privé est plus importante dans l'enseignement agricole en Bretagne que dans l'enseignement agricole en moyenne nationale (83,5 % des établissements bretons contre 73 % en moyenne nationale<sup>19</sup>).

## 4.2. Les disparités de taille entre les établissements bretons

Les lycées professionnels sont en moyenne plus petits que les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) : en Bretagne ils scolarisent en moyenne 310 élèves contre 750 élèves pour les LEGT. Certains établissements privés sont de petite taille et localisés dans des petites communes car ils ont été créés à partir d'initiatives locales par des fondateurs catholiques ou laïques<sup>20</sup>.

L'implantation et la construction des lycées professionnels publics, qui sont de la compétence des Régions depuis 1983, ont davantage obéi à une logique globale d'aménagement du territoire. Le dernier lycée professionnel construit par l'Etat en Bretagne est le lycée Roz Glas à Quimperlé (29), ouvert en 1988. Par la suite, ont eu lieu de nombreuses opérations de rénovation et de réorganisation des lycées professionnels mais aucune nouvelle construction ; les nouveaux lycées construits récemment par la Région à Liffré (35) et à Ploërmel (56) n'offrent pas de formations professionnelles. On notera que l'écart de taille entre établissements publics et privés est moins important dans la région qu'en moyenne nationale.

Les établissements d'enseignement agricole dans leur ensemble sont souvent de taille inférieure à celle des lycées professionnels de l'Éducation nationale. Huit d'entre eux comptent ainsi par exemple moins de 100 élèves. Il s'agit essentiellement de Maisons familiales rurales (MFR). Cependant, six autres accueillent plus de 500 élèves ; il s'agit de lycées dépendant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP), les deux plus importants étant les lycées La Touche à Ploërmel et Pommerit à Pommerit-Jaudy (22). Les plus grands lycées publics, le lycée agricole Le Gros Chêne à Pontivy (56) et le lycée agricole du Rheu (35) près de Rennes, dépassent 400 élèves.

Le réseau national de l'enseignement maritime est constitué de 12 lycées professionnels publics. Ces établissements relèvent du Secrétaire d'État auprès de la première ministre, chargé de la Mer. L'autorité académique sur les lycées

<sup>16</sup> CESER Bretagne, *En bac pro, et après ?*, 2021

<sup>17</sup> CESER Bretagne, *Op. cit.*, page 25

<sup>18</sup> En 2021-2022, le nombre d'apprentis de niveau 4 (bac) dans l'académie de Rennes s'élève à 8 144. DEEP, *Références et statistiques 2023*

<sup>19</sup> Insee Bretagne, *Dossier Bretagne n° 5*, Octobre 2019

<sup>20</sup> CESER Bretagne, *Op. cit.*, page 51

professionnels maritimes situés en Bretagne est la Direction interrégionale de la mer (DIRM) de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO).

En Bretagne, il existe quatre lycées professionnels maritimes ; ils sont localisés à Paimpol (22), Etel (56), Saint-Malo (35) et Le Guilvinec (29). Ils scolarisent ensemble un peu plus du tiers des élèves de l'enseignement maritime en France tous niveaux de formation confondus, c'est-à-dire du CAP au BTS maritime (BTSM). A la rentrée 2019, les élèves de seconde, première et terminale professionnelles représentaient 76,7 % des effectifs des quatre LPM (pour le reste : 68 élèves en CAP et 68 élèves en BTS).

Les lycéen·ne·s fréquentant les LPM bretons sont originaires de la région dans près de 9 cas sur 10, et dans la grande majorité des cas, le lycée se situe dans leur département de résidence.

Ceux et celles qui ne sont pas originaires de Bretagne viennent essentiellement de départements limitrophes, en particulier la Manche et la Loire-Atlantique.

Le choix de l'internat est plutôt fréquent puisqu'il concerne près de 60 % des élèves qui préparent un bac professionnel ou un CAP.

L'enseignement maritime doit lutter contre le déficit d'image et d'attractivité des métiers.

#### 4.2.1. Des différences d'implantation des établissements selon les réseaux

Avec une offre de proximité importante, dans l'académie de Rennes, le maillage des lycées professionnels publics et privés sous contrat, enseignements agricole et maritime ainsi que les MFR y compris, est relativement dense<sup>21</sup>. On note toutefois des différences à l'intérieur de cet espace avec une plus forte concentration des établissements le long du littoral et dans les grandes villes, ce qui est en lien avec la densité de population.

Par ailleurs, il existe des différences d'implantation assez nettes selon les réseaux. L'organisation territoriale est liée à l'histoire des réseaux d'enseignement et à l'origine de la création des établissements. Ainsi, les MFR sont particulièrement nombreuses dans l'ouest de l'Ille-et-Vilaine et dans le nord du Finistère. La Jeunesse agricole catholique est à l'origine de nombreuses créations de MFR dans les territoires ruraux, « *ses militants trouvant dans ce réseau, un média essentiel dans leur action de prise en charge de la formation professionnelle et générale de la petite et moyenne paysannerie catholique* »<sup>22</sup>.

#### 4.2.2. Des disparités dans les distances lycée-domicile

En Bretagne, le maillage assez dense des établissements professionnels n'empêche pas que, d'une manière générale, les distances parcourues par les lycéen·ne·s y soient plus importantes que dans le reste du pays<sup>23</sup>.

Elles le sont toutes voies de formation confondues. Cependant ce sont les lycéen·ne·s professionnel·le·s qui parcourent la distance domicile-lycée la plus importante. En moyenne nationale (métropole), 21,3 % des élèves des lycées professionnels étudient dans leur commune de résidence alors qu'ils ne sont que 13,8 % en Bretagne. Et tandis qu'en moyenne nationale (métropole), ils sont 56,1 % à parcourir plus de 10 km, cette part est nettement plus élevée en Bretagne (73,7 %). Il peut exister un « effet Île-de-France » sur les distances moyennes à l'échelle de la métropole, c'est pourquoi il est intéressant d'isoler la région Île-de-France. On constate que l'écart entre la Bretagne et les autres régions de métropole s'atténue alors, mais ne disparaît pas. La situation bretonne s'explique sans doute en partie par la dispersion de l'habitat.

<sup>21</sup> CESER Bretagne, *Op. cit.*, pages 49-51.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Ibid.*, pages 51-53.

Il est question ici uniquement de la distance kilométrique entre le domicile des élèves et leur lycée alors qu'il conviendrait également de parler de la durée des trajets. Nous ne disposons pas de données concernant les temps de trajets mais il est certain que les boucles de ramassage scolaire dans les territoires ruraux (lorsqu'un ramassage scolaire existe, ce qui n'est pas toujours le cas) les augmentent le matin et le soir, et accentuent de ce point de vue les inégalités.

Entre lycéen-ne-s breton-ne-s, les écarts dans les temps de trajets sont aussi significatifs selon les voies de formations. En effet, 45,3 %, d'entre eux résident dans la même commune que l'établissement fréquenté ou à moins de 10 km, mais cette part s'élève à 47,9 % pour les lycées généraux et technologiques et à seulement 26,3 % pour les lycées professionnels. Ce qui signifie que 73,7 % des élèves des lycées professionnels de Bretagne parcourent plus de 10 km pour se rendre dans leur lycée, contre 52,1 % des élèves des lycées généraux et technologiques.

Selon l'INSEE Bretagne : « Ainsi, les lycéens inscrits dans une filière générale ou technologique étudient plus souvent dans un lycée situé dans leur commune de résidence que ceux inscrits dans une filière professionnelle. À l'inverse, ces derniers sont scolarisés dans un établissement plus éloigné de leur domicile. Cela s'explique par un maillage moins dense des lycées de l'enseignement professionnel. (...) Dans la voie professionnelle, seuls 14 % des lycéens scolarisés étudient dans leur commune de résidence. Parmi eux, près de la moitié sont rennais, brestoï ou quimpérois. Ils sont plus d'un tiers à être éloignés de plus de 30 km et même un quart à plus de 40 km. Les lycéens les plus éloignés de leurs lieux d'études habitent en Centre Bretagne, mais également à la périphérie des BAPE [Bassins d'animation de la politique éducative]. Par exemple, dans le BAPE de Carhaix-Morlaix, près de la moitié des inscrits en filière professionnelle sont éloignés de plus de 30 km de leur lycée. À l'ouest de Brest et sur la presqu'île de Crozon, les trois quarts des lycéens résident à plus de 20 km de leur établissement d'études, en raison notamment de configuration du réseau routier. Les distances sont également plus longues pour les jeunes résidant dans le BAPE de Pontivy-Loudéac ou pour ceux devant changer de BAPE pour se rendre dans leur lycée, comme au sud de Fougères-Vitré ».

Autre élément à prendre en compte s'agissant de la voie professionnelle : dans les territoires ruraux, les établissements sont de petite taille et l'offre de formation n'est pas toujours très diversifiée, les lycées professionnels pouvant aussi être fortement spécialisés, notamment lorsqu'ils sont labellisés « lycées des métiers » (une cinquantaine de lycées le sont en Bretagne).

## 5. Le poids des déterminants sociaux

### 5.1. Origines sociales et parcours scolaires : données générales et outils d'analyse pour les réseaux public et privé sous contrat dans l'Éducation nationale

Les élèves préparant un bac professionnel de l'Éducation nationale sont davantage issus d'un milieu social modeste que ceux des filières générales et technologiques. Les résultats tirés des évaluations nationales alertent régulièrement sur l'ampleur des inégalités sociales dans le système éducatif en France.

Dans ce contexte, la DEPP a construit un indice dérivé de la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) du responsable légal de l'élève pour appréhender l'origine sociale des élèves et étudier la corrélation entre cette origine et les trajectoires scolaires.

La DEPP a également défini, pour des raisons pratiques, un regroupement des PCS en quatre catégories :

- très favorisée : les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professeurs des écoles ;
- favorisée : les professions intermédiaires (sauf les professeurs des écoles) ;
- moyenne : les agriculteurs exploitants, les artisans et commerçants, et les employés ;
- défavorisée : les ouvriers, les retraités ouvriers et employés, les autres inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

Pour l'académie de Rennes, le Projet académique « *Bretagne Horizon 2025* »<sup>24</sup> adopté en 2019 fait état des écarts dans les résultats obtenus aux évaluations nationales suivant que les élèves appartiennent aux catégories « favorisée » ou « défavorisée » (données du CSAIO 2018) :

- 12 points entre les élèves favorisés et défavorisés parmi les élèves entrant en Sixième avec au moins un an de retard ;
- 17 points entre les élèves favorisés et défavorisés entrant en seconde avec au moins un an de retard,
- 36 points pour l'accès au bac en 3 ans dans la voie générale et technologique,
- 17 points pour l'accès au bac en 3 ans dans la voie professionnelle.

En 2020-2021, notre étude sur les jeunes de la voie professionnelle des lycées n'avait pas pu s'appuyer sur des données sociales détaillées par voies de formation, à l'échelle de la Bretagne. Elle relevait toutefois qu'à l'échelle nationale, en 2019, 48 % des élèves qui préparaient un bac professionnel étaient d'origine sociale « défavorisée » et 19 % étaient d'origine « favorisée » ou « très favorisée » alors que nous observons la proportion inverse pour les élèves qui préparaient un bac général ou technologique, 25 % étant d'origine « défavorisée » et 46 % d'origine « favorisée » ou « très favorisée ». **Il existe donc une surreprésentation des milieux modestes parmi les élèves préparant un bac professionnel et elle reste constante depuis 2014.**

Les études conduites au niveau national montrent aussi une différence sociale entre les secteurs publics et privés. Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées : au niveau national, 39,8 % des élèves du privé appartiennent à la catégorie « très favorisée » tandis que c'est le cas de 20,9 % des élèves du public. La part des élèves de la catégorie « défavorisée » s'élève à 17,3 % dans le privé et à 39,5 % dans le public.

Une autre méthode, plus récente, est également utilisée par le service statistique de l'Education nationale (DEPP) pour décrire ce profil social des élèves. Elle repose sur l'indice de position sociale (IPS), un autre indicateur construit à partir de la profession des parents et de données comportant une description fine du milieu familial : diplôme des parents, revenus, pratiques culturelles, conditions de logement, etc. A la différence de la méthode des PCS, la profession de la mère (dont on connaît l'importance dans la réussite scolaire) est ici prise en compte. L'IPS permet d'évaluer pour chaque élève s'il se trouve dans une position favorable aux apprentissages : cet indice est compris entre 45 et 185. Plus la valeur est élevée, plus l'élève a statistiquement des chances de vivre dans un environnement familial dont les conditions sont favorables à l'apprentissage et à la réussite scolaire. L'IPS d'un établissement scolaire est alors calculé comme la moyenne des IPS des élèves de l'établissement.

La première version de l'IPS date de 2016 ; il était construit à partir des données recueillies sur le panel d'élèves entrés en Sixième en 2007 (questionnaire famille 2008). L'IPS a été réactualisé en 2022 (élèves entrés en CP en 2011, questionnaire aux familles 2020).

Au moment de l'étude sur les jeunes de la voie professionnelle des lycées<sup>25</sup>, nous ne disposions pas des données exploitables pour cet indice à l'échelle de l'académie de Rennes, c'est pourquoi nous nous étions basés - avec précaution - sur les résultats d'une étude réalisée pour l'académie de Nantes<sup>26</sup>, académie dont les caractéristiques scolaires apparaissent assez proches de celle de Rennes (importance de l'enseignement privé, importance de l'enseignement agricole, ...).

L'étude de l'académie de Nantes montrait que :

- les élèves scolarisés dans un lycée professionnel sont en moyenne moins favorisés (indice moyen 90) que ceux qui le sont dans un lycée général et technologique (indice moyen 117) ;

<sup>24</sup> Rectorat de l'académie de Rennes, Projet académique *Bretagne Horizon 2025*, page 4

<sup>25</sup> CESER Bretagne, *Op. cit.*, page 39.

<sup>26</sup> Académie de Nantes, *Etudes statistiques n°9*, Claire ROPERS, « L'indice de position sociale des élèves du second degré », février 2018

- l'écart est plus marqué entre lycées professionnels/lycées généraux et technologiques qu'entre établissements publics/privés (indice moyen 105 dans le public et 114 dans le privé) ;
- la différence d'IPS entre public et privé dans l'académie de Nantes apparaît plus réduite qu'au niveau national (les élèves du public de l'académie sont un peu plus favorisés qu'en moyenne nationale, les élèves du privé le sont un peu moins).

Depuis, l'IPS a été réactualisé en 2022 à partir du panel d'élèves entrés en CP en 2011 et du questionnaire rempli par les familles en 2020 lorsque la majorité des élèves de ce panel était en troisième<sup>27</sup>. La publication IPS des collèges pour 2022 permet désormais d'étudier et de comparer la composition sociale des collèges de l'académie de Rennes.

## 5.2. Les disparités au niveau collège

S'agissant des collèges de Bretagne<sup>28</sup>, si la moyenne académique est plutôt favorable, avec un IPS moyen de 105,6 contre 103,3 au niveau national, il faut noter cependant que les IPS sont fortement corrélés aux territoires bretons et masquent d'importants écarts.

Le réseau privé paraît plus hétérogène en Bretagne qu'au niveau national, du fait d'un nombre important d'établissements souvent implantés de longue date, mais les collèges privés présentent tout de même des IPS globalement supérieurs à ceux du réseau public.

Ainsi, sur les 385 collèges bretons, parmi les 5 % ayant l'IPS le plus élevé, 80 % appartiennent au réseau privé. *A contrario*, parmi les 5 % des collèges à l'IPS le plus faible, 70 % sont publics, situés pour moitié dans les agglomérations de Brest, Lorient et Rennes.

En resserrant la focale sur les agglomérations les plus importantes on constate, par exemple pour Rennes, que quatre des cinq collèges dont l'IPS est le plus élevé sont privés. En revanche, sur les sept collèges dont l'IPS est inférieur à 100, six sont publics et un seul est privé. A Saint-Brieuc, trois établissements privés concentrent les publics dont les IPS sont les plus élevés, *a contrario*, les collèges publics qui sont quant à eux situés en périphérie de Saint-Brieuc présentent des IPS moindres (entre 93 et 96), à l'exception du collège Le Braz qui est quant à lui situé au centre. A Brest, on trouve à proximité l'un de l'autre, le collège public qui présente l'IPS le plus faible de l'académie (66,7) et le collège privé qui présente l'IPS le plus fort du département (135,8).

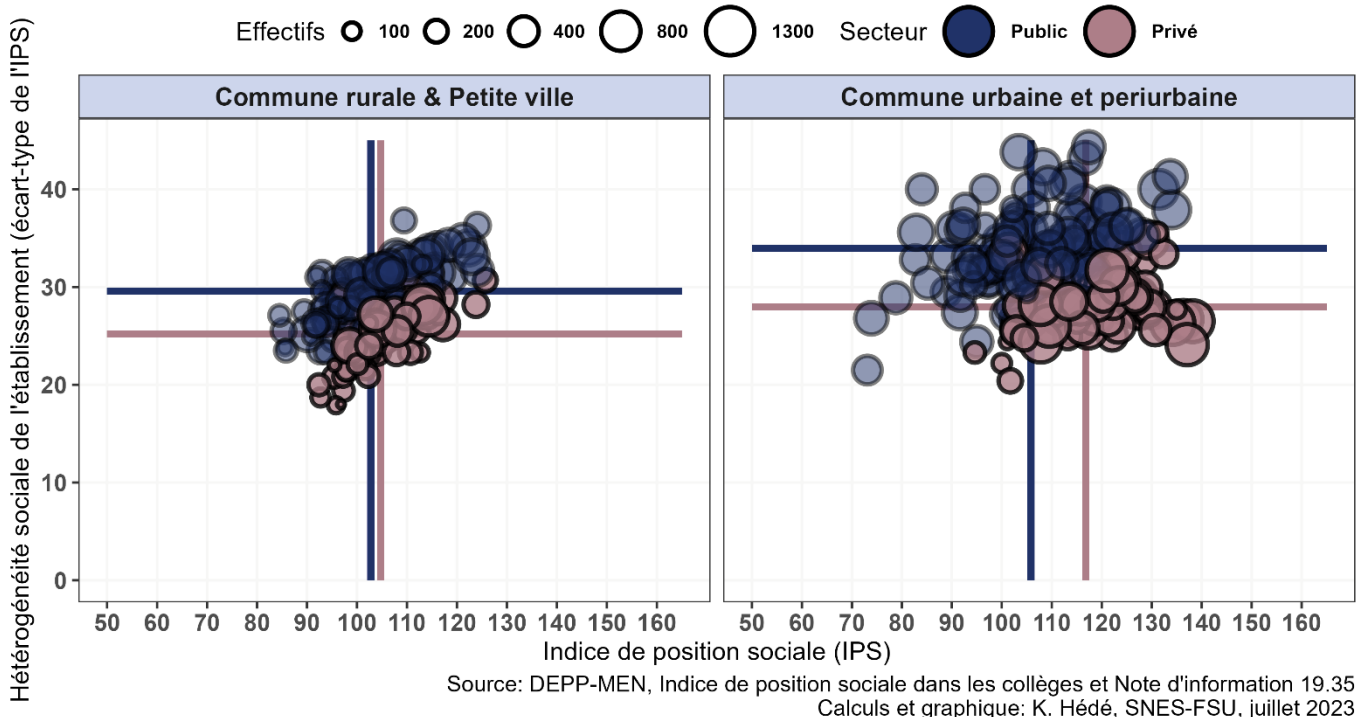
Depuis le mois de février 2023, le ministère publie également l'écart-type de l'IPS pour chaque établissement depuis 2019. Cet indicateur de la dispersion de l'IPS des élèves par rapport à l'IPS moyen de l'établissement permet d'appréhender la plus ou moins forte hétérogénéité sociale des établissements : plus l'écart-type est faible, plus la population d'un établissement est homogène socialement ; à l'inverse, plus sa valeur est élevée et plus il y a de la mixité sociale dans l'établissement.

<sup>27</sup> Note DEPP 23-16 de 2023

<sup>28</sup> [Base données collèges](#)

### Répartition des 384 collèges de l'académie de Rennes selon l'IPS, l'écart-type de l'IPS, le secteur et le type de commune

Année scolaire 2022-2023



On peut ainsi observer que la mixité sociale dans les collèges privés apparaît, dans l'académie comme au niveau national, plus faible que celle des collèges publics. Ainsi, parmi la moitié des collèges de l'académie où la mixité sociale est la plus faible, 75 % sont privés, alors que parmi la moitié des collèges où la mixité sociale est la plus forte, 86 % sont publics. Si la concentration du réseau privé sur le territoire breton apparaît moindre que celle du réseau privé dans d'autres régions comme l'Île-de-France ou les Hauts de France, le niveau moyen de mixité sociale des collèges privés et publics est néanmoins globalement le même en Bretagne qu'au niveau national.

Il faut tout de même observer que l'académie de Rennes est bien celle qui compte le plus de collèges privés accueillant des populations moins favorisées socialement (les collèges privés de l'académie représentent 10,4 % des collèges privés français, mais 16 % des collèges privés ayant un IPS inférieur à 100). Pour autant, seulement 6,2 % des collégiens du privé dans l'académie sont scolarisés dans un collège dont l'IPS est inférieur à 100, alors qu'ils sont 29 % à l'être dans le public.

La différence de composition sociale entre le secteur privé et le secteur public est plus ou moins marquée selon le type de commune.

Ainsi, si la mixité sociale des établissements privés est moindre dans l'ensemble que celle des établissements publics, il faut noter toutefois que la différence entre public et privé est relativement faible dans les communes rurales, les bourgs et les petites villes. C'est bien ce qui est perçu intuitivement sur le terrain, par les familles, les équipes éducatives et les élu-es locaux, et ce qui permet aussi à certaines familles d'aller d'un réseau à l'autre.

En revanche, plus la commune est urbaine et densément peuplée, et plus l'écart entre public et privé s'accroît. Comme indiqué plus haut dans le cas des grandes agglomérations de l'académie (Rennes, Brest, Quimper, Lorient, Saint-Brieuc, Vannes), on observe un écart de près de 20 points entre l'IPS moyen des collèges publics et celui des collèges privés.

### 5.3. Les disparités au niveau du lycée dans l'Éducation nationale

S'agissant des lycées, les différences de composition sociale, dans l'académie, se déclinent selon deux lignes : d'une part entre lycée général et technologique et lycée professionnel quel que soit le réseau, et d'autre part entre réseau public et réseau privé<sup>29</sup>.

Le premier constat que l'on peut faire, dans l'académie comme au niveau national, c'est que la voie professionnelle accueille le plus d'élèves défavorisés socialement. Si l'IPS moyen des lycées accueillant des élèves de la voie générale et technologique est de 117,7 dans l'académie de Rennes, il est de 96,9 pour les lycées accueillant les élèves de la voie professionnelle, soit 20 points de moins.

L'ensemble des lycées professionnels et la majorité des lycées polyvalents de l'académie font ainsi partie de la moitié des lycées les moins favorisés de l'académie alors que ce n'est le cas que de 15 % des lycées généraux et technologiques. Inversement, 85 % des lycées généraux et technologiques de l'académie appartiennent à la moitié la plus favorisée des établissements.

S'agissant des différences constatées entre lycées publics et privés (Cf. graphique ci-après), elles sont les mêmes que celles constatées au niveau des collèges : comme pour les collèges de l'académie, les lycées privés sont surreprésentés dans les lycées les plus favorisés de l'académie, quelle que soit la voie (générale et technologique, professionnelle).

Cet écart entre public et privé apparaît plus marqué dans le cas de la voie professionnelle : ainsi l'IPS moyen des lycées professionnels ou des sections professionnelles des lycées polyvalents privés est supérieur de 10 points à celui des lycées professionnels ou des sections professionnelles des lycées polyvalents publics (l'écart n'est que de 5 points pour les lycées ou les sections générales et technologiques). Dans l'académie, 90 % des lycées publics accueillant des élèves de la voie professionnelle ont un IPS inférieur à 100, alors que ce n'est le cas que d'un tiers des lycées privés. Dans la moitié la plus défavorisée des lycées qui accueillent des élèves de voie professionnelle on ne compte, dans l'académie, que deux lycées privés, alors que dans la moitié la plus favorisée on compte près de 80 % des lycées professionnels ou polyvalents privés.

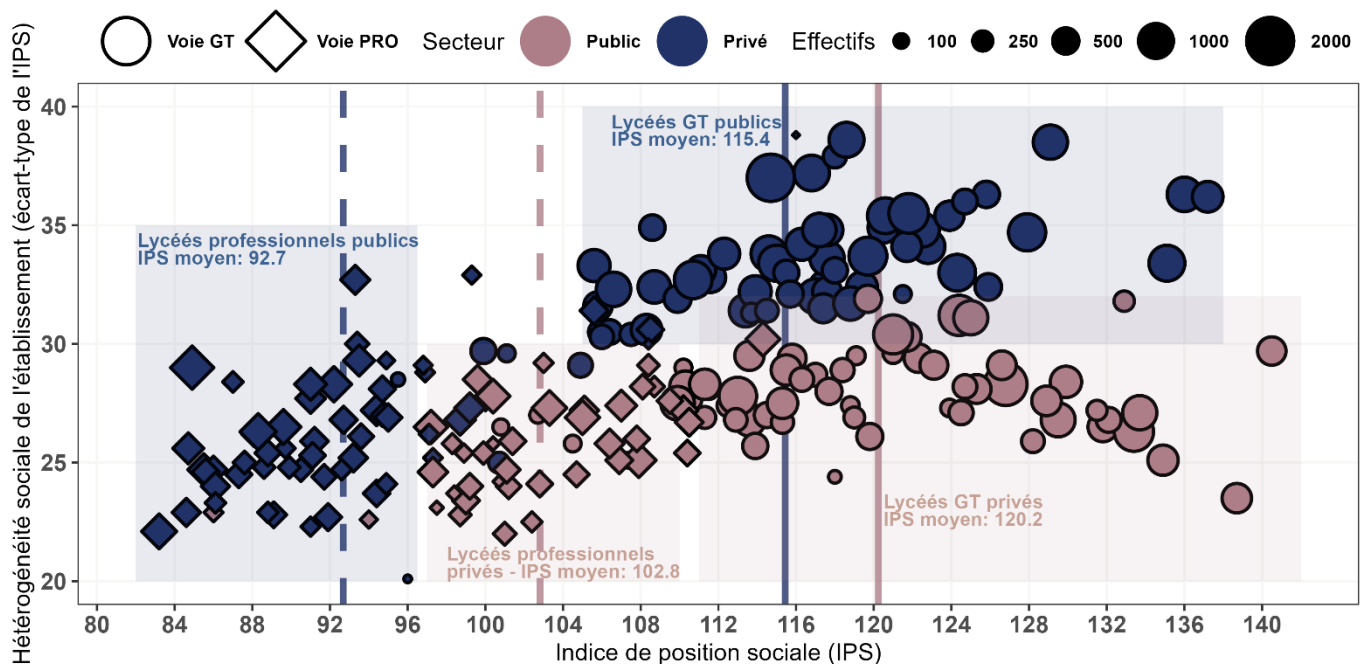
S'agissant de la mixité sociale au sein des établissements eux-mêmes (valeur de l'écart-type moyen de l'IPS), dans la voie générale et technologique, la composition des lycées privés se caractérise, de la même façon que dans le cas des collèges, par une mixité sociale plus faible que dans le public (32,9 pour les LGT publics contre 28 pour les LGT privés).

---

<sup>29</sup> [Base données Lycées](#)

## Répartition des lycées de l'académie de Rennes selon l'IPS, l'écart-type de l'IPS et la voie (GT ou pro)

Année scolaire 2022-2023



Source: DEPP-MEN, Indice de position sociale dans les lycées  
Calculs et graphique: K. Hédé, SNES-FSU, juillet 2023

Lecture: Chaque point représente un lycée de l'académie, positionné en fonction de l'IPS moyen de l'établissement et de l'écart-type de l'IPS

Les différences entre public et privé sont moins marquées au niveau des lycées professionnels (ce qui confirme finalement le propos qui était le nôtre dans l'étude menée sur les jeunes de la voie professionnelle des lycées en Bretagne).

## 6. De l'orientation à l'affectation : des disparités dans l'accès aux formations

### 6.1. Les constats de l'étude du CESER concernant l'orientation dans la voie professionnelle

L'affectation diffère de l'orientation. Si l'orientation est la résultante du processus de construction du projet d'un-e jeune et des différents éléments de contexte dans lequel ce projet est construit (au nombre desquels bien sûr la scolarité de l'élève), l'affectation quant à elle confronte les demandes de formations et d'établissements formulées par les élèves aux capacités d'accueil des formations. Les possibilités d'être affecté selon l'orientation choisie sont donc variables, notamment en fonction des formations demandées, et tout particulièrement dans la voie professionnelle, certaines étant difficiles à obtenir alors que d'autres ne font pas le plein.

A noter qu'un élève qui n'a pas obtenu d'affectation dans un lycée professionnel est en droit de demander son maintien en classe de troisième dans son collège d'origine.

Notre étude sur la voie professionnelle indiquait qu'en 2020, au plan académique, le nombre de places en seconde professionnelle publique s'élevait à 5 639 alors que 6 284 élèves avaient demandé cette orientation en premier vœu. 86 % des candidats ont obtenu satisfaction mais les données du rectorat ne permettent pas de savoir combien ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu<sup>30</sup>. On sait cependant que sur les 5 412 admis en seconde

<sup>30</sup> CESER Bretagne, *En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne*, octobre 2021, pages 88-90.

professionnelle, 199 avaient été retenus à l'issue du second tour destiné aux élèves qui n'ont pas eu d'affectation sur l'ensemble des vœux exprimés.

Certaines formations professionnelles sont plus difficiles à obtenir que d'autres et cela peut varier d'année en année en fonction de l'évolution des demandes des familles et de la démographie.

La chance d'entrer dans le lycée de son premier choix varie selon les secteurs demandés. Ainsi il y a en moyenne plus de candidats en premier vœu que de places dans le secteur des services et c'est l'inverse dans le secteur de la production. Mais à l'intérieur de ces secteurs, il existe des variations importantes en fonction des spécialités<sup>31</sup>.

Le rectorat calcule, sur la base du bilan de l'affectation dans les établissements publics relevant de l'Education nationale, pour chaque spécialité, un « taux d'attractivité » qui est le rapport entre le nombre de candidats premier vœux et les capacités d'affectation. Quand ce taux est inférieur à 1, le nombre de candidats est inférieur au nombre de places.

Pour l'année 2020, dans l'académie de Rennes, dans le secteur de la production, les spécialités les plus demandées dans le réseau public étaient, dans l'ordre décroissant :

- Métiers de l'alimentation (3 candidat·e·s premier vœu pour 1 place) ;
- Systèmes numériques (1,5 candidat·e·s pour 1 place) ;
- Maintenance des véhicules (1,4 candidat·e·s pour 1 place, douze établissements) ;
- Artisanat métiers d'art : marchandisage visuel (1,3 candidat·e·s pour 1 place) ;
- Métiers de l'aéronautique (1,24 candidat·e·s pour 1 place) ;
- Etude et réalisation d'agencement (1,17 candidat·e·s pour 1 place) ;
- Métiers du cuir maroquinerie (1,13 candidat·e·s pour 1 place) ;
- Artisanat des métiers d'art : métiers de l'enseigne et de la signalétique (1,13 candidat·e·s pour 1 place) ;
- Microtechniques (1,1 candidat·e·s pour 1 place) ;
- Technicien en chaudronnerie industrielle (1,04 candidat·e·s pour 1 place).

Les spécialités les moins demandées étaient :

- Technicien maintenance systèmes énergétiques et climatiques (14 élèves présents à la rentrée 2020 mais seulement 7 candidats en premier vœu, pour 15 places) ;
- Technicien outilleur (6 élèves à la rentrée 2020 pour 15 places).

Dans le secteur des services, les spécialités les plus demandées étaient :

- Artisanat métiers d'art : communication visuelle pluri média (plus de 4 candidat·e·s premier vœux pour 1 place, soit 64 candidat·e·s pour 15 places) ;
- Métiers de la sécurité (3 candidat·e·s pour 1 place, soit précisément 141 pour une capacité de 39 places) ;
- Animation : enfance et personnes âgées (plus de 2 candidat·e·s pour 1 place, soit précisément 121 pour une capacité de 45 places) ;
- Métiers de la beauté et du bien-être (1,9 candidat·e·s pour 1 place, soit précisément 170 pour une capacité de 90 places) ;
- Conducteur transport routier marchandises (1,6 candidat·e·s pour 1 place, soit précisément 114 pour une capacité de 72 places).

---

<sup>31</sup> CESER Bretagne, *op. cit.*

Les spécialités sur lesquelles la pression était la moins forte, autrement dit dont le taux d'attractivité (nombre de candidat·es premier vœu / nombre capacité d'affectation) est faible (inférieur à 1) étaient :

- Optique lunetterie (25 candidat·e-s premier vœux pour 30 places) ;
- Métiers de gestion administrative du transport et de la logistique (485 candidat·e-s pour 584 places) ;
- Hygiène-propreté-stérilisation (10 candidat·e-s pour 24 places).

Ces chiffres peuvent également varier selon les lycées ou la localisation demandés. Ainsi par exemple pour la seconde professionnelle systèmes numériques, il y avait en 2020 plus de 2 candidat·e-s premier vœu pour 1 seule place au lycée Charles Tillon à Rennes, mais seulement 0,5 candidat·e pour 1 place au lycée Ampère à Josselin (56). Alors que ces deux établissements offraient chacun 30 places, on comptait 67 candidatures pour le premier lycée et seulement 16 pour le second.

Autre exemple : pour la spécialité animation enfance et personnes âgées, il y avait moins de 2 candidat·e-s en premier vœu pour 1 place au lycée Rosa Parks à Rostrenen (22) (29 candidatures pour 15 places) mais plus de 3 candidatures pour 1 place au lycée Bréquigny à Rennes (52 candidatures pour 15 places).

## 6.2. Les tensions sur l'affectation dans les formations professionnelles d'Ille-et-Vilaine et du bassin de Rennes

Depuis plusieurs années, la première phase d'affectation post-troisième qui a lieu en juin donne lieu à des tensions importantes sur les lycées publics dans le département d'Ille-et-Vilaine, en particulier dans le secteur rennais.

Au mois de juin 2023, plusieurs centaines de jeunes sortants de troisième étaient en attente d'affectation. Le document de la Direction des services départementaux de l'Education nationale pour le département d'Ille-et-Vilaine (DSDEN 35) « Bilan d'affectation 2023 » diffusé fin août aux établissements et aux CIO du département reconnaissait cette difficulté, indiquant qu'à « *l'issue des deux premiers tours d'Affelnet, les places vacantes sont quasi-inexistantes, alors même que le nombre d'élèves en attente d'affectation est à cette période particulièrement élevé dans le bassin rennais.* »

La note de la DSDEN précise pour cette année que « *la hausse des flux d'affectation vers la voie professionnelle constatée depuis quelques années se poursuit, dans l'académie comme dans le département.* »

Dans ce département, au terme de la campagne d'affectation, le différentiel entre le nombre de sortants de troisième candidats à la voie professionnelle (seconde professionnelle et CAP) et le nombre d'admis était de 877 élèves, ce qui se traduit par un taux de satisfaction des demandeurs d'un peu moins de 78 % pour l'accès à la seconde professionnelle et de 63,7 % pour la première année de CAP. Ces taux sont inférieurs aux taux académiques, respectivement de 8,7 points pour la seconde professionnelle et de 10,3 points pour le CAP. La DSDEN précise que cette année, les taux de satisfaction en voie professionnelle ont progressé pour les demandeurs issus de troisième SEGPA/ULIS (+ 5,9 points), les troisièmes UPE2A/FLS (+2,7 points) et les élèves de la MLDS – Mission de lutte contre le décrochage scolaire (+10,6 points), mais qu'ils poursuivent en revanche leur baisse pour les élèves de troisième générale avec des écarts qui restent importants avec les valeurs académiques (8 points)<sup>32</sup>.

Les effectifs nombreux dans ce département viennent ainsi renforcer le nombre de demandes pour la voie professionnelle faisant augmenter globalement le « taux moyen d'attractivité » des formations au regard du taux de l'académie (1,34 vs 1,19 en progression de 0,1 point pour les secondes professionnelles du secteur des services)

Dans le secteur de la production, deux des formations les plus attractives mentionnées plus haut sont à de très hauts niveaux de pression : Métiers de l'alimentation (3,3 candidat·e-s premier vœu pour 1 place) et Maintenance des

<sup>32</sup> Bilan de l'affectation post-3ème au 3 juillet 2023 - Elèves accueillis dans le département d'Ille et Vilaine (Partie 1 : Bilan global des demandes d'affectation et des vœux satisfaits, établissements publics Education nationale, Agriculture, Mer)

véhicules (2,3 candidat-e-s premier vœux pour 1 place). Dans le secteur des services, ce sont les Métiers de la sécurité (près de 3 demandes pour 1 place) et Animation enfance et personnes âgées (2,8 demandes pour 1 place) qui sont les plus demandés.

S'agissant de ces secteurs, on constate que contrairement à certains discours fréquemment entendus, les jeunes ne se détournent pas de certains des « métiers dits en tension ».

De même, dans ce département, on ne peut pas non plus invoquer une inadéquation des demandes des jeunes aux formations proposées et le « nombre de places vacantes en lycée professionnel ». En effet, la même note indique clairement que « lors des constats de rentrée [NDLR : rentrée 2022], la part des places restées vacantes continue de diminuer en 2022 (5,1 % des capacités d'affectation, soit 126 places dans les lycées professionnels publics de l'Education nationale) et chute plus encore au niveau académique. Ces places vacantes sont par ailleurs particulièrement faibles au sein du bassin d'éducation et de formation (BEF) de Rennes (1,1 % des capacités d'affectation, soit 14 places vacantes dans les lycées professionnels publics de l'Education nationale au moment des constats de rentrée) ».

### 6.3. Des réponses au niveau de la Carte régionale des formations professionnelles initiales

La situation du bassin de Rennes et plus généralement la réponse aux évolutions démographiques dans l'ensemble de la région académique est une question récurrente dans les échanges qui ont lieu durant la phase de préparation de la révision annuelle de la Carte régionale des formations initiales professionnelles sous statut scolaire (ci-après « carte des formations »), comme dans les avis qui sont finalement émis lors de la présentation annuelle de la future carte des formations dans les différentes instances.

Selon les textes<sup>33</sup>, « chaque année après accord du recteur, la Région arrête la carte des formations professionnelles initiales hors apprentissage » : celle-ci doit ainsi être adoptée au CREFOP ainsi qu'au Conseil académique de l'Education nationale (CAEN), instance de l'Education nationale réunissant les élu-e-s des collectivités, les représentants de l'État, les élu-e-s des personnels, et les représentants des « usagers » (parents d'élèves, étudiant-e-s, syndicats, etc.).

Le CESER, pour sa part, émet chaque année un avis sur la carte des formations. Ses avis au cours des cinq dernières années permettent de repérer, dans les grandes lignes, les orientations mises en œuvre au cours de ces révisions successives ainsi que les limites ou les manques que le CESER souligne en se fondant sur les informations qui lui remontent des acteurs de terrain (établissements, branches professionnelles...). A ce titre il souligne avec régularité la nécessité de développer une offre de formation pour accompagner les transitions énergétiques et environnementales (ou « écologiques ») ainsi que la mixité filles-garçons dans les formations professionnelles.

S'agissant des difficultés d'accès aux formations, plusieurs motifs de préoccupation émergent à la lecture de ces avis et notamment :

- la constance des besoins du secteur sanitaire et social, tant en termes de demandes de formations des élèves que de besoins en emplois au niveau des territoires ;
- les manques et besoins spécifiques de formations sur le BEF (bassin d'éducation et de formation) de Rennes ;
- le besoin de formations de niveau bac professionnel, ainsi que de niveau CAP, afin de prévenir le décrochage des élèves les plus fragiles et aussi de répondre aux besoins des employeurs.

<sup>33</sup> Code de l'éducation, article L214-13-1

La question des formations sanitaires et sociales apparaît ainsi comme une question récurrente dans les avis du CESER :

- parfois, comme en 2018, pour attirer l'attention sur les évolutions annoncées en matière de recrutement au niveau des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et Instituts de formation des aides-soignants (IFAS) avec des conséquences sur les établissements (et les postes) où se font les préparations aux concours,
- plus souvent, pour noter l'inadéquation des demandes pour ces formations et des mesures adoptées dans les projets de cartes (avis sur les projets de cartes 2022 et 2023). Dans l'avis sur la carte des formations 2023 notamment, le CESER observait « *une inadéquation préoccupante de l'offre de formation, tant avec les besoins de recrutement dans les métiers du secteur qu'avec les besoins de parcours de formation pour de nombreux élèves, en particulier en Ille-et-Vilaine* », s'étonnant notamment que, sur 6 projets présentés devant la commission « Formation » du CREFOP en octobre, un seul ait été finalement retenu.

La question des élèves non-affecté-e-s est évoquée par le CESER, dès 2019, à l'occasion de son avis sur la Carte 2020. En cette année plutôt faste pourtant pour les ouvertures de formations sous statut scolaire – ce que le CESER saluait comme il se devait - il est mentionné avec insistance la difficulté qui perdure en septembre 2019 concernant l'affectation des sortant-e-s de troisième.

Deux autres remarques apparaissent dignes d'intérêt pour les évolutions préconisées par le CESER :

- l'une concerne l'importance de passer d'un cadre annuel à une approche pluriannuelle de réflexion sur les évolutions de l'offre des formations ;
- l'autre concerne les besoins de formations dans des secteurs professionnels peu investis par les lycées professionnels tout en demandant « *d'élargir à d'autres domaines l'offre de Bac professionnel sous statut scolaire (Boucher – charcutier - traiteur, Pilote de ligne de production, Fonderie, etc.)* ».

A noter que ces deux préconisations ont été formulées dans l'avis sur la Carte 2020, année au cours de laquelle de nombreuses formations ont été ouvertes comme indiqué plus haut.

## 7. Un focus sur les déterminants de genre dans l'orientation vers la voie professionnelle

En Bretagne, le poids des filles dans les effectifs du bac professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA) dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale est légèrement inférieur à la moyenne nationale. Ainsi, à la rentrée 2019, les filles représentent 38,3 % des effectifs dans la région contre 41,4 % en moyenne nationale<sup>34</sup>.

Les filles sont un peu plus présentes en Bretagne qu'en moyenne nationale dans les formations du secteur de la production : elles représentent 14,4 % des effectifs contre 12,5 % en moyenne nationale (il s'agit de pourcentages hors enseignement agricole).

Les graphiques qui suivent<sup>35</sup> permettent de comparer la Bretagne et la France entière dans chacune des spécialités du bac professionnel et du BMA.

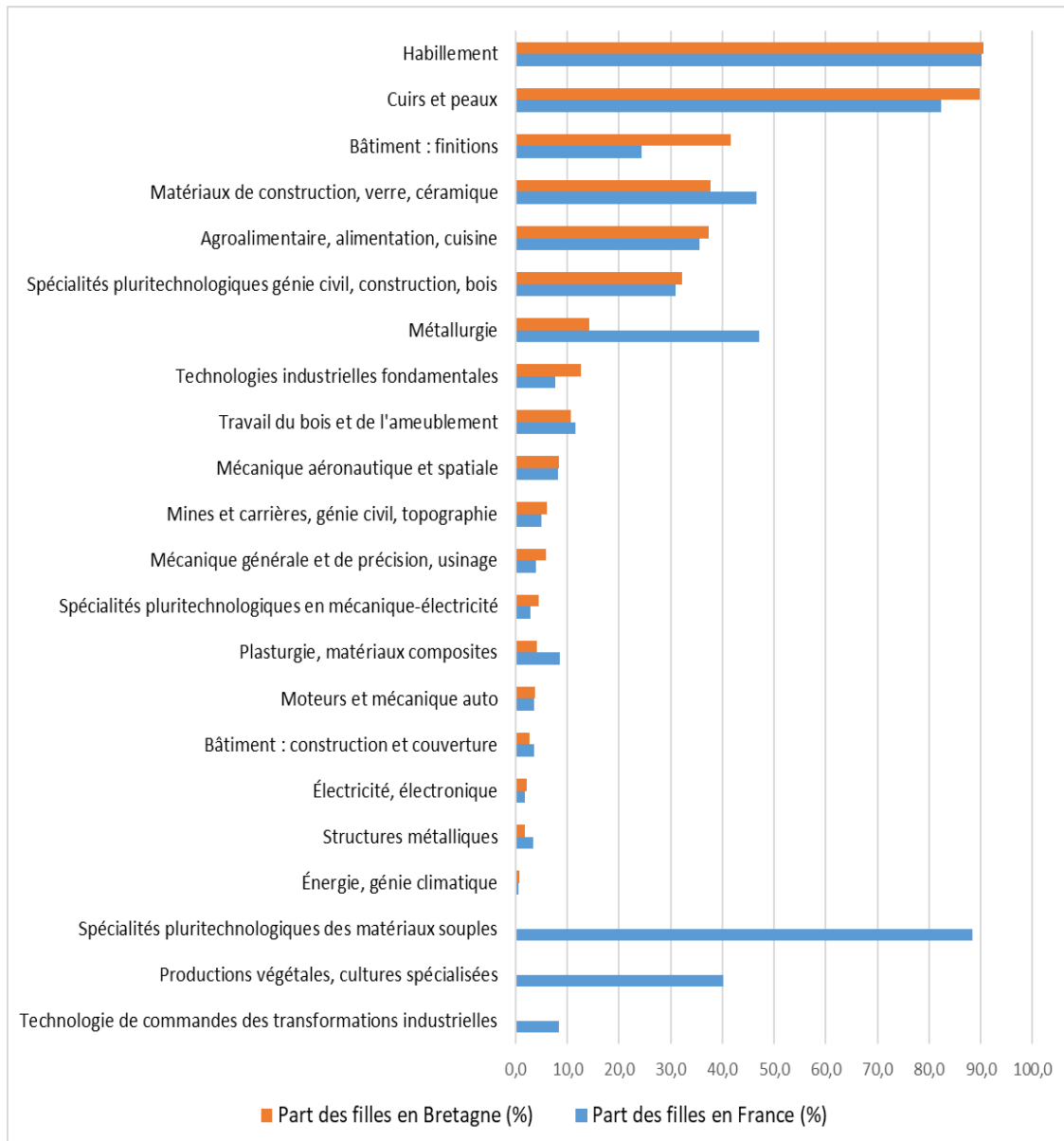
Dans le secteur de la production, le graphique fait apparaître des différences dans les spécialités de la métallurgie et du bâtiment – finitions, mais en ce qui concerne la métallurgie, l'écart avec la moyenne nationale n'est pas

<sup>34</sup> CESER Bretagne, *Op. cit.*, pages 35-37.

<sup>35</sup> *Ibid.*, page 35

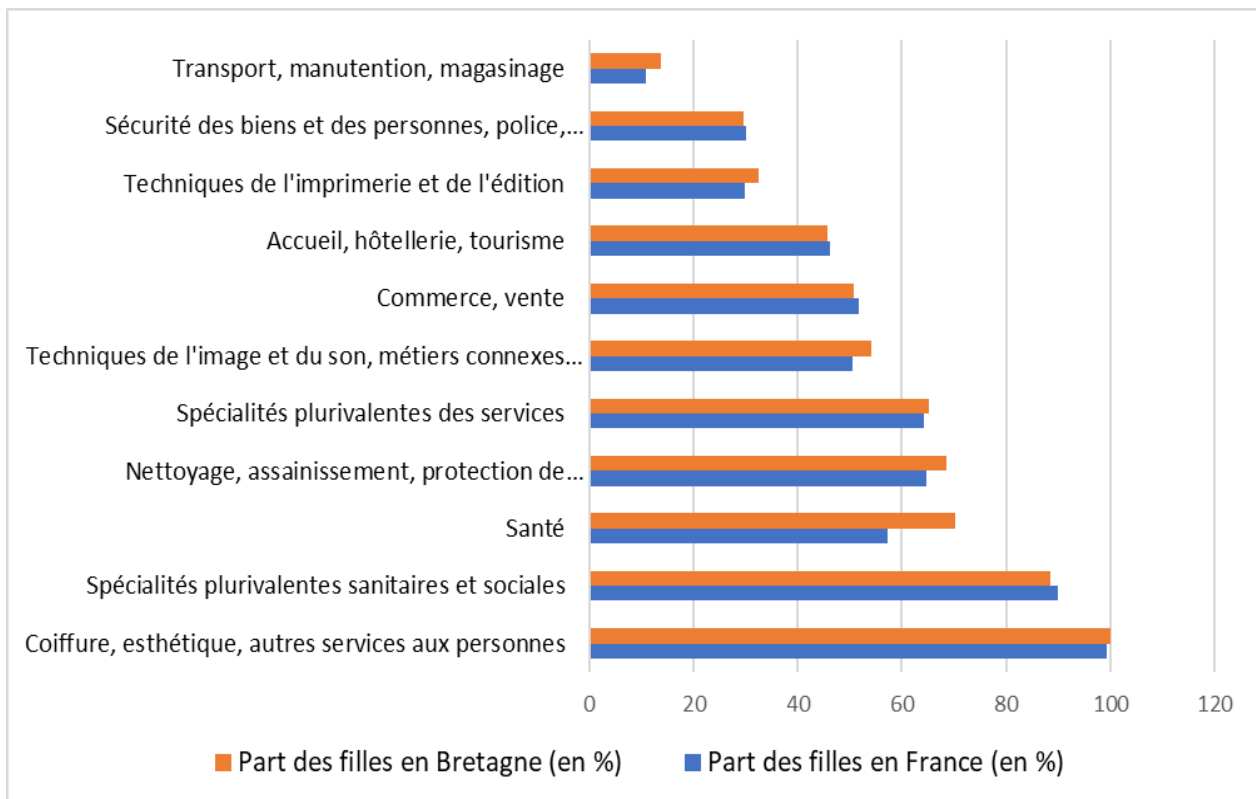
significatif car les effectifs sont très faibles tant au niveau national qu'au niveau régional (seulement 7 élèves en Bretagne dont 6 garçons).

**Part des filles dans les spécialités du bac professionnel du BMA à la rentrée 2019 en Bretagne et en France (en %) – Secteur de la production**



Source : Sysca, ministère de l'Éducation nationale, public et privé sous contrat, y compris EREA et ULIS – Données traitées par le CESER Bretagne, octobre 2021

**Part des filles dans les spécialités du bac professionnel du BMA à la rentrée 2019 en Bretagne et en France  
(en %) – Secteur des services**



Source : Sysca, ministère de l'Éducation nationale, public et privé sous contrat, y compris EREA et ULIS – Données traitées par le CESER Bretagne, octobre 2021

D'autres différences s'expliquent par l'absence de certaines formations en Bretagne. C'est le cas des spécialités suivantes :

- technologies de commandes des transformations industrielles (seulement 891 élèves dans toute la France) ;
- spécialités pluri-technologiques des matériaux souples (77 élèves) ;
- productions végétales – cultures spécialisées (132 élèves).

On note peu de différences entre la Bretagne et la moyenne nationale s'agissant de la part des filles dans les effectifs des formations du secteur des services. La seule différence remarquable concerne la spécialité « santé » : les filles représentent 88,5 % des effectifs en Bretagne et 70,3 % des effectifs en moyenne nationale.

L'étude montre que de nombreuses spécialités du bac professionnel sont des formations non-mixtes car elles comptent moins de 30 % et jusqu'à 0 % de filles ou de garçons.

Ainsi les garçons sont très minoritaires dans des spécialités telles que les bacs professionnels accompagnement, soins et services à la personne ou services aux personnes et aux territoires, tandis que les filles le sont dans les secteurs de la production, et sont même pratiquement absentes dans 14 des 36 spécialités où le nombre de garçons est non négligeable : aéronautique option systèmes, maintenance nautique, maintenance des matériels agricoles, maintenance des véhicules option motorcycle, plastique et composite, technicien·n·e du froid, géomètre topographe, etc.

On relève, de plus, que les filles sont très peu présentes, pour ne pas dire absentes, dans des formations liées aux évolutions numériques ou à la transition environnementale (par exemple 9 filles contre 240 garçons en seconde professionnelle dans la spécialité systèmes numériques à la rentrée 2020).

La même absence de mixité s'observe dans des formations de l'enseignement professionnel agricole: production agricole, gestion et maîtrise de l'eau, forêt, travaux paysagers, élevage canin, et dans les formations de l'enseignement professionnel maritime (actuellement 5 % de filles dans les 4 lycées professionnels maritimes en Bretagne et 6,5 % dans l'ensemble des 12 lycées professionnels maritimes en France).

Ces différences révèlent des inégalités, actuelles et à venir, pour les jeunes et les futurs adultes. Elles ne peuvent pas s'expliquer par la notion de libre choix car *« sans mixité, la liberté de choix d'un métier n'est que formelle du fait de la puissance des mécanismes de reproduction qui empêchent filles et garçons de se projeter dans des métiers perçus comme convenant prioritairement, voire exclusivement, soit aux hommes, soit aux femmes »*.

Comme indiqué plus haut, les avis du CESER sur l'adaptation de la carte des formations comportent régulièrement des observations sur la nécessité d'avancer sur cet enjeu de mixité des formations, enjeu lui-même priorisé dans les axes du CPRDFOP. Par ailleurs, le CESER avait fait un certain nombre de préconisations précises sur ce sujet dans son étude sur [la voie professionnelle des lycées](#), ainsi que dans son étude sur les [formations aux métiers de la mer](#).

Enfin, et ce n'est pas négligeable, sur cette question comme sur d'autres (par exemple pour le décrochage. Cf. point 8, ci-après) il manque ici un éclairage important en l'absence de données comparatives avec les formations professionnelles par voie d'apprentissage.

## 8. Se projeter vers le post-bac : une continuité encore en question

En 2019, selon le rectorat, 74,6 % des élèves inscrit-e-s en terminale professionnelle ont confirmé au moins un vœu dans Parcoursup, plateforme obligatoire de dépôt des demandes d'inscription en première année de l'enseignement supérieur. 88 % des vœux confirmés concernaient une inscription dans une STS<sup>36</sup>.

Pour mesurer le poids relatif des bachelier-ère-s professionnel-le-s dans les différentes filières de poursuites d'études, nous avons exploité des données de Parcoursup, qui sont libres d'accès et disponibles pour les années 2018 à 2020.

En Bretagne, en 2019, plus de 3 100 nouveaux bachelier-ère-s professionnel-le-s ont été admis-e-s dans une filière de l'enseignement supérieur : 2 432 dans une STS, 427 à l'université (405 en licence générale et 22 en PACES), 34 dans un IFSI, 25 dans un IUT, 7 dans un établissement de formation en travail social (EFTS), et 182 dans une autre formation supérieure.

Ils représentaient 41,5 % des nouveaux bacheliers admis en STS (ou BTS), avec des variations en fonction des spécialités, du statut des établissements (privés ou publics) et du secteur. Leur poids est notamment plus faible dans les services, alors même que c'est dans les services que les bacheliers professionnels, et surtout les bachelières, sont les plus nombreux.

En 2013, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dite « loi Fioraso », a introduit plusieurs dispositions pour favoriser l'accès des bachelier-ère-s professionnel-le-s à l'enseignement supérieur, et notamment des quotas de places en STS.

En Bretagne, ces dispositions ont été complétées par une expérimentation menée depuis 2017. Celle-ci a eu un effet visible sur le niveau des propositions d'admission puisque la part des bachelier-ère-s professionnel-le-s admises en

<sup>36</sup> *Ibid.*, page 174

STS est passée (pour les deux réseaux, public et privé) de 31,4 % en 2017 à 36,5 % en 2019. Qu'il s'agisse du réseau public ou privé, les quotas ont été généralement atteints, et même quelquefois largement dépassés. Quelques spécialités cependant peinent à les atteindre. Dans le classement des régions en fonction du pourcentage de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers admis en BTS, la Bretagne se situe dans la fourchette haute en 2019 et 2020. Cependant, depuis 2018, leur nombre a en réalité peu augmenté (seulement 35 de plus).

Tous les bachelier·ère·s professionnel·le·s intégrant un BTS ne vont pas jusqu'au bout de leur cursus. Selon une étude nationale, sur une centaine de jeunes ayant obtenu un bac professionnel en 2014, 2015 ou 2016 et ayant intégré une STS l'année suivante, 49 ont obtenu leur BTS en 2 ans. Les taux de réussite des titulaires d'un bac professionnel sont moins élevés à l'université et ils-elles n'y bénéficient d'aucun accompagnement spécifique, à l'exception du diplôme universitaire Rebond.

La licence professionnelle est devenue une voie de poursuite possible pour les bachelier·ère·s professionnel·le·s après un BTS. A l'Université de Rennes 2, par exemple, leur part dans les licences professionnelles est passée de 3-4 % avant 2014 à 13 % en 2019 (29 étudiants en 2019).

Ainsi les poursuites d'études des bachelier·ère·s professionnel·le·s en BTS ont progressé à la fois dans les faits et dans les représentations des élèves, des familles et des enseignants. En revanche, cela reste difficile pour l'après-BTS. Or l'ambition inscrite dans le CPRDFOP 2017-2022 est plus large que la seule poursuite en BTS pour ces bachelier·ère·s. Par conséquent, d'autres chantiers pourraient être ouverts à l'avenir pour continuer d'accroître la part des diplômé·e·s de niveau bac+3.

## 9. Focus sur le décrochage et l'action des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs en Bretagne

Dans le cadre de l'étude du CESER de Bretagne sur les jeunes de la voie professionnelle, des entretiens ont été réalisés avec près de 90 lycéen·es dans des lycées professionnels de la région. Ces entretiens soulignent à quel point l'accompagnement des jeunes est essentiel, notamment pour lutter contre le décrochage scolaire, qui n'est pas anodin dans la voie professionnelle.

Afin de mieux connaître le phénomène du décrochage scolaire en Bretagne et de pouvoir ainsi adapter les politiques publiques menées au titre de la lutte contre les ruptures de parcours en formation initiale, la Région Bretagne a lancé avec l'appui du GREF Bretagne, un observatoire du décrochage scolaire. Il s'agit de mieux saisir l'évolution du phénomène dans le temps ainsi que les caractéristiques des « décrocheurs » (genre, formation d'origine, propositions d'accompagnement, etc.). L'observatoire collabore étroitement avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), les autorités académiques (Rectorat, DRAF - Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne) et l'Association régionale des missions locales.

En Bretagne, la dernière synthèse régionale annuelle de l'observatoire couvre la période 2020-2021.

Au cours de l'année 2019-2020, en Bretagne, 2 190 jeunes ont été suivis soit par la MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire dans l'enseignement public), soit par la MIJEC (Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique). Les fermetures des établissements scolaires liées au premier confinement ont amoindri le nombre de jeunes accueillis, en comparaison de l'année précédente. Ces jeunes étaient en risque de décrochage scolaire mais n'étaient pas en situation de décrochage.

Dans le cadre de l'action de prévention du décrochage, qui mobilise la MLDS, la MIJEC mais aussi les CIO (les psychologues de l'Education nationale), la MLDS a accueilli 1530 jeunes en « entretien de situation », et la MIJEC, 1 110 jeunes.

Parmi les 1 530 jeunes accueillis à la MLDS, 1 090 ont intégré une action (session d'information et d'orientation, action d'accueil et de remobilisation, action de re-préparation de l'examen). Sur ces 1530 jeunes :

- 48 % étaient au collège,
- 38 % étaient en formation professionnelle (principalement en seconde et première du bac professionnel) (10 % d'élèves allophones),
- 14 % étaient dans un lycée général ou technologique (principalement en seconde) (33 % d'élèves allophones).

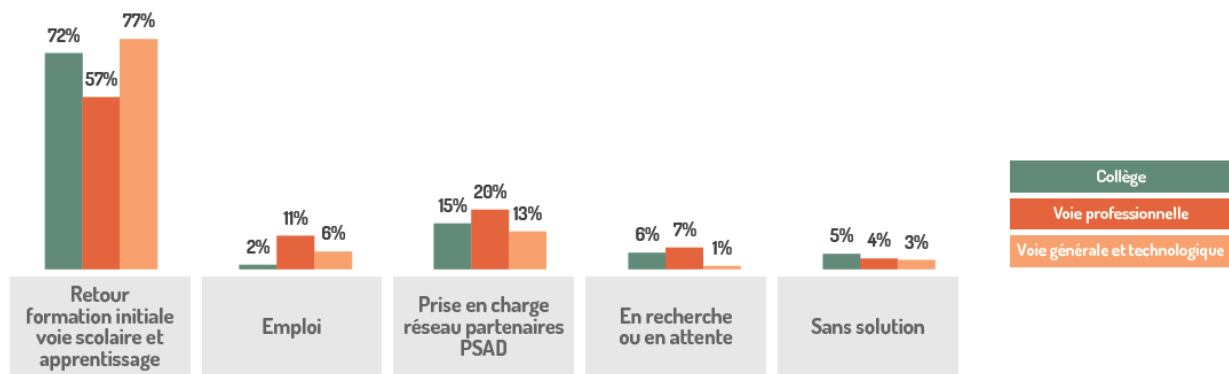
Sur les 1 110 jeunes accueillis à la MIJEC :

- 19 % étaient au collège,
- 46 % étaient en formation professionnelle (principalement en seconde et première du bac professionnel),
- 35 % étaient dans un lycée général ou technologique (principalement en seconde)

Dans la majorité des cas, les jeunes sont retournés en formation initiale (voie scolaire ou apprentissage) à l'issue de l'accompagnement par la MLDS ou la MIJEC, mais cela est surtout vrai pour les jeunes de collège et de la voie générale et technologique.

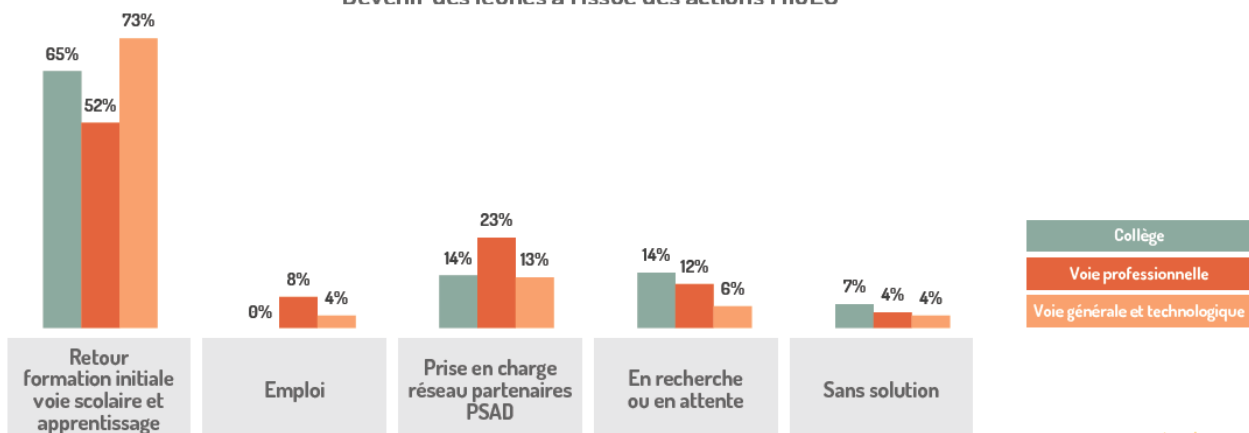
C'est un peu moins vrai pour les jeunes de la voie professionnelle dont plus de la moitié ne sont pas retournés en formation initiale.

### Devenir des jeunes à l'issue des actions MLDS



Source : GREF Bretagne, Les jeunes en situation de décrochage scolaire en Bretagne. Synthèse régionale annuelle 2020-2021

### Devenir des ieunes à l'issue des actions MIJEC



Source : GREF Bretagne, Les jeunes en situation de décrochage scolaire en Bretagne. Synthèse régionale annuelle 2020-2021

Une différence entre les publics accueillis par la MLDS et ceux accueillis par la MIJEC est la part d'élèves allophones qui représentent 42 % des jeunes ayant bénéficié d'une action de la MLDS contre moins de 1 % des publics suivis par la MIJEC (cette différence est soulignée dans la synthèse régionale annuelle de l'observatoire).

Le système de suivi et d'appui aux décrocheurs mis en place en Bretagne distingue les jeunes en risque de décrochage de ceux qui sont en situation effective de décrochage. La définition du décrochage en Bretagne a été précisée en 2017 dans le cadre de référence régional « Pour une stratégie concertée en faveur des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme » établi par la Région, les autorités académiques et les missions locales : il s'agit d'un·e jeune de 16 à 25 ans, issu·e du second degré et n'ayant pas terminé sa formation (il·elle peut posséder un premier diplôme ou une certification, obtenus auparavant).

En 2020-2021, quatre campagnes de repérage ont été réalisées (octobre 2020, février 2021, avril 2021, juin 2021), qui ont permis d'identifier 2 490 jeunes en situation de décrochage. Certain·e·s d'entre eux·elles ont un diplôme. Si on ne considère que les jeunes qui sont sortis du second degré sans le moindre diplôme, alors ils étaient 2 235 lors de cette campagne de repérage.

Sur les 2 490 jeunes en situation de décrochage :

- 31 % étaient dans un lycée professionnel
- 15 % dans un lycée agricole ou maritime
- 17 % dans un lycée polyvalent
- 13 % dans un lycée général et technologique
- 16 % en collège
- 7 % dans une Maisons familiales rurales (MFR)
- 1 % dans un EREA (établissement régional d'enseignement adapté)

Parmi les jeunes décrocheurs qui étaient dans un lycée polyvalent (17 %), 16 % étaient en première du bac professionnel et 16 % en seconde professionnelle.

A côté des 2 490 jeunes en situation de décrochage, le système de repérage des sorties du second degré permet d'identifier également 1 130 jeunes dont la situation malgré les recherches effectuées reste inconnue (ce sont des jeunes qui n'ont pas été retrouvés en formation continue, ni en emploi - y compris service civique, ni parmi les « NEET » accompagnés/non accompagnés et qui n'ont pas été transféré vers une PSAD située hors Bretagne). Certains n'ont tout simplement pas pu être recontactés car leurs coordonnées étaient obsolètes ou manquantes.

\*\*\*\*\*



# CONTRIBUTION

## « REUSSITE A L'ECOLE, REUSSITE DE L'ECOLE »

**Rapporteure : Michèle PERRIN**

**Délibération**  
**Bureau du 9 octobre 2023**

## INTRODUCTION

Le Conseil économique social et environnemental (CESE) a sollicité l'ensemble des CESER à participer à ses travaux dans le cadre de l'élaboration de son avis « Réussite à l'école et réussite de l'école », travaux menés au sein de sa commission Education, Culture et Communication (ECC).

Pour répondre à cette sollicitation, le Bureau du CESER Centre-Val de Loire a acté la réalisation de cette courte contribution écrite dans des délais très contraints. Les travaux du CESE couvrent tout le champ de l'éducation obligatoire. Le CESER Centre-Val de Loire n'a pas pu explorer l'entièreté du sujet et pour être conforme à sa mission auprès du Conseil régional, il a limité la contribution aux compétences du Rectorat et de la Région et de leurs compétences partagées sans toutefois pouvoir étendre. Faute de temps, le CESER a choisi de ne pas traiter l'enseignement agricole.

Cette saisine intervient, au moment où le projet académique 2023 de l'académie Orléans-Tours est en cours de finalisation. Il appréhende notamment cette question de la réussite à l'école.

La réussite à l'école et la réussite de l'école renvoient à un certain nombre de valeurs et à la lutte contre les inégalités qui est une des missions de l'école car selon le code de l'éducation (L-121-1), « Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. Ils contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation. Ils concourent à l'éducation à la responsabilité civique... ». De fait, l'école doit tout faire pour promouvoir l'égalité des chances et se donner les moyens pour la réalisation et la réussite de tous les élèves.

Mais la réalité est tout autre et comme nous le dit et le démontre une récente étude publiée par France Stratégie (« *Scolarités : le poids des héritages* », septembre 2023), chaque étape de la scolarité contribue à la fabrique des inégalités et entrave la réussite des élèves. Il est urgent d'agir pour y remédier.

Le système scolaire français dans sa mise en œuvre territoriale repose sur deux piliers :

- les compétences réglementairement partagées entre les instances académiques (Rectorat, inspection académique...) et les collectivités territoriales (les communes pour les écoles, les départements pour les collèges et les conseils régionaux pour les lycées ;
- les volontés des acteurs en place pour faire vivre les coopérations en faveur de la réussite.

En Centre-Val de Loire comme dans toute la France, cette question de la réussite revêt plusieurs enjeux (égalité des chances en fonction de l'Indice de Position Sociale<sup>1</sup> des parents, du genre, du lieu de résidence, des problématiques de mobilité...) mais elle est aussi marquée par certaines spécificités inhérentes au territoire (important secteur rural peu dense, proximité de l'Île-de-France...) et les caractéristiques de sa population scolaire (cf. partie 1 de la contribution). Pour y faire face, des dispositifs ou politiques nationaux sont mis en œuvre localement (cf. partie 2). La réussite de l'école et à l'école est aussi au cœur des réponses spécifiques apportées par les institutions du territoire en charge de ces questions dans le cadre de leurs compétences partagées (cf. partie 3)

---

<sup>1</sup> L'indice de position sociale (IPS) permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents.

## 1. BREVE PRESENTATION DE L'ACADEMIE ET DES SPECIFICITES REGIONALES

### L'académie en quelques chiffres<sup>2</sup>

L'académie d'Orléans-Tours recouvre les limites territoriales de la Centre-Val de Loire. Elle compte :

- 441 770 Élèves dans le public et privé sous contrat, dont 12 % en 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré<sup>3</sup> relevant de l'éducation prioritaire,
- 13 849 élèves en situation de handicap,
- 7 204 élèves et étudiants sont scolarisés dans un établissement d'enseignement agricole (toutes voies confondues : générale, technologique ou professionnelle),
- 2 495 Écoles et établissements, dont 120 lycées (87 publics, 33 privés) ; 154 écoles, 30 collèges sont situés en éducation prioritaire ; 33 établissements de l'enseignement agricole,
- 23 251 admis en 2022 au baccalauréat, taux de réussite 91,8 % (91,0 % au niveau national<sup>4</sup>),
- Résultats décevants aux évaluations nationales concernant les savoirs fondamentaux au regard de la structuration socio-économique de la population (cf. ci-dessous).

### 1.1 SPECIFICITES DE L'ACADEMIE QUANT A LA REUSSITE

#### Des résultats en deçà de ses capacités au regard de son profil socio-économique

La région enregistre une réussite inférieure aux évaluations nationales en CP ou en 6<sup>ème</sup> au regard de ce à quoi elle pourrait prétendre compte tenu de la structure socio-économique de sa population.<sup>5</sup> Cette question devrait faire partie des priorités de la politique régionale en la matière.

#### Une faible poursuite d'études dans le supérieur, signe d'inégalité des chances ?

La région Centre-Val de Loire comptait 23 251 admis en 2022 au baccalauréat, avec un taux de réussite de 91,8 %<sup>6</sup>. La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur en 2018 en région Centre-Val de Loire, est inférieure à la moyenne nationale (25,4 %, moyenne nationale : 30,7 %) et le nombre d'étudiants du supérieur est en sous-effectif (différence jusqu'à 30 000 étudiants) par rapport à des régions voisines comparables. Cela peut s'expliquer par la structure industrielle du tissu économique et au fort développement de l'apprentissage dans la région, les apprentis en CAP ou BEP avoisinent les 30 %, soit 4 points de plus que l'ensemble de la France.

#### La lutte contre le décrochage<sup>7</sup> : des actions de longue date

La persévérance scolaire, la lutte contre le décrochage sont une priorité nationale et un axe majeur de la politique académique réaffirmé dans le projet académique 2018-2022, au travers notamment des axes 1 « assurer les fondamentaux pour tous les élèves » et « Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite ». Ainsi, de nombreuses dispositions et actions ont été mises en œuvre et ont permis de diminuer le nombre d'élèves de plus de 16 ans sortis prématurément du système éducatif.

Les données chiffrées sur l'ensemble de phénomène de décrochage durant toute l'année scolaire ne sont pas faciles à trouver. D'une façon générale, les évaluations -chiffrées notamment- des résultats

<sup>2</sup> Les chiffres clés 2022-2023, Académie Orléans-Tours (<https://www.ac-orleans-tours.fr/media/25479/download>).

<sup>3</sup> Le premier degré regroupe l'école maternelle et l'école élémentaire. Le second regroupe les collèges et les lycées.

<sup>4</sup> « Résultats définitifs de la session 2022 du baccalauréat : des résultats en baisse après deux sessions exceptionnelles », Note d'information, n°23-09, DEPP, Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, Mars 2023.

<sup>5</sup> Cf étude Insee, 12/2022 « Plus de retard scolaire dans les territoires touchés par la pauvreté » : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6669143>

<sup>6</sup> Source : Les chiffres clés 2022-2023, Académie Orléans-Tours.

<sup>7</sup> Le CESER Centre-Val de Loire a produit un rapport en juin 2021 consacré à cette thématique : « Comprendre le décrochage pour mieux agir : évaluation des politiques publiques en faveur de la lutte contre le décrochage des étudiants en 1<sup>ère</sup> année post-bac en région Centre-Val de Loire ».

et actions engagées sont absentes, ou, au mieux, incertaines. C'est un point qu'il conviendrait de corriger urgemment.

On peut notamment citer le dispositif « Assure ta rentrée ! » mis en place depuis 2006 par le Conseil régional et l'académie Orléans-Tours avec l'ensemble des opérateurs de l'information et de l'orientation (SPRO...). Ce dispositif a pour objectif d'identifier et de prendre en charge tous les jeunes sans solution à la rentrée. Ainsi, en 2022, 2 400 jeunes étaient suivis en septembre : 63 % ont pu trouver une solution de formation dès le mois de septembre, ensuite 20 % ont pu être suivis par un PsyEN. Pour le CESER, il est regrettable que, malgré ces dispositifs ou initiatives, beaucoup de jeunes demeurent encore sans solution.

### **De forts taux d'illettrisme et d'illectronisme**

La région Centre-Val de Loire est caractérisée par une forte prégnance de l'illettrisme et de l'illectronisme comme l'a relevé une enquête<sup>8</sup> récente réalisée par le GIP Alfa Centre (CARIF-OREF), qui souligne que la région présente un taux d'illettrisme de plus de 10 % quand la moyenne nationale s'établit aux alentours des 7 %.

### **Un territoire rural, qui pose la question de l'égalité d'accès géographique**

La région Centre-Val de Loire comporte un important secteur rural peu dense, ce qui n'est pas sans conséquences sur le maillage des établissements scolaires (dispersion des moyens et volonté du Rectorat d'aller vers plus de rationalisation des moyens) et leur accès (problèmes de mobilités et de transports voire d'hébergement). Cela peut créer des freins psychologiques impactant les choix en matière d'orientation (choisir la facilité en s'inscrivant dans un établissement de proximité, par exemple). Cet éloignement peut aussi générer un lien distant entre les familles et l'école, notamment pour les familles les plus précaires et celles des navetteurs (habitant les territoires de « franges franciliennes » ou des villes telles que Chartres, Orléans, Montargis, etc. mais qui travaillent en Île-de-France). A noter que le projet académique prévoit d'avoir une action particulière sur cette question du lien avec les familles. Pour le CESER, il faudrait épauler et accompagner plus intensément les familles sur cette question.

## **1.2 DE NOUVELLES AMBITIONS DANS LE PROJET ACADEMIQUE EN COURS D'ELABORATION**

Le nouveau projet académique est en cours de finalisation et prévoirait 3 priorités<sup>9</sup> qui ne sont pas encore votées :

- Elever le niveau des savoirs et la connaissance des fondamentaux,
- Assurer la continuité école/hors école en lien avec les familles,
- Emanciper les jeunes.

Le CESER Centre-Val de Loire regrette de ne pas avoir eu connaissance de l'évaluation des résultats du précédent projet académique.

---

<sup>8</sup> Enquête menée dans la région du Centre-Val de Loire afin de mesurer les taux d'illettrisme et d'illectronisme parmi la population âgée de 18 à 65 ans en 2022. L'enquête a été réalisée par près de 100 enquêteurs formés, qui ont effectué des entretiens en face-à-face d'une durée de 45 minutes avec un total de 1 675 participants.

[http://www.etoile.regioncentre.fr/webdav/site/etoilepro/shared/Upload/Formation\\_metiers/Lutte\\_illettrisme/Publication\\_illettrisme\\_illectronisme\\_CVDL.pdf](http://www.etoile.regioncentre.fr/webdav/site/etoilepro/shared/Upload/Formation_metiers/Lutte_illettrisme/Publication_illettrisme_illectronisme_CVDL.pdf)

<sup>9</sup> Pour mémoire le projet académique 2018-2022 visait trois ambitions : Offrir les mêmes chances de réussite à tous ; Pousser l'ambition scolaire ; Contribuer au développement du territoire.

### **1<sup>ère</sup> priorité : élever le niveau des savoirs et des connaissances des fondamentaux**

Pour atteindre cet objectif, le Rectorat ambitionne notamment de travailler sur les liaisons inter-cycles (cycle 1/cycle 2 entre la Maternelle et la Primaire notamment, le CP étant le 1<sup>er</sup> maillon du décrochage). Pour ce faire des moyens devraient être déployés à la fois en amont et en aval (Ex : dédoublement des classes de CP et CE1 dans les zones prioritaires). Aussi, il est prévu que cela s'accompagne d'un effort important au niveau de la formation continue des enseignants afin de rattraper le retard pris par l'académie en la matière. Une politique d'arrêt des redoublements a aussi été engagée dans l'académie mais ses résultats sont hétérogènes. Les équipes ont besoin d'accompagnement en la matière.

### **2<sup>ème</sup> priorité : la continuité entre l'école et le hors école avec tout le travail à faire avec les familles**

La volonté est d'accompagner les familles pour mieux suivre leurs enfants et continuer des activités hors de l'école (école ouverte). Sur ce dernier point, il y a un retard important dans l'académie.

L'académie souhaite être pilote concernant les dispositions qui permettent aux jeunes d'être bien à l'école notamment au regard de la problématique du harcèlement ou pour les jeunes en situation de handicap. Sur ce dernier point, il faut souligner que l'académie va être pilote pour le déploiement des dispositifs d'accompagnement pour les jeunes touchés par ces situations de handicap ou les difficultés d'apprentissage. Concernant le harcèlement, il faut souligner que le programme pHARe<sup>10</sup> est en cours de mise en place en Centre-Val de Loire. Il s'appuie aujourd'hui sur un réseau de 400 référents académiques et départementaux, répartis sur tout le territoire national pour traiter les situations de harcèlement signalées par les chefs d'établissement et grâce aux plateformes téléphoniques du 3020 et du 3018 (cyberharcèlement). Malgré le déploiement de ce dispositif dans la région, force est de constater que de nombreux dysfonctionnements existent encore.

### **3<sup>ème</sup> priorité : émanciper les jeunes**

Le souhait du Recteur est d'amener les jeunes à se construire comme futur adulte ou citoyen. Des expérimentations sont prévues dans ce sens (ex. voyages scolaires...). L'émancipation passe également dans l'académie par l'amélioration de l'accès à la culture, au sport, par des parcours d'engagement autour du développement durable, etc. D'ores-et-déjà, des actions sont prévues avec des associations complémentaires de l'école qui sont agréées par le Rectorat (parcours citoyens, culturels...). Cependant ces actions reposent encore trop souvent sur l'engagement et le volontarisme des enseignants et des associations et ne fait pas encore système.

---

<sup>10</sup> pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées en 8 piliers (<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>).

## 2. MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

### 2.1 POLITIQUES NATIONALES PUBLIQUES EDUCATIVES VISANT A FAVORISER LA REUSSITE ET LEUR MISE EN ŒUVRE DANS LA REGION ACADEMIQUE

Plusieurs dispositifs nationaux visent à renforcer la réussite des élèves et sont déployés en Centre-Val de Loire. Le CESER, ne pouvant dans les temps impartis tous les recenser, a choisi d'en présenter quelques-uns.

#### **Orientation : les cordées de la réussite dans l'académie d'Orléans-Tours<sup>11</sup>**

Les cordées de la réussite ont pour premier objectif de proposer aux élèves un accompagnement continu de la 4<sup>ème</sup> jusqu'au baccalauréat, à l'enseignement supérieur et d'être un véritable soutien à l'orientation choisie. Elles poursuivent également leur objectif d'aider à lever les obstacles psychologiques ou culturels qui peuvent brider les élèves issus de familles modestes et les conduire à s'autocensurer, alors qu'ils ont les capacités requises pour s'engager dans des filières d'excellence.

Les actions sont financées par le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur Recherche et par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). En 2022, l'académie bénéficie de 25 cordées de la réussite sur l'ensemble du territoire. En 2021-2022, plus de 9 600 élèves scolarisés dans 128 établissements publics du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'académie en ont profité : 3 185 collégiens, 298 de lycées professionnels et 6 121 de lycées (dont 35 de LEGTA).

#### **Devoirs faits dans l'académie**

Au printemps 2021, 36,4 % des collégiens de l'académie bénéficiaient de « Devoirs Faits » à raison en moyenne de 2h hebdomadaires. Les élèves de 6<sup>ème</sup> en bénéficient le plus ; 48,6 % d'entre eux sont concernés.

A noter qu'afin d'accompagner les élèves au mieux dans ce dispositif, l'académie a construit un plan de formation à destination des collèges. Ces différentes formations ont pour objectif l'accompagnement vers l'autonomie de l'élève, la structuration d'une organisation pédagogique et la réflexion autour du travail personnel.

#### **Egalité filles garçons**

L'académie Orléans-Tours est engagée de longue date aux côtés de la Région sur la question de l'égalité et de la mixité, devançant même les directives nationales sur cette question. Ainsi, une convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons et entre les femmes et les hommes dans le système éducatif en Centre-Val de Loire a été signée le 28 février 2022.

Cette convention a pour ambition de renforcer les partenariats et de développer des actions transversales, coordonnées avec l'ensemble des acteurs concernés (services de l'Etat, Conseil régional, collectivités locales [mairies et conseils départementaux), associations engagées dans la promotion de l'égalité filles-garçons, femmes-hommes), et ce, au plus près des territoires.

---

<sup>11</sup> Cordées académiques : <https://www.ac-orleans-tours.fr/les-cordees-de-la-reussite-dans-l-academie-121827>.

5 établissements ont reçu la labellisation Égalité filles-garçons (de niveau I ou II<sup>12</sup>) à la suite d'un comité académique de labellisation réunit le 8 mars 2023.

### **Plan de relance des internats d'Excellence en Centre-Val de Loire<sup>13</sup>**

Le plan de relance des Internats d'excellence lancé au plan national (50 millions d'euros), prévoyait de créer ou réhabiliter près de 1 500 places (200 places livrées dès 2021 / 1 300 en 2022) : 54 internats sont retenus sur tout le territoire national pour bénéficier de fonds, dont 3 en Centre-Val de Loire<sup>14</sup>. Compte tenu du profil très rural de l'académie et pour faciliter la réussite des élèves et élargir leur palette d'orientation, ce dispositif revêt un enjeu fort à la fois pour la Région et le Rectorat.

## **2.2 AXES DE PROGRES**

### **Mettre en œuvre un suivi à partir des indicateurs de pilotage pour améliorer les résultats**

Il s'agit de définir des indicateurs et de les suivre afin d'agir pour la réussite des élèves et notamment pour les évaluations des acquis des élèves en français et en mathématiques. Les résultats doivent faire l'objet d'actions pour améliorer les résultats des élèves.

### **Renforcer la formation continue des enseignants en Centre-Val de Loire**

Une autre caractéristique de l'académie, relevée par les auditions réalisées, réside dans le retard pris en matière de formation continue des enseignants, notamment dans le 1<sup>er</sup> degré. Des plans nationaux ont été mis en œuvre mais qui ont tardé à se déployer en Centre-Val de Loire. Le Rectorat prévoit d'ailleurs d'agir à ce sujet, avec deux objectifs le progrès de tous, élèves et enseignants, et travailler sur le collectif. Les thèmes de formation qui sont visés : innovation pédagogique, posture pour l'accompagnement des élèves, savoirs fondamentaux, égalité (femmes/hommes) et lutte contre les discriminations, mixité des parcours... Pour le CESER, c'est une bonne chose mais comment faire pour que tous les enseignants se forment ? La question du remplacement des personnels en formation est évidemment essentielle pour assurer ces objectifs.

### **Assurer un maillage territorial d'établissement de proximité : un enjeu pour un territoire marqué par la ruralité comme le Centre-Val de Loire**

## **3. COMPETENCES PARTAGEES RECTORAT ET CONSEIL REGIONAL ET EGALITE DES CHANCES**

Sur le champ de l'éducation, les politiques régionales vont bien au-delà de la gestion du patrimoine des lycées. Depuis 2004, les Régions sont compétentes en matière de restauration scolaire, pour les internats, depuis 2017 sur les transports scolaires et depuis la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les Régions partagent la compétence de l'orientation avec le Rectorat avec le transfert des compétences en matière d'information sur les parcours de formation et sur les métiers et leurs débouchés.

En lien avec le Rectorat, la Région Centre-Val de Loire mène ainsi une politique éducative volontariste pour aider les familles et les jeunes et favoriser la réussite de ces derniers : fourniture des manuels scolaires et des équipements numériques (ENT), aides à l'équipement, soutien à la mobilité des jeunes

---

<sup>12</sup> Label niveau I : collège Anatole France (Tours,37), lycée Descartes (Tours,37), lycée des métiers André Ampère (Vendôme,41). Label niveau II : collège Montjoie (Saran,45), lycée polyvalent Benjamin Franklin (Orléans,45).

<sup>13</sup> [https://www.ac-orleans-tours.fr/internats\\_excellence](https://www.ac-orleans-tours.fr/internats_excellence)

<sup>14</sup> , 3 établissements de l'académie pour bénéficier des fonds de ce plan en bénéficiant (le collège Jean Rostand à Orléans, le lycée professionnel Jean Guéhenno à Saint Amand-Montrond et le nouveau lycée Joséphine Baker situé à Hanches en Eure-et-Loir).

(système de gratuité de certains transports), aide au 1<sup>er</sup> équipement pour la formation professionnelle, expérimentation de tarification sociale pour la restauration scolaire, etc.

Il est important de souligner que la qualité de la coopération entre la Région et le Rectorat est à ce jour satisfaisante et cela a des impacts sur l'efficacité des compétences partagées et la conduite des actions et des projets. Cette coopération est majeure pour la réussite de l'école (elle l'est aussi et évidemment pour les écoles et les collèges avec les autres collectivités territoriales). Toutefois, cette coopération doit devenir structurelle pour être pérenne dans le temps et limiter la dépendance aux volontés des acteurs en place.

Ainsi, sur un certain nombre de champs, la Région et le Rectorat exercent des compétences partagées venant directement toucher à la réussite des jeunes.

### **Construction d'un système d'orientation commun : organisations, actions...**

La mise en œuvre de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018, difficile au démarrage, obligeait de fait les Régions et les Rectorats à travailler ensemble : les Régions étant désormais compétentes pour le volet information sur les métiers et les formations, et les Rectorats conservant entre autres le volet sur le conseil en orientation avec PsyEN et les professeurs principaux et l'aide à la décision auprès des familles et des jeunes.

Cette compétence a donc nécessité de bâtir des coopérations avec les acteurs de l'écosystème de l'emploi et de la formation. Aujourd'hui et cela a été confirmé lors du congrès des Région de France les 27 et 28 septembre dernier et confirmé par une étude de l'INJEP<sup>15</sup>, les régions ont su se saisir de la compétence de l'orientation.

Au niveau régional, le système est en cours de structuration de manière satisfaisante selon à la fois les acteurs de la Région et du Rectorat. La Région mobilise à travers le GIP Alfa Centre, son OREF, à travers des études économiques régionales sur les filières (en lien avec les branches professionnelles) et leurs besoins et son CARIF pour informer sur l'offre de formation.

En outre, le Rectorat et la Région ont déployé au niveau départemental et à titre expérimental, depuis 2019, des binômes composés d'un chargé de mission orientation du Conseil régional et d'un directeur de CIO dépendant du Rectorat. Le but de cette expérimentation étant d'éviter les sollicitations trop nombreuses auprès des chefs d'établissements et de construire un véritable parcours départemental d'orientation sur les trois ans de collège. Ce copilotage visait à coordonner les actions en matière d'information à l'orientation et les actions d'orientation (articulation des actions). Arrivée à son terme en juillet 2023, la Région va poursuivre et reprendre intégralement à son compte cette expérimentation en intégrant les agents du Rectorat volontaires pour poursuivre cette action.

Dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la Région déploie des actions innovantes afin d'améliorer la connaissance des métiers, des filières et des voies de formation via des actions dans les établissements scolaires, des événements comme les Forums de l'orientation et des métiers, les Nuits de l'orientation, l'Apprenti'Tour, des conférences », des fiches métiers régionalisées, les sites internet @étoile<sup>16</sup> et CLEOR<sup>17</sup> consacrés à l'orientation et à la formation, la création d'outils innovants comme les « Métiers en scène : l'industrie ou la santé et le social », Day Tripper, #c'estquoitonmétier, ou encore le Klub extraordinaire... La découverte des métiers a évolué : avant, elle se faisait surtout au travers de documentations mais, aujourd'hui, l'objectif est d'aller concrètement au plus près des pratiques.

---

<sup>15</sup> INJEP : Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.

<sup>16</sup> <http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/accueiletoile>

<sup>17</sup> <https://www.cleor.centre-valdeloire.fr/>

Pour le CESER, l'éducation à l'orientation est majeure pour la réussite à l'école et au-delà. Il s'agit d'une aide à la décision qui doit être alimentée à la fois par des informations fiables et par un accompagnement des jeunes et des familles pour lever les freins (déterminisme social, crainte à la mobilité...). Pour une orientation de qualité, le choix du jeune est capital et ne doit pas être subi (dans une logique « adéquationniste » notamment...).

### **Définition conjointe d'une carte régionale des formations professionnelles scolaires**

La question de l'attractivité des métiers est essentielle. Or souvent on observe une décorrélation entre les formations qui « remplissent bien » et celles qui « insèrent bien ». Un équilibre doit être trouvé entre les besoins des entreprises ou des territoires d'une part et l'appétence des jeunes d'autre part.

Face à cet enjeu, le Rectorat et le Conseil régional travaillent conjointement à la définition chaque année d'une carte régionale des formations professionnelles sous statut scolaire, coordonnée par la Région en lien avec les branches professionnelles dans le cadre de conventions entre la Région et les branches professionnelles et les OPCO. A noter que le Rectorat et la Région ont une vigilance particulière à ce que soit maintenue une large palette de formations sur l'ensemble de la région, dans une logique d'aménagement équilibré du territoire et de réponse aux besoins des territoires.

Au travers de cette carte, la volonté est de mieux rapprocher les établissements des besoins en formation initiale des territoires. La Région accompagne les établissements sur cet aspect notamment en recourant aux portraits de territoire réalisés par le GIP Alfa Centre sur les besoins de main d'œuvre. Ces portraits sont communiqués aux chefs d'établissements. De plus, ont été mises en place depuis 2022 des commissions territoriales dans 6 territoires de la région Centre-Val de Loire, pour rencontrer les chefs d'établissements et leur présenter ces données.

### **Des actions conjointes intéressantes dans la lutte contre le décrochage**

Le partenariat noué avec la Région Centre-Val de Loire et l'ensemble des partenaires interinstitutionnels dans le cadre de l'opération « Assure ta rentrée ! » (Dispositif déjà présenté ci-dessus) permet d'apporter une réponse globale à la diversité des attentes et des besoins exprimés par les jeunes sans solution de formation après la rentrée. De plus, est engagée depuis septembre 2020, l'obligation de formation pour les 16-18 ans qui marque une évolution majeure des pratiques éducatives et d'accompagnement des jeunes. Elle prolonge l'obligation d'instruction jusqu'à 16 ans par une obligation de se former jusqu'à la majorité et est une nouvelle étape dans la lutte contre le décrochage scolaire.

### **Faire des lycées des lieux de réussite : une volonté partagée de la Région et du Rectorat**

Cette volonté s'exprime à la fois au niveau des internats, de la rénovation du bâti des lycées mais aussi sur la question de l'inclusion dans les lycées et leur ouverture vers l'extérieur.

Le souhait est de faire de l'internat aussi un lieu d'éducation, où l'on crée un collectif. La Région a la volonté d'évaluer la qualité patrimoniale des internats (travail des chargés de patrimoine au sein des services de la Région) et de tendre vers un niveau de service un peu plus homogène et répondant aux évolutions sociétales (possibilité d'avoir des systèmes de réservation de l'internat à la carte en lien avec les phénomènes de décohabitation ou de garde partagées). Une expérimentation est ainsi menée au lycée Joséphine Baker de Hanches avec une inscription à l'internat possible 2 jours par semaine. La Région a également élaboré un référentiel qualité de ses internats avec en arrière-pensée la question de la qualité des postes de travail des élèves. Tout cela est aussi à mettre en relation avec la réforme des lycées professionnels, notamment à travers la mise en place effective dans l'académie du dispositif national des bureaux des entreprises<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> Bureau des entreprises : <https://www.education.gouv.fr/les-bureaux-des-entreprises-dans-les-lycees-professionnels-379392>

Les coopérations entre le Rectorat et la Région portent également actuellement sur d'autres thématiques : l'inclusion de tous dans les lycées (handicap) et la question de la transition environnementale et écologique dans les lieux d'apprentissage ainsi que sur les campus des métiers et des qualifications. Les trois campus de la région, Patrimoines, Métiers d'Art et Tourisme (PatMAT), CosmetoPharma et Transformation numérique (TransNum) sont labellisés « excellence ».

## CONCLUSION

Pour le CESER Centre-Val de Loire, la réussite à l'école et la réussite de l'école n'est pas qu'une question de résultats aux examens mais doit être appréhendée de manière globale, notamment en intégrant les notions de bien-être et d'épanouissement. A cet égard, il tient à rappeler le rôle de la pratique d'activités socio-culturelles et sportives dans le cadre scolaire, dans le cadre de parcours pédagogiques construits, et de la prise en compte de la santé des élèves. Concernant la santé et alors que l'école manque de médecins et d'infirmières, le CESER s'interroge sur les moyens pour assurer un suivi et un dépistage efficient des troubles impactant les apprentissages.

Si la réussite se joue dès le plus jeune âge, notamment dès l'entrée en CP et l'apprentissage de la lecture, force est de constater que la période du lycée est aussi charnière, notamment au regard des questions d'orientation.

Le CESER appelle à ce que les politiques nationales et leur mise en œuvre régionale visent à œuvrer pour la réussite des élèves et notamment à lutter contre le déterminisme social qui trop souvent se traduit pour les enfants issus des familles le plus précaires par un champ des possibles extrêmement réduit en termes de choix d'orientation, délaissant les ambitions des élèves et limitant les horizons géographiques.

Enfin, les perspectives de baisse des effectifs dans les années à venir, dégagant des marges de manœuvre, doivent être l'occasion d'améliorer l'efficacité du système éducatif :

- Lutter contre les sorties précoces du circuit scolaire ;
- Dégager des moyens pour développer une vraie politique de formation continue des enseignants ;
- Maintenir un réseau d'établissements de proximité évitant les temps de transports trop longs ;
- Désengorger les établissements surchargés et répondre aux besoins non couverts notamment en matière d'accompagnement des élèves (parcours de formation, décision d'orientation, santé, problèmes financiers, mobilités, hébergement...);
- Améliorer les conditions d'enseignement, d'éducation, d'accompagnement, de vie des élèves dans les établissements.

D'une façon générale mais notamment dans l'académie, le CESER déplore la quasi-absence des données de suivi qualitatives et quantitatives et des évaluations de la mise en œuvre des politiques publiques et des expérimentations entreprises.

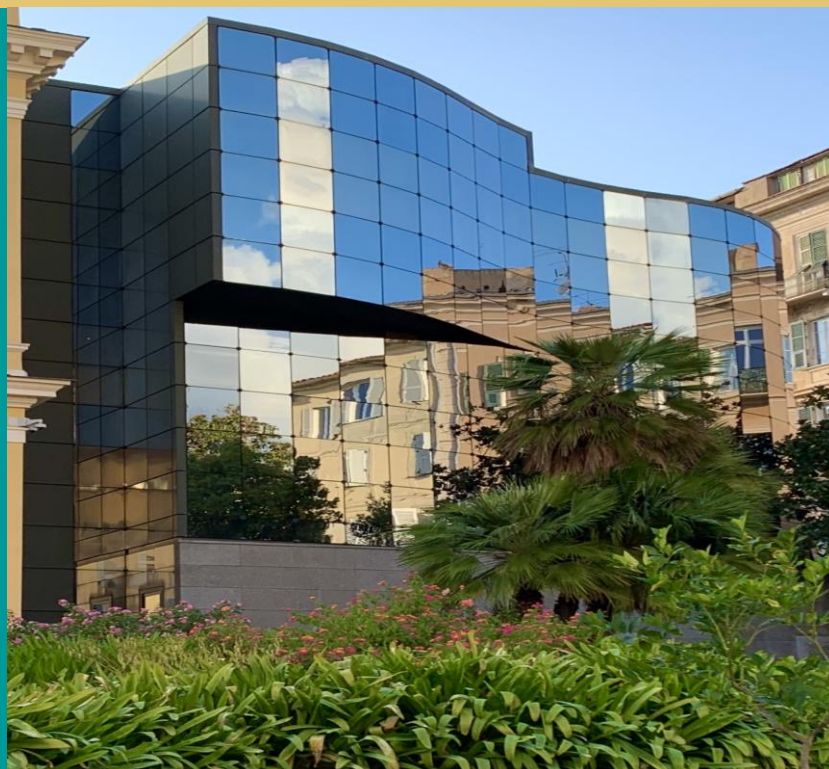


Conseil Économique Social Environnemental et Culturel de Corse  
Cunsigliu Economicu Sociale di l'Ambiante è Culturale di Corsica

# 2023

CONTRIBUTION DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL  
ET CULTUREL DE CORSE

A L'AVIS DU CESE « REUSSITE A L'ECOLE ET REUSSITE DE L'ECOLE »



**CONTRIBUTION DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL,  
ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE  
A L'AVIS DU CESE « REUSSITE A L'ECOLE ET REUSSITE DE L'ECOLE »<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Adoptée à la majorité des suffrages exprimés le 24 octobre 2023

## **Introduction**

Depuis le milieu des années 90, le système scolaire français marque le pas et ne permet plus de remplir les missions qui sont les siennes, en particulier la réussite de toutes et de tous et la réduction des inégalités qu'elles soient sociales, culturelles, territoriales. En Corse, ces constats peuvent être partagés et prennent des formes particulières en lien avec les spécificités de son territoire. Le CESEC de Corse, toujours pleinement impliqué dans les problématiques éducatives, a, à travers ses avis et ses auto-saisines, proposé un certain nombre de préconisations pour y remédier. Ces dernières procèdent d'un travail en commun et ont pour base le statut particulier de l'île dans toutes ses composantes.

Lors de cette mandature, caractérisée par une crise multidimensionnelle planétaire, à la suite de la pandémie qui a affecté l'ensemble de la planète, le conseil a mené une réflexion ambitieuse de nature à proposer des perspectives contribuant à changer de paradigme sur notre île.

Trois rapports ont été produits, concomitants avec la pandémie : le temps de l'urgence, de la relance et de la prospective. Dans le troisième document « Cambià u campà », changer la manière de vivre, trois thèmes de réflexion ont été développés :

- Comment tendre vers un nouveau modèle économique, en le réorientant pour le mettre au service de tous et soutenir le développement d'une économie durable dans les territoires, en y associant une formation adaptée tout en faisant de la justice sociale une réalité ?

- Comment favoriser une meilleure qualité de vie pour tous en jouant la carte des solidarités, en agissant pour la santé et le bien-être ?

- Enfin, le troisième thème propose une voie permettant d'aller vers l'émancipation individuelle et collective, sollicitant la participation de tous pour concrétiser le projet de « faire société ». Dans cette perspective l'éducation et la culture jouent un rôle primordial.

Ainsi, depuis de nombreuses années, le conseil mène un travail pour réfléchir aux politiques publiques qu'il conviendrait de mettre en place afin de donner les moyens à l'école d'être ce lieu inclusif de transmission des savoirs, d'éducation à la citoyenneté, à l'environnement, d'accès à la culture et aux sports, permettant à toutes et tous une insertion harmonieuse dans la vie sociale et professionnelle. Ce qui est apparu déjà de manière évidente c'est la nécessité de privilégier l'approche territoriale et d'associer l'ensemble des acteurs concernés pour adapter le système éducatif aux besoins de chaque territoire de l'île.

Répondre positivement à la sollicitation du CESE était, pour le CESEC de Corse, une manière d'approfondir une réflexion engagée et l'enrichir des expériences des autres participants.

## Le profil spécifique d'une région à statut particulier

L'Académie de Corse est, par sa taille, comparable à une Académie ultramarine. Elle compte 305 établissements (259 écoles, 31 collèges, 15 lycées). Par ailleurs, la Corse se caractérise par une densité de population très inférieure à la moyenne nationale (39 h/Km<sup>2</sup>) et qui varie fortement selon les territoires : l'essentiel du territoire est rural à 98 % pour 57 % de la population. L'île compte donc un nombre important d'établissements scolaires dans le rural, de très petite taille qui accueillent peu d'effectifs. 20 % des écoles sont à classe unique et près de la moitié des écoles ne compte pas plus de 3 classes.

Bien que la part des catégories socio-professionnelles défavorisées soit importante, le climat de vie scolaire y est de bonne qualité. Cependant, le relief de « l'île montagne » complique gravement l'accès aux services publics, et génère des difficultés persistantes en lien avec l'éloignement et l'isolement : mouvements de personnels fréquents, difficultés à fixer des équipes pédagogiques, difficultés à faire venir des personnels en complément de service. Malgré un pourcentage important de réussite au baccalauréat (92,7 %), c'est la région de France qui détient le plus faible taux de diplômés de l'enseignement supérieur et qui connaît un décrochage scolaire supérieur de 3% à la moyenne nationale.

En Corse, si les acteurs s'accordent à dire que l'offre éducative est riche et diversifiée, tant celle proposée par l'ensemble des services publics, que par le monde culturel et sportif, ils constatent cependant que des difficultés génératrices d'inégalités subsistent qu'il convient de réduire :

- Une connaissance insuffisante de l'offre par les principaux intéressés, une communication et une valorisation à améliorer en conséquence ;
- Un manque de coordination à l'échelle de l'île ;
- Une prise en compte insuffisante de la parentalité et de la parole des enfants ;
- Une fracture numérique importante ;
- Des difficultés en matière d'accessibilité et de mobilité tant au niveau géographique que financier ;
- Une absence d'équité territoriale, la configuration géographique ne permettant pas d'assurer à tous les mêmes conditions d'accès à la connaissance.

La Corse présente donc un certain nombre de caractéristiques structurelles et conjoncturelles, de particularismes, qui sont à prendre en compte de manière spécifique. **Ainsi, un des défis du système éducatif en Corse consiste à développer une politique d'aménagement du territoire adaptée pour lutter contre les inégalités repérées.**

## Comment s'articulent les politiques éducatives nationale et territoriale

Depuis la loi N° 2002-92 du 22 janvier 2002, la Collectivité de Corse est dotée de compétences élargies en matière de formation initiale : outre le développement et l'entretien du bâti des collèges et lycées , elle est chargée d'élaborer et d'arrêter la carte scolaire, le schéma prévisionnel des enseignements (structure pédagogique générale des établissements du 2<sup>nd</sup> degré) et le programme prévisionnel des investissements (localisation des établissements, capacité d'accueil et mode d'hébergement des élèves).

Cependant, en Corse comme ailleurs, l'extrême lenteur du développement d'une idée « éducation partagée », qui semble pourtant portée par « le sens de l'histoire », interroge. La notion de réussite ne revêt pas le même sens selon que les objectifs poursuivis priorisent, l'acquisition des normes, des règles, plutôt que la prise en compte de la situation spécifique du jeune comme sujet singulier, recevant et transmettant un héritage, produisant de la valeur, et transformant le tout en se projetant dans le monde de demain. L'école résiste au partage des responsabilités, au développement des « territoires apprenants », processus engageant des démarches collectives, et peine à accepter l'entrée dans l'école de l'ouverture à l'extérieur, en travaillant avec les collectivités, les familles, les associations. La tension générée par ces contradictions est toujours sensible et constitue un frein à la mise en place de dispositifs pédagogiques territorialisés.

Dans le petit territoire qu'est la Corse, parmi les plus pauvres de France, l'articulation de la politique éducative nationale à la singularité régionale est une nécessité impérieuse afin qu'elle se détermine au plus près des usagers mobilisant l'ensemble des acteurs et les 19 EPCI<sup>2</sup> que compte l'île. **Mais cette articulation entre les directives nationales et la réalité régionale est encore trop insuffisante.**

S'il est reconnu que la Collectivité de Corse doit exercer ses compétences en concertation avec l'éducation nationale, le cadre de cette concertation doit être davantage formalisé et la période adaptée aux différents temps administratifs des institutions. Depuis 2009, l'instance de négociation n'est plus définie et renvoyée au recteur, de manière annuelle, empêchant la Collectivité de Corse de disposer, en temps voulu, des éléments statistiques nécessaires pour mener le dialogue avec le rectorat, freinant ainsi l'élaboration de dispositifs conjoints de politique éducative adaptés au territoire et à ses besoins.

**L'assemblée de Corse s'est donc prononcé, à deux reprises, pour la mise en œuvre d'un cadre normatif spécifique pour l'académie de corse, non suivi d'effets.**

En conséquence : **miser sur une politique globale de la jeunesse.**

---

<sup>2</sup> EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

En effet, depuis la première feuille de route de 2018, la Collectivité de Corse, qui souhaite exercer pleinement sa responsabilité de « Cheffe de file » des politiques de jeunesse telle qu'instituée par la Loi Egalité et Citoyenneté de 2017, porte une volonté de s'engager auprès des jeunes, dans une logique de co-construction qui considère le jeune comme une ressource et non comme une menace.

Dans l'élaboration et la mise en place d'une politique publique dédiée à la jeunesse, elle se fixe comme un des objectifs prioritaires, afin de remédier aux inégalités nombreuses d'accès à la connaissance et de favoriser la réussite à l'école de tous les jeunes, la mise en cohérence des actions qu'elle mène avec celles des autres partenaires institutionnels. **La réussite éducative ne peut passer en effet que par la complémentarité des dispositifs existants, en particulier pour les différents temps de l'enfant.** Or, cette complémentarité n'est pas mise en œuvre en raison de la disparité entre les politiques éducatives portées aux échelons national et local. Les dispositifs de l'Etat via l'Education Nationale fonctionnent mal sur le territoire insulaire (1 seul projet éducatif local sur toute l'île) ; la Collectivité de Corse intervient largement pour développer davantage l'accompagnement territorial et renforcer l'opérationnalité des politiques publiques.

Pour ce faire, l'institution s'est dotée **d'un outil ambitieux et innovant, le « Pattu di a Ghjuventù », (Pacte de la jeunesse)**, reposant sur une stratégie globale se déclinant en différents axes, qui vise à améliorer l'action publique en faveur des 11-30 ans. Cet outil regroupe plus de 200 actions en faveur de la jeunesse (aides à la pratique sportive, aide au passage du permis de conduire, etc.). Ces dernières sont, depuis la rentrée 2023, **regroupées dans une application numérique « Ghjuventù », (Jeunesse), qui en facilite la visibilité et l'accessibilité et qui permet également aux jeunes de connaître tous les dispositifs d'aide financière auxquels ils peuvent prétendre.**

En ce qui concerne la question plus précise de l'éducation, pour organiser une articulation concertée des interventions des différents niveaux de collectivité, des services de l'Etat et des partenaires associatifs, **la Collectivité de Corse souhaite créer, à terme, une instance de coordination des politiques éducatives territoriales : la conférence jeunesse.**

En effet, le lancement du « Pattu di a ghjuventù<sup>3</sup> » et les nombreux travaux qui ont été menés ont largement amorcé ce mouvement. Afin d'impulser la coordination des politiques de jeunesse, portées par la seule Collectivité de Corse, un comité de pilotage a été mis en place qui, dans un premier temps, a amélioré la concertation en interne, permettant la réunion des directions fonctionnelles concernées par cette politique (notamment lors des « COTECH<sup>4</sup> »,) mais surtout en l'élargissant aux partenaires qui n'y sont pas encore représentés (principalement la CAF et la MSA<sup>5</sup>, mais également les deux SDJES<sup>6</sup> du Rectorat créés par la réorganisation de l'Etat).

L'évolution de ce COPIL se poursuit pour installer une véritable **« conférence de jeunesse », instance de coordination prévue par les textes que seule la Bretagne et la Corse auront mise en place.**

---

<sup>3</sup> Pattu di a ghjuventù : Pacte de la jeunesse

<sup>4</sup> COTECH : comité technique

<sup>5</sup> MSA : Mutualité sociale agricole

<sup>6</sup> SDJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

La Conférence Jeunesse a pour missions spécifiques de :

- Mutualiser le repérage des besoins du public cible,
- Coordonner, articuler les politiques de jeunesse et organiser les modalités de l'action commune entre les différents niveaux de collectivités et l'État,
- Offrir un lieu de discussion et de diffusion de l'information des dispositifs dédiés à la Jeunesse,
- Relayer et partager les actions auprès des acteurs de territoires spécifiques,
- Permettre la mise en œuvre d'innovations et d'expérimentations,
- Assurer un suivi des actions engagées.

La conférence jeunesse s'organisera autour d'une assemblée plénière, d'un comité de pilotage et de commissions thématiques. La première réunion de la Conférence Jeunesse sera organisée d'ici la fin de l'année 2023.

## Quelques exemples de bonnes pratiques mises en place sur la région Corse

### Impliquer la jeunesse dans l'élaboration des politiques publiques

Afin de mobiliser les jeunes et de les former à l'action publique et à la citoyenneté, l'assemblée de Corse s'est dotée dès 2016, d'une instance consultative – « **Assemblea di a ghjuventù** » (**Assemblée des jeunes**), dotée d'un budget propre, composée de 62 jeunes en plus la Présidente de l'Assemblée de Corse (autant que de conseillers territoriaux de Corse) de 16 à 30 ans scolarisés, en formation ou en emploi – chargée d'apporter un avis sur l'ensemble des politiques publiques mises en place par la Collectivité de Corse, et en particulier celles relevant du secteur éducatif.

### Œuvrer pour l'égalité des chances

L'unité de bilan « Dys » existante en Corse est la seule sur le territoire national à être rattachée à une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Elle propose un bilan, la prise en charge et le suivi des enfants par une équipe pluridisciplinaire. Du fait de son rattachement à la MDPH, cette **prise en charge est totalement gratuite pour les parents et les enfants concernés, ce qui en fait un dispositif inédit sur le plan national.**

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité femme / homme et au regard de ses orientations stratégiques en matière de culture scientifique, la Collectivité de Corse a lancé le prix « **Feminiscienza**, la vocation scientifique corse au féminin ». **En effet, face au constat qui indique que les filles se détournent des matières scientifiques au moment d'entamer des études supérieures, il convient de les encourager à s'orienter vers ces filières.** Dans le cadre d'un appel à candidatures, le prix récompense, chaque année, avec une dotation de 1000 € pour chaque lauréate, vingt jeunes filles retenues après la présentation devant un jury de leur projet d'études ainsi que leur motivation à poursuivre dans cette voie.

### Favoriser l'émergence de nouvelles méthodes pédagogiques

Depuis quatre ans, **la pédagogie de projet est favorisée et encouragée** par la Collectivité de Corse. Ce type de pédagogie, en effet, permet aux élèves un apprentissage en équipe innovant, favorisant la coopération et permet également d'envisager l'évaluation, non plus comme une comparaison, une mise en concurrence des élèves entre eux mais plutôt comme une manière de valoriser leurs savoir-faire et savoir-être dans ce processus collaboratif.

Ces projets se déclinent autour de 3 axes forts :

- L'éducation à l'environnement : Trophées scolaires du développement durable ;
- La mise en valeur d'un personnage historique insulaire : leurs vies font notre histoire ;
- La mise en valeur du patrimoine de montagne : développement des parcours patrimoniaux.

A travers 3 appels à projets par an, à destination des élèves du 1er et du 2nd degré, ce sont plus de 60 projets retenus tous les ans et plus de 600 élèves qui ont travaillé en concertation avec les services de la Collectivité de Corse, des associations, des communes, par exemple sur les 7 objectifs du développement durable. Les retours de ces expériences sont très positifs, tant de la part des élèves que des enseignants. Ces appels à projet seront pérennisés et deux autres seront lancés prochainement :

- L'éducation à toutes les initiatives innovantes locales destinées à faire découvrir des zones particulières et les activités qui y sont exercées – en privilégiant les zones montagneuses ;
- Développer et transmettre la langue corse à travers des projets collectifs réunissant un établissement scolaire, une commune et/ou une entreprise ou association etc. qui doivent favoriser l'usage du corse dans le quotidien et sa diffusion dans la société.

### Elargir les fondamentaux

Considérant que c'est l'émancipation et l'épanouissement de l'individu qui doit primer, une école réussie est celle qui permet à chaque personne de trouver son chemin, sa place et de se réaliser en fonction de ses goûts, de ses aptitudes et compétences. C'est une école qui remet l'intérêt et le bien-être de l'enfant au centre de la politique éducative. C'est pourquoi outre les apprentissages fondamentaux sont inclus dans les programmes, **par le biais de l'expérimentation, qu'il conviendrait de renforcer et de développer, l'éducation à la citoyenneté, en abordant les questions en lien avec des thématiques sociétales : l'environnement et les enjeux de développement durable ; l'égalité femmes / hommes et les problèmes liés aux stéréotypes de genres ; l'éducation au goût, au bien-manger et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.**

Par ailleurs, d'autres expérimentations sont réalisées par la Collectivité de Corse. A titre d'exemple, on peut citer :

- Le dispositif mis en place au lycée agricole de Borgo, Campus Corsic'Agri Borgo Marana. L'expérimentation réalisée, "Da l'ortu a u piattu" (du jardin à l'assiette) sur les thématiques du circuit court mais aussi une sensibilisation aux conditions de production d'aliments, à leur saisonnalité, à leur intérêt nutritionnel et le travail sur la réduction du gaspillage à travers une reconception de la cantine, des entrées en libre-service, du pain à la demande, des recettes travaillées par les chefs en fonction des apports du maraîchage, le tout étant réalisé avec l'implication des élèves ;
- Les jardins pédagogiques avec permaculture au collège de Lucciana-Marana ;
- Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe) : prix collègue Laetitia sur le harcèlement ;
- La cité éducative de Bastia dont l'enjeu est d'accompagner chaque parcours éducatif individuel en optimisant les liens entre les acteurs de la Cité (associatifs, enseignants, habitants, institutionnels, jeunes, parents, professionnels du social et de la culture).

Ces dispositifs innovants reçoivent l'autorisation de l'Education Nationale pour être mis en place.

## Favoriser l'accès à la culture et au sport à l'extérieur de l'établissement scolaire

**En dehors du temps scolaire, l'accès à la culture et au sport est favorisé par la mise en place de dispositifs à destination des publics jeunes (11 – 30 ans) :**

- Avant la mise en place du passeport culturel par le ministère de la Culture, la Région Corse innovait avec **le Pass Cultura**. Réservé à tous les jeunes de 12 à 25 ans, le Pass Cultura est un porte-monnaie électronique d'une valeur de 75 € qui permet de pratiquer des activités artistiques et culturelles durant le temps libre (places de cinéma, de concert, achat de livres, adhésion à une pratique artistique...).

De même, le dispositif « **Sporti'Pass** », à destination des familles bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ou des enfants en situation de handicap, favorise l'inscription des enfants âgés de 6 à 18 ans dans un club sportif conventionné, (il est à noter que proportionnellement la Corse se caractérise par le plus grand nombre de licenciés inscrits à l'USEP et à l'UNSS au plan national). Dans ce cadre, la Collectivité de Corse accordera aux jeunes, qui en auront fait la demande sur l'application GHJUVENTÙ<sup>7</sup>, une aide destinée à encourager la pratique sportive d'un montant de 60 € et jusqu'à 150 € pour les jeunes en situation de handicap.

- Les Contrats Educatifs Locaux ont été remplacés par **23 Conventions Territoriales Jeunesse** mises en place sur l'ensemble du territoire insulaire. **La Collectivité de Corse, principal financeur de ces dispositifs, les pilote en les formalisant dans des conventions.** Elles sont articulées autour de différentes activités : sportives et/ou de pleine nature, culturelles et artistiques, de découverte et promotion du patrimoine, de la langue et de la culture corses, scientifiques et techniques, sensibilisation et promotion du développement durable, liées à la citoyenneté, de prévention santé et de lutte contre les conduites dites à risque, de médiation et d'éducation au numérique et séjours regroupant plusieurs thématiques d'activités. Ainsi, ces conventions permettent à des communes, groupements de communes ou associations situés en zone rurale, de proposer, aux jeunes de 6 à 30 ans, un programme d'activités diverses hors temps scolaire. **Une aide à l'ingénierie administrative est par ailleurs prévue pour faciliter le montage de ces projets structurants en milieu rural.**

## Favoriser les voyages, déplacements et sorties scolaires

Les voyages et les séjours scolaires permettent de dispenser des enseignements dans d'autres lieux, favorisent l'acquisition d'expériences enrichissantes et permettent aux enfants de développer leur autonomie et l'apprentissage des règles élémentaires de vie en collectivité. C'est pourquoi, avec l'objectif de construire un système éducatif performant et innovant reposant sur l'égalité des chances, la Collectivité de Corse participe chaque année aux financements de voyages et autres séjours scolaires organisés dans le premier degré. **Afin de consolider la dynamique enclenchée et de poursuivre l'effort financier visant à soutenir les différents projets proposés par les écoles, la Collectivité de Corse a mis en place un règlement des aides spécifiquement dédié qui s'applique depuis la rentrée scolaire 2023.** Celui-ci a pour vocation, après l'instruction des différents projets, d'accorder une aide équitable aux écoles du territoire.

---

<sup>7</sup> Ghjuventù : Jeunesse

## Enseignement immersif en langue corse et séjours en immersion

Bien qu'il s'agisse d'un phénomène naturel au regard de l'évolution mondiale, une langue qui disparaît emporte avec elle un pan de l'Humanité. Précisément, la langue corse répond aujourd'hui à un besoin naturel et humain des habitants : celui de la cohésion sociale entre diverses communautés résidant sur l'île. Ceci est, en outre, à considérer comme une réponse, un contrepoids, à la mondialisation, cause d'une déculturation néfaste des jeunes générations, générant de fait des phénomènes de repli communautaire dans tous leurs excès.

Forts de ce constat, l'ensemble des institutionnels de Corse ont mis en place divers dispositifs en faveur de l'apprentissage de la langue corse sur l'ensemble du parcours de l'élève.

L'Education Nationale, soutenue financièrement par la Collectivité de Corse au travers divers dispositifs d'accompagnement, a successivement mis en œuvre un enseignement extensif à raison de 3 heures hebdomadaires. Ce type d'enseignement a été généralisé à la totalité des écoles du 1<sup>er</sup> degré et progressivement dans le second degré.

Depuis 1996, s'est développé, en parallèle, un enseignement dit « bilingue à parité horaire ». Il est réparti entre enseignement de la langue et enseignement d'autres disciplines en langue corse. Cet enseignement a connu un succès croissant au point de concerner aujourd'hui la moitié des écoles de l'académie.

Pour toujours plus d'efficacité, depuis 2018 est expérimentée une méthode d'enseignement bilingue immersif qui est proposée dès la petite section de maternelle. Dans l'enseignement public, la répartition oscille entre 75 et 80% de présence de la langue corse. Depuis 2 ans, l'enseignement immersif est également expérimenté dans le cadre associatif qui, lui, instaure 100% de langue corse de la petite section au CP.

De plus, il est important de **mettre en exergue le rôle des 4 « Centres de séjour en immersion linguistique »** qui accueillent, chaque année, à la journée ou à la semaine, des milliers d'élèves, majoritairement du 1<sup>er</sup> degré. Ces centres fonctionnent depuis plus de 25 ans en partenariat entre l'Education Nationale, la Collectivité de Corse et l'ADPEP-2B<sup>8</sup>. Leur fréquentation ne faiblit pas.

Par ailleurs, les « **Ateliers de Pratique Artistique en Langue Corse** » (APA-LC) initiés en 1987, constituent un dispositif qui s'est développé selon une stratégie alliant enseignement en langue corse et pratique artistique dans des domaines très variés, avec le concours de nombre d'artistes du secteur associatif. Ce triple objectif linguistique, culturel et artistique a reçu une franche adhésion de la part des enseignants comme des élèves.

---

<sup>8</sup> ADPEP-2B : Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Haute-Corse.

## **Préconisations pour réduire les inégalités scolaires quelle qu'en soit l'origine (sociale, géographique, territoriale, culturelle, de genre, etc.) et favoriser la réussite de tous et toutes**

### **Revoir l'organisation du temps scolaire**

L'organisation du temps scolaire, organisation comprise en termes de journée, de semaine et d'année scolaire devra tenir compte des rythmes biologiques pour l'organisation des emplois du temps : certains moments de la journée sont plus adaptés à la réceptivité, il faut les privilégier pour l'enseignement des matières demandant une attention soutenue et une forte concentration. Le climat insulaire, surtout dans le contexte de réchauffement climatique, doit également être un des paramètres déterminant de l'organisation des rythmes scolaires.

**Certains acteurs s'interrogent sur le bien-fondé de la mise en place d'une année supplémentaire dans le second degré, comme cela existe dans d'autres pays européens afin de permettre de consacrer les après-midi à des activités sportives, culturelles et artistiques et de permettre aux jeunes de murir ainsi leur projet de vie.**

### **L'aménagement du territoire et le bâti scolaire**

Le bâti scolaire est en Corse relativement ancien et devrait faire l'objet d'un plan de rénovation. Celui-ci, ainsi que celui concernant la construction des nouveaux établissements, doivent être **conçus à partir d'une concertation large de tous les usagers et les élus, dans un projet de « quartier » ouvert à son environnement, dans une démarche de Bottom-up**. Par ailleurs, ils doivent **prendre en compte les contraintes du réchauffement climatique, en repensant les espaces et les matériaux utilisés, en privilégiant l'utilisation des matériaux locaux et bio-sourcés**.

### **Des établissements scolaires ouverts au cœur de leur bassin de vie**

**L'établissement doit multiplier les relations avec les autres structures du territoire, décroissant l'école pour la mettre beaucoup plus en rapport avec les activités diverses de son environnement.**

Sur la question de la restauration collective par exemple, il faudrait que les réseaux de production locale puissent **approvisionner effectivement les cantines dans le cadre de circuits courts**. Outre que ça permettrait une alimentation de qualité, une éducation au goût, l'apprentissage de la lutte anti-gaspillage, cela favoriserait des relations avec le réseau d'exploitations autour de l'établissement. Cela peut s'étendre plus largement à l'ensemble du tissu professionnel local composé de gens qui peuvent émettre un certain nombre d'éléments de culture scientifique, les transporter à l'intérieur de l'école ou que l'école aille chercher ces éléments-là dans des ateliers pédagogiques.

### **Assurer la stabilité des enseignants en priorisant l'affectation territoriale**

Par le passé, la réussite de l'enseignement élémentaire était liée à la proximité de l'instituteur avec les populations et le recrutement des professeurs des écoles à l'échelle régionale, un atout pour le 1<sup>er</sup> degré. Les bénéfices de la stabilité des professeurs et leurs résultats sur les

élèves sont constatés également dans les établissements ruraux du second degré. Il est nécessaire **d'envisager une affectation territoriale des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré.**

### Formation continue des enseignants

A l'heure actuelle, la politique de formation continue des enseignants est dévalorisée. **Dans chaque académie, il serait intéressant de mettre en place un plan de formation continue académique, à l'instar de ce qui a été fait pour le Grand Plan De Formation en langue corse, dans les 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré, inter degré, et inters catégoriels, dans tous les champs disciplinaires.**

En effet, dans le 1<sup>er</sup> degré, le « Grand Plan De Formation – Langue Corse » (GPDF-LC) constitue l'événement majeur dans le domaine de la formation linguistique et pédagogique des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, en langue corse, avec comme priorité affichée la généralisation du bilinguisme.

Créé en 2016, il a pour vocation de former un maximum d'enseignants volontaires se destinant à l'enseignement de la langue corse, qu'il s'agisse de l'enseignement bilingue à parité horaire, de l'enseignement extensif, soit 3h hebdomadaires, ou, plus récemment, l'enseignement immersif. Les stages, effectués en partenariat avec l'INSPE<sup>9</sup> de Corse, ont permis de former 580 enseignants dont 202 ont été habilités à l'enseignement bilingue et 159 ont été certifiés au niveau B1 ou B2.

Pour donner sens à ces formations, il est impératif que des remplaçants soient prévus, afin que la formation continue ne soit pas qu'un prétexte. C'est pourquoi, il est primordial d'évoquer le **rôle majeur de la brigade de 20 Professeurs des Ecoles contractuels qui permet, de manière efficiente, d'assurer le remplacement des professeurs en formation, sécurisant ainsi ce plan de formation sur plusieurs années.**

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, conséquence du succès du GPDF dans le 1<sup>er</sup> degré, s'organise un plan de formation continue des professeurs de langue et culture corses et des professeurs de disciplines non linguistiques intervenant en filière bilingue en collège et lycée. Les actions de formation proposées peuvent prendre différentes formes : pôle de formation sur site, regroupement par bassin etc. Les enseignants sont invités à consulter chaque année le plan académique de formation pour s'y inscrire en fonction de leurs projets et de leurs besoins de développement professionnel.

### Se doter d'un outil d'analyse

Pour élaborer une politique publique adaptée aux besoins et attentes du territoire, il est indispensable d'avoir une connaissance précise des spécificités et singularités de chaque territoire, de ses ressources pour élaborer le projet et trouver les moyens nécessaires. **Ainsi, il est nécessaire que la Corse se dote d'un outil statistique régional spécifique, qui fait actuellement défaut et, qui donnera des éléments fiables pour l'élaboration des politiques publiques dans tous les domaines d'activités, et ici particulièrement dans le domaine éducatif.**

---

<sup>9</sup> INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education.

## **Conclusion**

La conduite des actions éducatives sur le territoire de l'île est le fruit d'une forte volonté politique et de la mobilisation active de l'ensemble des services de la Collectivité de Corse : l'articulation avec les directives nationales, reste encore, comme indiqué, à améliorer. Ainsi, afin de conforter la concertation, une instance de coordination chargée d'élaborer **un schéma éducatif territorial de nature à construire sur l'île un véritable « territoire de la réussite »** devra être envisagé en collaboration avec le rectorat et l'université de Corse. L'enjeu de ce projet, au-delà de la mutualisation des ressources et des compétences, est de proposer une politique éducative riche et adaptée aux attentes de chacun, quelle que soit son origine sociale, culturelle, micro-territoriale ; un parcours éducatif cohérent sur la base de dispositifs et accompagnement innovants, liant cette politique publique avec son environnement géographique, en particulier méditerranéen, son histoire, sa langue et sa culture.

Cette étape pourrait être utile à une réflexion partagée dans le cadre du processus engagé d'évolution institutionnelle de l'île qui pourrait demander le transfert, à la Collectivité de Corse, de la politique éducative, vers l'autonomie de l'Académie de Corse. Le cadre, les modalités et les moyens de ce transfert éventuel restent encore à définir.

## Tableau récapitulatif des propositions du CESEC de Corse

<b>Articulation des politiques éducatives nationale et locale</b>	S'assurer de la bonne articulation des politiques locale et nationale
	Miser sur une politique territoriale, globale et ambitieuse, de la jeunesse en complémentarité des dispositifs nationaux
	Répertorier ces dispositifs territoriaux au sein d'une application numérique dédiée
	Créer une instance de coordination des politiques éducatives territoriales
<b>Bonnes pratiques en Région Corse</b>	Impliquer la jeunesse dans l'élaboration des politiques publiques comme l'Assemblée des jeunes en Corse.
	Prise en charge totalement gratuite des bilans « DYS »
	Encourager les filles à s'orienter vers les filières scientifiques
	Favoriser et encourager la pédagogie de projets
	Renforcer et développer l'éducation à la citoyenneté en abordant les questions en lien avec les thématiques sociétales
	Favoriser, par le biais de dispositifs d'aides, l'accès des jeunes à la culture et au sport
	Assurer le pilotage des Conventions Territoriales Jeunesse
	Dans ce cadre, proposer une aide à l'ingénierie aux communes en milieu rural
	Mettre en place un règlement des aides dédié aux voyages, déplacements et sorties scolaires
Favoriser et développer l'enseignement des langues régionales par l'immersion et la pratique artistique	
<b>Préconisations pour réduire les inégalités scolaires</b>	Revoir l'organisation du temps scolaire en s'interrogeant sur le bien-fondé de la mise en place d'une année supplémentaire dans le secondaire
	Rénover et construire les bâtiments scolaires en concertation avec l'ensemble des usagers et des élus
	Rénover et construire les bâtiments scolaires dans un projet de « quartier », ouvert à son environnement et dans une démarche de Bottom-up
	Faire en sorte que l'établissement multiplie les relations avec les autres structures du territoire
	Approvisionner les cantines scolaires dans le cadre de circuits courts
	Envisager une affectation territoriale des enseignants du second degré
	Mettre un plan de formation continue ambitieux sur le modèle du Grand Plan de Formation Langue Corse
	Prévoir, pour ce plan, des brigades de professeurs remplaçants



Conseil Économique Social Environnemental et Culturel de Corse  
Cunsignu Economicu Sociale di l'Ambiante è Culturale di Corsica

---

CESEC Courriel : [presidence.cesec@isula.corsica](mailto:presidence.cesec@isula.corsica)  
Palazzu Lantivy- BP 414 Web : [www.isula.corsica/cesec/](http://www.isula.corsica/cesec/)  
20 183 Aiacciu Tél. : 04 20 03 95 10 – Fax : 04 20 03 96 55



Télécharger les rapports et les avis du CESEC de Corse sur le site [www.isula.corsica/cesec/](http://www.isula.corsica/cesec/)



CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL DE LA GUADELOUPE

**Contribution du CESER de Guadeloupe**  
**en vue de l'avis**  
**du CESE « Réussite à l'École, réussite**  
**de l'École »**

**Novembre 2023**

## Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>METHODOLOGIE</b> .....	<b>4</b>
<b>COMPTE RENDU DES AUDITIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>AUDITION DE M. PASCAL CLAMAN</b> , Docteur en sciences de l'éducation et de la formation, Professeur agrégé de lettres classiques, Professeur en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), Formateur académique, Coordonnateur du parcours préparatoire au professorat des écoles. ....	<b>6</b>
<b>AUDITION DE M. RENE BEAUCHAMP</b> , Trésorier de l'association « Ti filawo » .....	<b>12</b>
<b>AUDITION DE M. JEAN DERNAULT</b> , Secrétaire général du Syndicat des Personnels de l'Education en Guadeloupe (SPEG) .....	<b>18</b>
<b>AUDITION DE M. PHILIPPE GENDREY</b> , Président de la Fédération des Associations de Parents d'Elèves de Guadeloupe (FAPEG) .....	<b>27</b>
<b>AUDITION DE M. MAX NELSON</b> , Délégué Régional Académique à la Formation Professionnelle initiale et continue (DRAFPIC), en charge de toutes les questions relevant de l'enseignement technologique et professionnel auprès de la rectrice. ....	<b>30</b>
<b>AUDITION DE M. FIRMIN THEOPHILE</b> , Secrétaire général de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) Education.....	<b>35</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>40</b>

# **INTRODUCTION**

Le 20 juin 2023, le Conseil Economique Social Environnemental (CESE) de la République a proposé au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Guadeloupe de contribuer à une réflexion dans le cadre de l'élaboration de son avis *Réussite à l'École, réussite de l'École*.

Après concertation de ses membres, le CESER de Guadeloupe a répondu favorablement à cette proposition pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, notre conseil s'inscrit résolument dans cette démarche de rapprochement du CESE et des CESER, qui va dans le sens de l'article 9 de la loi organique n°2021-27 du 15 janvier 2021 relative au Conseil Economique social et Environnemental selon lequel « ... *Peuvent participer aux travaux des commissions, avec voix consultative et pour une mission déterminée :*

*« 1° Des représentants des instances consultatives créées auprès des collectivités territoriales ou de leurs groupements ... ».*

D'autre part, les problématiques liées à la réussite scolaire sont sujettes à de nombreux échanges au sein de notre institution. La Guadeloupe est confrontée à un constat d'échec de l'École qui s'illustre par des chiffres préoccupants.

En effet, le taux de jeunes en difficulté avec la lecture, d'après les éléments recueillis lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) 2022, s'élève à 30,4% en Guadeloupe (contre 11,2% pour la moyenne nationale)<sup>1</sup>.

Entre 2015 et 2019, 27 % des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET), alors que ce chiffre est de 13,3 % en 2019 à l'échelle nationale<sup>2</sup>.

C'est donc pour comprendre les ressorts de ces échecs et relever des pistes d'amélioration en la matière que nous avons souhaité contribuer à ces travaux du CESE. C'est ce que nous nous sommes fixés pour mission en auditionnant des acteurs experts dont les propos sont retranscrits dans le présent document.

Par cette contribution, le CESER de Guadeloupe souhaite ainsi participer de son rapprochement avec le CESE et prendre part à cette réflexion qui aboutira à la rédaction de l'avis du CESE « *Réussite à l'École, réussite de l'École* ».

---

<sup>1</sup> Note d'Information, n° 23.22. Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance du Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, juin 2023

<sup>2</sup> INSEE Analyses Guadeloupe, n°63, janvier 2023

# METHODOLOGIE

Les auditions se sont déroulées en présence du **président du CESER, Monsieur Christophe WACHTER**, et des conseillers membres du groupe de travail du CESER :

- M. Nestor BAJOT, **Vice-Président Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, de la Solidarité et de l'Egalité des chances »** ;
- M. Cédric GEOLIER, **9<sup>ème</sup> Vice-Président** ;
- Mme Miriane HUYGHUES DES ETAGES, **2<sup>ème</sup> Vice-Présidente** ;
- M. Michel LETAPIN, **4<sup>ème</sup> Vice-Président** ;
- M. Georges-Edouard LIPARO, **Président Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, de la Solidarité et de l'Egalité des chances »**.

Après des propos d'accueil du président du CESER, le conseiller responsable du groupe de travail M. Nestor BAJOT, rappelait le contexte et les objectifs de l'audition.

Il s'agissait pour les membres du groupe de travail d'obtenir des éléments de réponses de l'acteur auditionné aux trois questions suivantes :

- 1) Quels sont les dispositifs, actions ou bonnes pratiques qui ont été mis en œuvre dans notre région pour réduire les inégalités scolaires quelle qu'en soit l'origine (sociale, géographique, territoriale, culturelle, de genre et favoriser la réussite scolaire de toutes et de tous ?
- 2) Comment analysons-nous (points forts et points faibles) l'articulation nécessaire entre politique éducative nationale et territoriale ?
- 3) Quelles sont nos préconisations pour réduire les inégalités scolaires quelle qu'en soit l'origine (sociale, culturelle, géographique, de genre) et favoriser la réussite scolaire ?

L'intervention de la personne auditionnée comportait deux séquences :

- une séquence dédiée à la libre expression de l'invité autour des trois questions rappelées ci-dessus, entre 40 et 60 minutes,
- une deuxième période consacrée à une série de questions-réponses pour permettre à l'intervenant de préciser sa pensée ou simplement répondre aux interrogations du groupe de travail.

Les comptes rendus qui suivent s'articulent autour de ces trois questions.

# **COMPTES RENDUS** **DES AUDITIONS**

**AUDITION DE M. PASCAL CLAMAN,  
Docteur en sciences de l'éducation et de la  
formation, Professeur agrégé de lettres  
classiques, Professeur en classe préparatoire  
aux grandes écoles (CPGE), Formateur  
académique, Coordonnateur du parcours  
préparatoire au professorat des écoles.**

(Le 18 septembre 2023)

**I – Les dispositifs, actions ou bonnes pratiques qui ont été mis en œuvre dans notre région pour réduire les inégalités scolaires quelle qu'en soit l'origine (sociale, géographique, territoriale, culturelle, de genre) et favoriser la réussite scolaire de toutes et de tous**

**Pour lutter contre les inégalités sociales**, différents dispositifs ont été mis en œuvre :

- **les internats et internats d'excellence**

Le fait de retirer les enfants de leurs familles en semaine, de leur donner un cadre de vie, une hygiène alimentaire, une qualité de travail et un cadre de travail contribue énormément à leur réussite. Ces internats, qui se retrouvent dans quelques lycées, constituent l'un des outils les plus efficaces pour atténuer les inégalités sociales entre les élèves.

- **la politique d'orientation**

Les inégalités sociales passent en partie par la méconnaissance de l'offre de formation. **Le travail de communication autour des filières** (journées portes ouvertes dans certains organismes de formation, salons d'orientation...) est un aspect positif à noter.

La politique d'orientation vers les filières d'excellence participe de la désinhibition des jeunes et à l'effacement de croyances limitantes quant à leurs capacités.

- **Les cordées de la réussite**

Il s'agit d'un dispositif qui consiste à relier les collèges aux lycées, et ces derniers aux universités en présentant les différentes filières des établissements à ceux qui y seront par la suite inscrits. Cela permet de tirer les élèves vers le haut en les projetant vers l'étape suivante de leur parcours.

- **L'engagement des élèves**

Toutes les formes d'autonomie qui peuvent être proposées aux élèves au sein des établissements scolaires, à travers des instances comme le conseil de la vie collégienne, le conseil de la vie lycéenne, la maison des lycéens participent de cet engagement. Cela permet aux élèves de faire entendre leur manière de voir, d'apprendre à s'exprimer et à manifester leurs points de vue ; ce qui contribue à lisser les inégalités sociales.

### **Pour lutter contre les inégalités géographiques et territoriales :**

- **L'enseignement en distanciel ;**
- **La réduction de la pause méridienne (qui passe de 2h à 1h30) et la généralisation de la demi-pension**

Toutes les mesures visant à maintenir l'élève dans l'établissement scolaire réduisent les inégalités par rapport à la distance, aux risques d'accident et à l'empreinte carbone notamment.

- **Tous les dispositifs qui invitent l'élève à être dans l'établissement pour travailler** (vacances apprenantes, écoles ouvertes).

### **Pour lutter contre les inégalités culturelles et linguistiques :**

- **Tous les dispositifs autour de la mobilité** (séjours linguistiques, partenariats, échanges) ;
- **Le Pass culture**, qui est pour l'instant très sous-utilisé ;
- **La mise en place d'ateliers culturels et artistiques au sein des établissements.**

### **Pour lutter contre les inégalités de genre :**

- **Une éducation à la parité et à l'égalité fille-garçon dans les collèges ;**
- **L'orientation des filles vers les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques** (qui constitue une réussite au sein de l'académie de Guadeloupe) ;
- **Des dispositifs comme « entreprendre au féminin »**

Les élèves reçoivent la visite d'entrepreneures, femmes, ce qui crée des identifications précieuses pour lutter contre les préjugés de genre.

De manière transversale, les enseignants, et l'école, agissent sur les inégalités avec notamment :

- **Une démarche d'évaluation**

Mise en œuvre dans chaque établissement, **elle repose sur quatre piliers : équité, diversité, justesse, transparence.** Chaque établissement a ainsi mis en place des protocoles visant à mieux évaluer les élèves.

- **Des dispositifs de lutte contre l'absentéisme**

Ils s'appuient sur l'obligation scolaire des élèves, la continuité du service public pour ce qui concerne les heures de cours perdues (absences des enseignants : l'expert rappelle que le taux d'heures non-assurées est plus élevé en Guadeloupe que dans l'hexagone) et la politique de persévérance scolaire.

- **La politique d'inclusion pour rendre l'école plus accueillante et les personnels mieux formés**

Cela vise également à atténuer les inégalités car les enseignants sont formés à accueillir tous les élèves et distinguent de mieux en mieux les besoins de ces derniers.

- **La réussite des micro-lycées**, qui permet à d'anciens élèves décrocheurs de reprendre des études.

## **II – L’analyse (points forts, points faibles) de l’articulation nécessaire entre politique éducative nationale et territoriale**

L’intervenant estime que cette articulation est bonne et souvent efficace. Les professeurs sont souvent efficaces, les cadres de l’administration mettent en place la politique nationale.

Il y a cependant des spécificités qui contribuent à poser la question des difficultés à la réussite scolaire.

Ces spécificités doivent être mieux prises en compte :

### **- La monoparentalité**

Plus d’une famille sur deux est monoparentale et deux tiers des enfants ne sont pas reconnus par leur père à la naissance, d’où un questionnement sur l’implication efficace et constante du père. La qualité du suivi des enfants est posée. La monoparentalité expose les mères à des difficultés éducationnelles plus grandes et traduit la fragilité des noyaux familiaux en Guadeloupe.

### **- L’insularité et parfois la double insularité**

Elles peuvent rendre l’égalité des chances plus difficile à atteindre. Les moyens humains et matériels attribués à l’académie de Guadeloupe ne tiennent pas compte du caractère archipélagique du territoire. Ce dernier, insulaire et tropical, est par ailleurs plus vulnérable que celui de l’hexagone pour des raisons climatiques notamment.

L’insularité est aussi problématique du fait de l’isolement au sein de la Caraïbe, d’où une ouverture à l’international faible et des projets de coopération peu nombreux, contrairement à certains territoires de l’hexagone.

### **- Sur le plan économique**

Le marché est restreint et les débouchés limités. Un exode d’ampleur vers l’hexagone se produit et les réussites professionnelles nous paraissent étrangères, loin du territoire, ce qui impacte le goût de la réussite professionnelle de certaines familles.

### **- Sur le plan culturel**

Une image de réussites atypiques, lointaines ; une école qui ne fait pas réussir sur place, qui prépare à un départ. Cela pose la question de l’intérêt de l’école pour certaines familles. Parmi elles, on peut observer une difficulté à s’approprier les codes de l’école et un discours qui ne valorise pas l’école.

## **III - Les préconisations pour réduire les inégalités scolaires quelle qu’en soit l’origine (sociale, culturelle, géographique, de genre) et favoriser la réussite scolaire**

Il faudrait :

### **- Rendre l’école plus accueillante, c’est-à-dire augmenter le temps de présence de l’élève en établissement scolaire, de plusieurs façons :**

- programmer la rentrée scolaire pour tous à la fin du mois d’août (car les deux mois de vacances sont trop longs pour les élèves les plus en difficulté issus de familles fragiles) ;
- prendre en charge les élèves de 7h à 17h sans interruption ;
- généraliser les internats en lycées avec contrat de réussite, car cette dernière passe par l’existence d’un cadre, d’une discipline.

### **- Tendre vers une coéducation plus performante en repensant la relation avec les familles les plus fragiles. Il s’agirait de :**

- mieux identifier les difficultés et les représentations limitantes (ces familles ont souvent un passé difficile avec l'école et entretiennent en leur sein des discours négatifs sur l'ascenseur social) ;
  - accompagner les parents sur les problématiques éducatives (surexposition aux écrans) ;
  - contractualiser la réussite de leurs enfants dans une démarche de coéducation (coaching des parents pour leur faire croire en l'ascenseur social).
- **Définir une politique culturelle, linguistique et sportive plus volontariste :**
- fixer un objectif ambitieux de mobilités linguistiques sur le second degré (20%). La Guadeloupe et la Martinique sont les territoires au sein desquels il y a le moins de mobilité (8% des élèves, entre le collège et la terminale, contre 15 à 20% dans l'hexagone) ;
  - accentuer la pratique artistique en établissement et hors établissement ;
  - redonner à travers le sport, le goût de l'effort et le souci de la santé.

Des échanges entre les conseillers et l'expert ont permis à ce dernier d'apporter les éléments complémentaires suivants :

**Sur la question de l'alimentation :**

En proposant aux enfants de mieux manger sur place, on peut leur proposer une éducation gustative plus concrète.

Par ailleurs, comme en France hexagonale, les bons élèves réussissent de mieux en mieux et les moins bons élèves réussissent de moins en moins en Guadeloupe. L'école recrée les inégalités. **Une piste est de se concentrer, pour les élèves les plus en difficultés, sur les conditions d'apprentissage, plutôt que sur les conditions d'enseignement** (dans quel état d'esprit se trouve l'élève fragile et comment faire en sorte qu'il soit dans des conditions optimales pour bien assimiler ce qui lui est enseigné). Il s'agirait de donner plus à ceux qui en ont moins et proposer un cadre plus sécurisant aux plus vulnérables.

**Sur la question du handicap**, des formations sont en cours. L'école inclusive est récente, et il est compliqué pour les enseignants de s'adapter à des handicaps très divers. Ils travaillent à la différenciation pédagogique, c'est-à-dire à trouver des supports adaptés à l'enfant et c'est l'adulte accompagnateur de l'élève au sein de l'établissement scolaire, qui assiste l'enfant en situation de handicap, qui regarde ce qu'il fait. Il s'agit d'affiner la collaboration enseignant-accompagnateur et cela peut être long, du fait de la diversité des handicaps.

M. Pascal CLAMAN parle d'un **échec en ce qui concerne la recherche de l'orientation vers une solution qui serait celle de l'élève**. Selon lui, l'école a du mal à identifier ce qui conviendrait à chaque enfant en difficulté. Il y a une problématique du monde éducatif à inculquer le goût d'un domaine manuel ou technique précis, à un élève qui a du mal avec les disciplines théoriques. Il y a là des marges de progrès. **On gagnerait à proposer à certains d'élèves d'expérimenter davantage des stages en entreprises.**

Encore faudrait-il que les entreprises participent de cette démarche de coéducation. Il faudrait que les entreprises viennent plus dans les établissements scolaires, et inversement que les représentants des établissements aillent davantage en entreprise pour ajuster, en coéducation avec les parents, la manière dont l'enfant peut évoluer pour s'insérer. Le tissu économique est difficile et la question des stages non rémunérés est dissuasive car elle éveille un sentiment d'injustice.

**Il est également nécessaire de redonner du goût après l'échec.** Cela est réussi après un gros échec avec l'école de la deuxième chance et le micro-lycée.

**L'idéal serait d'éviter les sorties du système scolaire sans diplôme.**

Concernant la convention science po, et les classes préparatoires aux grandes écoles à Baimbridge, ce sont des réussites car les familles sont très engagées. La Guadeloupe constitue un très bon cadre d'apprentissage pour les élèves de familles favorisées.

En outre, il faut **faire rentrer les familles dans l'école, les coacher, notamment celles ayant un passif difficile avec l'école.** Il est nécessaire de leur faire croire en l'école et que leur histoire n'est pas vouée à se reproduire. Les déterminismes sociaux et les représentations limitantes sont les plus difficiles à surmonter. Des professionnels (coachs, psychologues, sociologues) doivent entrer dans l'école pour aider les enseignants et l'école à faire ce travail avec les parents.

**Pour ce qui concerne l'évaluation des dispositifs,** l'académie de Guadeloupe ne connaîtra jamais les performances de certaines académies qui ont un environnement social différent. Il faut comprendre d'où l'on vient. Il ne faut pas se dénigrer et on constate sur certains indicateurs que l'académie de Guadeloupe est parmi les deux meilleures académies ultramarines.

**Pour ce qui concerne l'aménagement du temps scolaire,** il s'agit de permettre aux élèves de faire des activités diverses, et non de multiplier les heures de cours sur des savoirs fondamentaux.

**Pour ce qui est de la relation entre les différents acteurs de l'école,** celles de la mairie avec l'école sont bonnes. Avec le conseil départemental et le conseil régional également. Les collectivités ont un intérêt pour l'école.

**Concernant un lien éventuel entre échec scolaire et prise en compte du créole,** cette langue est de plus en plus intégrée dans l'école. Une prise de conscience de sa place dans l'apprentissage s'est faite. L'échec scolaire n'est donc pas lié à l'usage du créole.

Concernant les élèves allophones, cela peut être une problématique.

L'expert confirme les problèmes d'affectation et de mutation qui aboutissent parfois à des nominations d'enseignants n'ayant pas les capacités de travailler avec certains publics, notamment les élèves allophones.

**Concernant la santé à l'école,** les infirmiers scolaires sont peu nombreux et travaillent sur plusieurs établissements.

Au-delà, la santé mentale doit faire l'objet d'une attention particulière.

Enfin, **pour ce qui concerne la prise en compte de la double insularité,** les choses s'améliorent, le public d'enseignants s'est diversifié, le concours national et les affectations nationales permettent à certains territoires tels que les îles du sud d'être mieux dotés en enseignants. Par ailleurs, la baisse démographique laisse envisager des regroupements d'établissements et donc un besoin moindre en enseignants.

Concernant les élèves, des démarches se font (cordées de la réussite notamment) pour aller vers certains élèves au lycée et les inciter à venir en Guadeloupe continentale pour poursuivre leurs études. Un effort pour diffuser l'information et aller vers les élèves, est fait.

Le président du CESER évoque le rôle que peuvent jouer les CCAS pour détecter les familles nécessiteuses et apporter un complément à la formation des enfants. Les bibliothèques municipales pourraient accueillir les enfants avec l'accompagnement d'étudiants de la commune par exemple, pour du soutien scolaire.

## **AUDITION DE M. RENE BEAUCHAMP, Trésorier de l'association « Ti filawo »**

(Le 19 septembre 2023)

### **L'invité dresse d'abord plusieurs constats.**

Les formations à l'excellence sont l'arbre qui cache la forêt.

1000 à 1200 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme ou avec des formations insuffisantes pour s'insérer socialement.

Cet échec se déroule au long de la formation scolaire. Il commence dès la maternelle.

33% d'illettrisme lors de la dernière Journée Défense et Citoyenneté (JDC) (ex Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD)).

L'illettrisme est la résultante de l'échec scolaire, qui s'aggrave tout au long du cursus scolaire.

Les évaluations réalisées au primaire ont montré qu'il y a un retard important par rapport à la moyenne nationale (-34%).

Pour l'expert, le nœud du problème se situe dans la prise en charge des élèves dès la maternelle. C'est à ce niveau-là qu'il faut agir en priorité.

Il fait par ailleurs les constats suivants :

- Les pré-acquis liés à l'environnement socioculturel de l'enfant ne sont pas suffisamment mis en valeur ni pris en compte dans le développement et les capacités langagières et de socialisation de l'enfant ;
- Le contenu qui sert de support à l'apprentissage lui est extérieur, ne lui parle pas. Ce choix part d'un a priori : l'enfant est considéré comme un enfant de langue et de culture française, ce qui a tendance à mettre de côté son vécu socioculturel et linguistique et le place dans des conditions défavorables dans l'acquisition des savoirs fondamentaux. Cela touche surtout les enfants issus de milieux défavorisés, alors qu'ils sont les plus nombreux dans le système scolaire ;
- L'école n'intègre pas la famille, d'où la dévalorisation de son rôle éducatif et sa démobilitation vis-à-vis du rôle éducatif qu'elle pourrait jouer.

Ces différents constats de difficulté concourent aux situations d'échec scolaire et à l'illettrisme.

Il s'agit donc d'apporter des réponses de fond sur les contenus, les parcours de formation, la formation des enseignants, et l'élaboration d'un matériel pédagogique adéquat.

## **I – Les dispositifs, actions ou bonnes pratiques qui ont été mis en œuvre dans notre région pour réduire les inégalités scolaires quelle qu'en soit l'origine (sociale, géographique, territoriale, culturelle, de genre) et favoriser la réussite scolaire de toutes et de tous**

**L'association Ti Filawo expérimente une structure innovante : le jardin d'enfants « Lakou ti filawo »** pour accueillir des enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans, dans le cadre d'une collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce jardin d'enfants bénéficie d'un financement de la CAF. La participation financière des parents dépend ainsi de leurs revenus. Cela permet une mixité des publics parmi les élèves accueillis.

Le budget s'élève à 180 000 euros par an. L'équipe se compose de 5 salariés en CDI et des bénévoles.

Sa mission est d'accueillir ces enfants en visant plusieurs objectifs :

- Prendre en compte le contexte dans lequel l'on travaille, le contexte environnemental guadeloupéen, afin de préparer l'enfant à devenir élève, dès la maternelle ;
- Développer les compétences cognitives, communicatives et langagières, en s'appuyant sur le « déjà là » de l'enfant et les réalités de son environnement ;
- Faire évoluer les comportements et conduites spontanées des enfants, afin de les adapter aux règles de l'institution scolaire ;
- Développer l'appétence scolaire, le goût pour les apprentissages ;
- Faire évoluer les rapports aux règles de l'école, c'est-à-dire au vivre ensemble à l'intérieur de l'école, avec une méthodologie d'apprentissage des comportements sociaux et civiques en relation avec le droit de l'enfant et du rôle qu'il a à jouer (les devoirs de l'enfant). Cette construction des droits et devoirs doit être apprise et reconnue par l'enfant. Cela ne lui est pas imposé mais doit venir d'une co-construction entre enfants ce qui implique la nécessité du développement d'une résilience chez l'enfant de façon à éviter les situations et comportements de conflit ;
  
- Faire évoluer les représentations pratiques qu'ont les encadrants (enseignants, agent(e) territorial(e) spécialisé(e) des écoles maternelles (ATSEM) et autres personnels) des élèves, de leurs difficultés et de leurs besoins, pour ne jamais les mettre en situation d'échec et tenir compte de leur contexte. A cet âge, il n'y a pas d'échec mais des apprentissages par paliers ;
- Faire évoluer les pratiques professionnelles ;
- Faire évoluer les modalités et la formation du binôme Enseignant-ATSEM pour une meilleure cohésion.

Il s'agit également de faire évoluer le rôle des parents d'élèves dans les apprentissages scolaires en s'appliquant à :

- Valoriser les pratiques quotidiennes familiales dans leurs liens avec les apprentissages scolaires ;
- Améliorer qualitativement et quantitativement la participation des familles aux apprentissages. Il s'agit d'une démarche de coéducation.

Cette réponse est une alternative à l'école maternelle publique de façon à tendre vers un enseignement préscolaire adapté aux besoins et au devenir de la société guadeloupéenne.

Ti Filawo a remis en cause le fonctionnement classique de l'école maternelle.

Par exemple, au sein du jardin d'enfants, l'équipe pédagogique ne travaille pas selon une classe d'âge mais en cycle maternel. Cela signifie, qu'une classe de 25 élèves, renouvelés, de 2 ans et demi à 3 ans, fait tout le cycle ensemble.

Ceux qui arrivent apprennent beaucoup de ceux qui étaient là, et progressent plus vite. Les plus grands se sentent investis d'une responsabilité vis-à-vis d'eux, une forme de tutorat, et progressent plus en termes de responsabilités.

**La méthode de travail utilisée est le dispositif « BATIR ».** Il est issu de la recherche et de l'innovation guadeloupéenne (construite par l'entreprise « A comme apprendre », dirigée par M. Alin DORVILLE, docteur en psychopédagogie). Ce dispositif s'appuie notamment sur un conte : « Le roi des vents ». Il comprend une formation au dispositif, des fiches pédagogiques et des évaluations qui permettent à l'enseignant de pouvoir exactement dire à quel niveau se situe l'élève.

**En termes de résultats,** il est observé que lorsqu'ils entrent à l'école primaire, les élèves sortis du dispositif entrent naturellement dans les compétences fondamentales : lire, écrire et compter. Une structure privée, l'école « Lawonn », applique la même méthode.

**Au-delà de cette expérience, certains travaux menés au sein du système scolaire sont à souligner.** C'est le cas du **projet IDEAS** (Identifier les établissements scolaires, Diagnostiquer, s'Engager, Accompagner, Suivre), au niveau maternel, initié par une équipe encadrante, qui cible les zones ou établissements en difficultés, de façon à fixer des objectifs à atteindre, et à mettre en place de nouvelles pratiques pédagogiques, adaptées aux réalités et qui essaie de définir de nouvelles normes générées par les besoins en matière d'effectifs. L'objectif est de réduire les écarts avec la moyenne nationale, constatés dans les évaluations. Ces travaux ont permis de réduire les écarts dans les zones les plus exposées, en gagnant 20 à 30 points dans les évaluations.

Au niveau du primaire, un lien est en train de se créer avec les pratiques mises en place dans les écoles maternelles.

**Ces pratiques innovantes ne sont pas encore généralisées.** Elles restent des expériences, des innovations. Il est à noter que le système est allergique aux innovations pratiques qui remettent en cause ses certitudes. Par ailleurs, la recherche, l'innovation et l'expertise, au sein du système éducatif, ne sont pas territoriales, mais nationales. Les expertises territoriales sont donc considérées comme non-prioritaires par rapport à celles qui sont nationales.

Cependant, l'expert indique que l'échec scolaire n'existe pas uniquement au primaire, mais dans la structure même du système éducatif. Il fait plusieurs propositions pour le collège car il estime que le collège unique est un échec, qu'il n'est pas parvenu à mettre en place les remédiations nécessaires pour pouvoir combler les déficits de l'élève à son entrée au collège. Elles sont exposées dans le point III) du présent compte rendu.

Par ailleurs, au sein des lycées professionnels, les enseignants ont plus à motiver les élèves et les remettre à niveau qu'à leur inculquer les savoir-faire.

Il en découle le fait que ces élèves n'acquièrent pas la formation professionnelle leur permettant de pouvoir accéder à l'insertion sociale et à l'emploi. On constate que beaucoup de jeunes ayant un bac professionnel ou un BEP, ne sont pas en situation d'employabilité.

Par suite, ces élèves titulaires de bac professionnel constituent les 73% en échec en première année à l'université. Les propositions de l'expert sont énoncées au point III).

## **II – L'analyse (points forts, points faibles) de l'articulation nécessaire entre politique éducative nationale et territoriale**

La politique éducative nationale en France et les moyens accordés à cette politique, sont en général propres aux besoins en matière éducative et de formation de la société française, sur le territoire hexagonal et pas nécessairement une traduction des besoins et des réalités des territoires.

**L'expert préconise que l'articulation entre les deux se fasse en respectant le principe d'adaptation concernant les orientations à prendre.**

**Du fait de l'unicité du système éducatif, des priorités de décisions nationales sont imposées et priorisées** par-dessus des volontés locales que les acteurs ont pris le temps de construire avec leur expérience et leur expertise.

Pour exemple, à la création de l'académie de Guadeloupe, le projet académique qui a été élaboré par les acteurs locaux, avait pour objectif de rapprocher l'académie des réalités et priorités locales, et de dispenser un enseignement de proximité. Il a été rapidement balayé par des directives dites nationales prioritaires. Le projet local a été jugé trop ambitieux. **Dans un tel contexte, on observe une limitation de toute tentative d'adaptation au contexte et de toutes les recherches et innovations sur place.**

Par ailleurs, **les moyens et les normes sont définis à l'échelle nationale, et donc en dehors du contexte et des réalités du territoire.** Elles viennent entraver toute prise en charge efficace des besoins du territoire.

Cependant un des points forts réside dans **l'existence de dispositions financières et structurelles, qui permettent, à travers des projets, de remédier aux situations d'échec.** Pour exemple : les stages de réussite, le soutien scolaire, les classes dédoublées, les aides aux devoirs etc., pour lesquels des financements existent, mais cela reste faible par rapport aux nécessités de transformation visant à combattre véritablement l'échec.

## **III - Les préconisations pour réduire les inégalités scolaires quelle qu'en soit l'origine (sociale, culturelle, géographique, de genre) et favoriser la réussite scolaire**

L'expert fait les préconisations suivantes **sur le plan structurel** :

- **Obtenir un pouvoir de décision et qu'on admette que l'école n'est pas unique, pas identique partout.** La pratique, l'innovation et l'expérience locale génèrent des réponses qui devraient être prises en compte par le système éducatif à l'échelle locale ;  
**Il faut avoir en Guadeloupe, un véritable pouvoir de décision** en ce qui concerne la contextualisation de l'enseignement et son adaptation aux besoins du territoire.

Le conseil de l'éducation ne joue pas ce rôle, en cela qu'il constitue surtout une chambre d'enregistrement où chacun s'exprime et vote pour dire simplement s'il est d'accord ou pas. Il faut changer la donne ;

- **Doter le territoire d'un organisme ou d'une direction, capable de fixer des orientations, des objectifs et des projets en termes d'éducation.** Il regrouperait toutes les instances dédiées à l'éducation (rectorat, parents, enseignants, experts, collectivités) et déterminerait une politique éducative pour la Guadeloupe qui s'appuierait sur un projet académique tenant compte de la contextualisation et des besoins ;
- **Mettre en place une commission chargée de réviser les contenus et programmes,** qui serait capable d'élaborer un matériel pédagogique et des référentiels plus adaptés aux réalités et besoins du territoire. Elle ferait le lien entre les directives nationales et les besoins et réalités du territoire en matière d'éducation.

#### **Pour ce qui concerne le niveau collège :**

- **Mettre en œuvre des parcours différenciés** (par opposition au collège unique), qui permettent une remédiation efficace et la construction d'un savoir minimum à acquérir pour permettre à l'enfant d'arriver à s'orienter par la suite, en fonction de ses capacités ;
- **Mettre en œuvre une éducation à l'orientation maîtrisée et responsable,** pour lutter contre les difficultés en la matière et plus particulièrement en direction des lycées professionnels vers lesquels cette orientation se fait par l'échec. Il ne s'agit pas d'une orientation choisie et maîtrisée. Le décrochage de ces élèves orientés par l'échec, pas forcément intéressés par leur formation, s'ensuit dans de nombreux cas.

#### **Pour ce qui concerne la formation professionnelle :**

- **S'appuyer sur un dispositif intégrant un véritable parcours de formation professionnelle** et que ce dernier s'appuie sur une carte des formations professionnelles et un plan de formation régional qui se base sur les besoins issus du système économique social et culturel existant, et sur les nécessités du développement des potentialités de la Guadeloupe (protection de l'environnement, énergies (géothermie)) ;
- **Donner la priorité aux savoir-faire,** en se rapprochant des entreprises, qui connaissent leurs besoins, de telle façon qu'il y ait des référentiels mis en place sur la formation des savoir-faire professionnels avec le matériel adéquat. L'idée est de rapprocher la formation professionnelle de la réalité de l'emploi.

L'expert pointe enfin le besoin de formation professionnelle dans le domaine de l'industrie.

Les échanges qui ont suivi l'exposé ont permis à l'expert de préciser certains points.

L'invité est revenu sur la question de l'enseignement en maternelle. Une préconisation avait été faite par des acteurs locaux pour qu'avant leur prise de poste, une formation des enseignants à la langue, à la culture et à la sociologie de l'enfant guadeloupéen soit délivrée. Cela devait être valable pour les enseignants venus de l'hexagone, mais aussi pour les guadeloupéens de façon à permettre que l'échec scolaire ne s'aggrave pas du fait de la distanciation entre les enseignants et les élèves. Cette préconisation n'a pas été suivie.

L'expert a repris une préconisation faite dans un autre cadre, visant à permettre aux jeunes diplômés en particulier ceux ayant enseigné en Guadeloupe, de rester en Guadeloupe après la réussite à leurs concours, tout en laissant une partie des postes pour le mouvement national ouverts, pour permettre le retour en Guadeloupe d'enseignants guadeloupéens exerçant dans l'hexagone.

L'expert indique que **le fleurissement des écoles privées** est une réponse à l'échec du système scolaire. Les parents cherchent des solutions alternatives. Cependant, toutes ne sont pas performantes et ne répondent pas aux besoins de tous les élèves. Ainsi, les projets et innovations doivent être maîtrisés, concertés, et afficher des objectifs très clairs.

**En ce qui concerne l'alternance**, l'accueil des entreprises n'est pas développé, toutes n'ont pas les moyens d'accueillir.

Selon lui, il faut revoir les référentiels.

**L'exemple de l'école de la deuxième chance** qui a été conçue pour aider à l'insertion professionnelle : elle permet avant tout une remise à niveau de personnes ayant décroché à l'école.

La partie insertion n'est pas assurée. Après le passage à l'école de la deuxième chance, il faudrait ensuite effectuer une formation supplémentaire.

Ceux étant en insertion ont des problèmes de mobilité (difficultés de transport et de garde d'enfants pour les jeunes parents) et leur accompagnement financier est insuffisant, car nombreux sont ceux n'ayant pas encore droit au Revenu de Solidarité Active (RSA).

**Concernant le succès du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA)**, cela pose à l'invité un problème éthique. Ce n'est pas à l'armée de former les jeunes. Cela est cependant un palliatif, qui peut permettre de trouver un emploi en fin de formation, qui reste cependant précaire.

Il faudrait une évaluation des dispositifs existants, mais surtout que le système de formation soit suffisamment efficace et efficient pour permettre de répondre à ces problématiques de formation professionnelle initiale, d'insertion et de formation professionnelle continue.

# **AUDITION DE M. JEAN DERNAULT, Secrétaire général du Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe (SPEG)**

(Le 27 septembre 2023)

Pour dresser ses premiers constats, l'invité se réfère à différents ouvrages publiés sur cette thématique et écrits pour la plupart par des enseignants. Il indique que :

- **L'école n'est plus l'ascenseur social qu'elle était**, ce qui induit le creusement des inégalités entre les parents qui ont les moyens d'encadrer (intellectuellement, financièrement) l'éducation de leurs enfants et ceux qui ne les ont pas. Le développement des écoles privées en atteste.  
Dans l'école publique, l'écart entre l'élève qui réussit vraiment et celui qui est dans le semblant de réussite est considérable.  
L'invité met l'accent sur la communication faite autour du taux de réussite au baccalauréat. Cela l'inquiète dans la mesure où la question de leur devenir post bac n'est pas évoqué. D'où un questionnement sur « la réussite » car tout dans l'école d'aujourd'hui pousse les enseignants à surnoter, à être bienveillants.
- **Les grandes enquêtes internationales placent la France parmi les derniers de l'Europe et de l'OCDE.**  
Les tentatives de refondation de l'école qui ont été entreprises en réponse, demeurent insuffisantes.

## **I – Les dispositifs, actions ou bonnes pratiques qui ont été mis en œuvre dans notre région pour réduire les inégalités scolaires quelle qu'en soit l'origine (sociale, géographique, territoriale, culturelle, de genre) et favoriser la réussite scolaire de toutes et de tous**

Selon l'interrogé, le seul outil concret pour réduire les inégalités est de refaire la carte des réseaux d'éducation prioritaire (REP). Ils sont définis à partir de l'indice de position sociale (IPS).

Or, l'expert considère qu'au sein de l'académie de Guadeloupe, ces réseaux d'éducation prioritaires sont perfectibles. Par ailleurs, cela ne réglerait pas tous les problèmes de l'école en Guadeloupe et l'efficacité des REP restent à prouver si l'on s'attache à leurs résultats.

Il ne suffit pas de mettre des moyens.

## **II – L'analyse (points forts, points faibles) de l'articulation nécessaire entre politique éducative nationale et territoriale**

Du point de vue de M. Jean DERNAULT, l'articulation des REP, ne tient pas assez compte des réalités culturelles, sociologiques et sociales de la Guadeloupe.

Il lui paraît nécessaire de concevoir des outils spécifiques à l'académie. Il s'agit d'aller au-delà de la simple application des schémas et solutions venues d'ailleurs, car l'académie de Guadeloupe est singulière pour plusieurs raisons :

- son caractère archipélagique ;
- la problématique des migrants qui posent des problèmes d'allophonie ;
- le taux de chômage élevé sur le territoire;
- le tissu économique et industriel différent de ceux que l'on retrouve dans d'autres zones du territoire national ;
- la contamination au chlordécone, qui tendrait à augmenter la survenue de troubles « dys » selon certaines études ;
- une culture propre ;
- le bilinguisme (français, créole).

Les outils qui doivent permettre de lutter contre les inégalités doivent donc être inédits et les guadeloupéens doivent en être les concepteurs.

**Selon M. Jean DERNAULT, il n'y a aucun point fort à souligner en la matière** et aucun dispositif national n'a selon M. Jean DERNAULT apporté de résultats positifs.

### **III - Les préconisations pour réduire les inégalités scolaires quelle qu'en soit l'origine (sociale, culturelle, géographique, de genre) et favoriser la réussite scolaire**

Le SPEG se penche régulièrement sur la question de l'école en Guadeloupe. Il a eu l'occasion d'émettre les préconisations suivantes :

- **L'arrêt pendant 5 ans des suppressions de postes**, pour permettre d'utiliser les moyens afin de se pencher sur les problématiques de l'école en Guadeloupe et inverser cette tendance massive à l'échec.  
Ce maintien des moyens pluriannuels sur cinq ans permettrait de s'inscrire dans une démarche de reconstruction sur le long terme en consolidant davantage les apprentissages fondamentaux, avec des classes à effectifs moindres, entre autres un meilleur enseignement des langues vivantes étrangères et régionales et profiterait à de nouveaux apprentissages valorisant le multilinguisme.  
Cet allègement des effectifs renforcerait la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- **Un travail de fond sur l'organisation de l'école** (rythmes scolaires, programmes scolaires, réussite sur chaque niveau) ;
- **Le redoublement qui a disparu, doit être remplacé par une innovation qui ne permet pas un passage systématique au niveau supérieur** jusqu'à arriver au baccalauréat sans avoir acquis les fondamentaux.
- **Avoir l'audace de réclamer une école et son organisation à l'échelle de la Guadeloupe ;**

- **Il s'avère nécessaire de mieux tenir compte du caractère archipélagique** de la Guadeloupe dans la répartition des moyens au sein de l'académie. Des classes à faibles effectifs dans des zones peu peuplées comme l'île de la Désirade, coexistent avec des classes à effectifs très élevés dans des zones plus densément peuplées du territoire. Cela influe également sur la carte des formations et aboutit à une inégalité dans le choix des formations, en fonction de la zone de résidence de l'élève, d'où une orientation par défaut dans certains cas.

Le SPEG ne croit pas en la correction de cette décadence de l'école par la mise en œuvre de réformes nationales. Ce qui est en œuvre dans l'école est une volonté libérale consumériste (10% de sachants, 90% de consommateurs).

Les échanges avec les conseillers ont permis à l'invité d'apporter les compléments qui suivent.

**Au vu de l'état actuel de l'école, on se situe plus dans de l'animation que dans le travail scolaire.** Les jeunes n'apprennent plus l'effort à l'école.

En outre, la diminution des heures d'enseignement général pour laisser place à plus de stages notamment, est une bonne chose selon l'invité, mais réduit d'autant la possibilité de s'attarder sur les savoirs fondamentaux. Le niveau des élèves, et notamment dans les formations professionnelles, les condamne à être des ouvriers dépendants de patrons. **L'insuffisance en termes d'enseignements généraux fondamentaux** ne leur permettra pas de créer leur activité (incapacité à rédiger un devis, gérer la comptabilité, communiquer de façon argumentée et convaincante).

**Pour ce qui concerne les écarts de niveau entre la Guadeloupe et les régions hexagonales,** ce n'est pas nouveau. L'école a formé des intellectuels et des Grands Hommes en Guadeloupe, mais n'a pas permis la réussite de la majorité. Elle a toujours généré de l'échec.

Aujourd'hui, cet échec pourrait s'expliquer en partie par le fait que :

- les jeunes ne se reconnaissent pas dans l'école, elle ne leur ressemble pas ;
- l'école ne fait plus rêver. Les élèves et les parents considèrent que rien de fondamental ne s'y joue.

**Sur la question de l'excellence,** ce terme est galvaudé. La violence la plus sévère faite à la jeunesse est de lui mentir. L'école actuellement aux jeunes sur leur véritable niveau.

Les jeunes qui excellent sont ceux dont les parents ont les moyens de les encadrer et qui le font.

**Selon le syndicaliste, les dispositifs destinés aux élèves décrocheurs et/ou sortis du système scolaire sans diplôme** (AFPA, école de la deuxième chance, Guadeloupe Formation) sont des coquilles vides.

Un jeune se forme désormais au Régiment de Service Militaire Adapté (RSMA).

M. Jean DERNAULT défend par ailleurs l'idée selon laquelle **un professeur des écoles qui enseigne au primaire doit être empreint de la culture créole. Une formation à la culture créole doit être mise en place.**

De plus, si les communes agissent et mettent à disposition du matériel et une partie du personnel au sein des écoles primaires, **la situation est mitigée en matière de contribution des collectivités territoriales** dans le secondaire lorsque l'on constate notamment des plateaux techniques obsolètes dans certains lycées professionnels et un manque criant d'infrastructures sportives.

**En termes de gouvernance des établissements, les collectivités ne jouent pas leur rôle** au sein des conseils d'administration. Il reste donc pour les collectivités de nombreux efforts à faire.

D'autre part, l'invité partage ce constat d'une **insuffisance en termes de personnel de santé dans l'administration scolaire**. Il pointe les problèmes d'obésité, de manque de sommeil, dus à certaines addictions (jeux vidéo, téléphone). Il apparaît pour lui nécessaire d'avoir un discours politique engagé sur ces nouveaux fléaux, pour informer les parents de leur rôle dans la prévention et une mise à l'écart de ces outils au sein des établissements scolaires.

Concernant la volonté du maintien en Guadeloupe des guadeloupéens ayant réussi au concours, il reste ouvert à la mise en place du concours national à affectation locale, comme cela peut se pratiquer en Guyane notamment. Il s'agirait de connaître le besoin précis dans une discipline identifiée et d'ouvrir un concours national à affectation locale, pour des postes au sein de l'académie de Guadeloupe.

Une autre solution, plus politique, serait de sortir du cadre de l'identité législative, pour innover, penser et créer une école de Guadeloupe.

**Le SPEG propose également la mise en place de barèmes différenciés pour les ressortissants des départements d'outre-mer.**

Pour ce qui est de l'apprentissage et en particulier de l'alternance, cela constitue une des voies possibles de la réussite. Les retours sur expériences de certains professeurs laissent à penser que ces élèves, confrontés aux réalités de l'entreprise, sont plus rigoureux que les autres.

D'autre part, il y a une insuffisance criante en termes d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH), qui ont des conditions de travail et salariales difficiles.

S'agissant des associations de parents d'élèves, elles ont un rôle à jouer et sont présentes dans les conseils d'administration des établissements depuis de nombreuses années. En termes de rayonnement, cela est difficile à estimer. M. Jean DERNAULT évoque des interventions rares dans le débat public de ces associations, d'où une inquiétude et une question sur l'état de la représentation des parents qui aura par la suite des conséquences sur l'encadrement scolaire.

**La vision du SPEG en termes de rythme scolaire** consiste en la nécessité de son adaptation à notre environnement. Il se prononce pour une possibilité offerte à tous les élèves de se restaurer au sein des établissements, ainsi qu'un accompagnement scolaire des élèves ayant des difficultés.

**Il faut également des internats au sein des établissements qui ont un bassin de recrutement large, en lieu et place du transport scolaire.**

**Sur le phénomène du harcèlement scolaire**, il n’y a pas d’élément permettant de dire que ce phénomène est en progression au sein de l’académie. Par ailleurs, l’invité indique que ce phénomène a toujours existé.

Enfin, **pour ce qui concerne la place du créole dans l’enseignement**, l’usage de cette langue peut permettre une meilleure réussite des enfants à l’école. L’enseignement du créole est un espace qui peut et doit permettre aux jeunes de mieux se connaître, redécouvrir la Guadeloupe, culturellement, historiquement, les personnages qui ont marqué l’histoire locale et qui peuvent leur servir d’exemples.

Au-delà des éléments évoqués ci-dessus, M. Jean DERNAULT, Secrétaire général du Syndicat des Personnels de l’Education en Guadeloupe (SPEG), a plusieurs fois au cours de cette audition, fait référence à un document publié par le SPEG en décembre 2020 : « *Un moratoire sur les suppressions de postes pour la région académique de Guadeloupe* ».

Nous reprenons ci-dessous les propositions et la conclusion de ce document.

## **VI. PROPOSITIONS**

### **A. SUR LE PLAN PEDAGOGIQUE**

#### **1. UNE CARTE DE FORMATION PLUS ADAPTEE ET PLUS FLEXIBLE**

- *Offre de formation plus adaptée au schéma régional pour faire face aux problématiques des métiers émergents, d’équipements et de plateaux techniques.*
- *Développement de formations d’initiative locale répondant aux besoins ponctuels de main d’œuvre.*
- *Possibilité d’ouvertures de formations dans des métiers connexes avec mise en œuvre tous les deux ans.*
- *Ancrage de la Formation dans le bassin de la Caraïbe avec le développement de mobilité des élèves par le biais de conventions avec des structures de formations (possibilité pour nos élèves et étudiants d’aller plus systématiquement suivre une partie de leur formation dans la Caraïbe).*
- *Ouverture d’établissements et dispositifs pour la prise en charge des élèves à besoins particuliers dans un schéma répondant à un cadre.*

#### **2. TRAITEMENT EFFICACE DU SUREFFECTIF DANS LES CLASSES**

- *Octroyer des moyens en personnel pour acquérir les niveaux de compétences du Cadre Européen Commun de Référence (CECR) pour les langues au secondaire.*
- *Limiter l’effectif à 20 élèves dans les groupes de spécialité en 1ère et Terminale, dans le cadre de la réforme des lycées.*
- *Limiter l’effectif à 24 au collège et 26 au lycée en enseignement commun.*
- *Attribuer des moyens pour réaliser systématiquement le dédoublement en Lycée Professionnel dans les disciplines d’enseignement général.*

### 3. DEVELOPPEMENT DES INTERNATS NOTAMMENT DES INTERNATS D'EXCELLENCE

- *Rendre optimale la carte des formations en permettant aux élèves une mobilité soutenue par les structures de logement.*
- *Réduire les orientations par défaut par choix de la proximité géographique.*
- *Augmenter le nombre de places dans les internats.*

### 4. LA DETERMINATION DES MOYENS PAR ETABLISSEMENT

- *Sur la base de la réalité géographique du territoire, de la population scolarisée et des besoins émanant des nécessités pédagogiques pour atteindre les objectifs fixés.*

### 5. CREATION DES CONDITIONS NECESSAIRES

- *Pour que les collèges retrouvent leur véritable mission de consolidation et d'approfondissement des acquis du primaire et préparent à une orientation choisie et assumée avec des parcours diversifiés et des moyens pédagogiques et d'encadrement pour assurer sa mission.*

### 6. MISE EN ŒUVRE DE MESURES APPROPRIÉES POUR QUE L'ORIENTATION SOIT EFFICACE

- *Un suivi de la poursuite d'études des étudiants par les instances décisionnelles en Guadeloupe s'appuyant sur un projet de développement et un observatoire des métiers et besoins en postes et compétences afin de prioriser l'emploi de nos jeunes diplômés dans tous les secteurs économiques, sociaux, administratifs et culturels.*
- *Un IUT désenclavé et doté de filières de formations diversifiées répondant aux besoins en poursuite d'études des détenteurs de bac pro et technologiques et la création de licences professionnelles.*
- *L'augmentation et la diversification de l'offre de formation en BTS permettant l'accueil de BAC pro.*
- *La création à l'université de licence sur quatre 4 ans où la première année serait surtout consacrée à la consolidation des acquis et à la préparation de poursuite d'études en licence.*

### 7. UNE AUTRE APPROCHE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

- *Assurer une véritable continuité pédagogique dans l'enseignement des langues vivantes étrangères.*
- *Dédoubler les effectifs dans les groupes de langues en lycées et collèges.*
- *En lycée professionnel, proposer l'enseignement de la LVB espagnol dans toutes les filières aux élèves.*

### 8. VALORISATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE AFIN DE REMEDIER AU MIEUX A SES DIFFICULTES

- *Créer des postes d'enseignants en enseignement général pour accompagner et motiver les élèves surtout les décrocheurs, et assurer le dédoublement des classes à effectifs élevés (26).*
- *Créer des postes de personnels médico-sociaux pour détecter et accompagner les élèves en grandes difficultés et en souffrance.*
- *Créer des postes d'enseignants spécialisés pour les allophones.*

## **9. AMELIORATION DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS A BESOINS PARTICULIERS**

- *Augmenter le nombre de Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) pour le repérage des élèves.*
- *Mettre en place les moyens nécessaires à la réduction du taux d'illettrisme et permettre aux élèves d'aborder le 2nd degré avec une meilleure maîtrise des compétences requises.*
- *Améliorer l'accueil des élèves allophones avec un plus grand nombre d'encadrants en Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A).*

## **B. SUR LE PLAN DES RESSOURCES HUMAINES**

- *Meilleure gestion des moyens de remplacement : mettre en place un calibrage positif équilibré des postes par discipline.*
- *Réalisation d'un état des lieux des enseignants fragiles et en Congé de Longue Maladie (CLM) et Congé de Longue Durée CLD avec un plan de retour à l'emploi effectif.*
- *Formation et accompagnement des psychologues scolaires sur les 3 prochaines années pour avoir un accompagnement des équipes de proximité.*
- *Les écoles reçoivent des élèves qui ont besoin d'un accompagnement bienveillant.*
- *Concernant les postes spécialisés : en lien avec l'ARS un audit des structures doit être réalisé. Les moyens consacrés sont importants et doivent être calibrés pour offrir aux élèves ayant besoin de ce type d'encadrement, une place non loin de leur résidence.*
- *Les assistantes sociales en lien avec les autres partenaires doivent jouer un rôle plus important en amont notamment dans l'accompagnement des parents dès la Maternelle. Chaque commune doit bénéficier d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)...*
- *Les médecins scolaires doivent être répartis en nombre suffisant sur tout le territoire et en priorité sur les zones en Education Prioritaire. Il faut mailler le territoire pour que dès la Maternelle tout enfant ayant besoin d'un suivi puisse être accompagné et aidé.*
- *Affecter les enseignants originaires, admis aux concours, en priorité, en Guadeloupe, sur les postes vacants de l'académie afin d'éviter les départs massifs de nos forces vives.*

## **C. LES INFRASTRUCTURES**

- *Un plan de rénovation des écoles doit être poursuivi notamment au niveau du plan séisme lancé en 2019. Certaines écoles déclarées dangereuses continuent à accueillir des élèves.*
- *Un suivi doit être mis en place avec les collectivités concernant les coupures d'eau, le traitement des nuisibles, le fléau des sargasses ...des réponses existent (citerne, plan de dératisation...).*

- *Un dossier aménagement et mobilier adapté aux écoles doit être encouragé. Trop de disparités existent entre les communes.*
- *Mise en œuvre d'un plan de rénovation du bâti et du mobilier pour offrir des conditions de travail dignes aux élèves post bac, aux lycéens des îles du sud, aux élèves éloignés des lycées.*
- *Adaptation de la restauration scolaire tant au niveau des menus et de la qualité des produits qu'au niveau des tarifs. Trop d'élèves sont en sous-nutrition ou ne peuvent bénéficier d'un repas de qualité. De plus certains lycées et collèges ne disposent pas de restauration scolaire.*

#### **D. LE MATERIEL**

- *L'accès au numérique est une priorité tant au niveau de la dotation en outils numériques qu'au niveau des applications ou services. Les salles ne sont pas équipées dans les écoles. Le ratio du nombre d'élèves pour un ordinateur est défavorable.*
- *Plan académique de dotation en manuels scolaires : permettre à chaque élève de disposer d'un manuel de mathématiques et d'un manuel de Français.*

#### **E. LA FORMATION ET L'ORIENTATION**

- *Mise en place d'un plan natation. Plus de 50% des élèves ne reçoivent pas un enseignement de natation, enseignement quasi indispensable sous nos latitudes.*
- *Mise en place, en lien avec la Région, d'un plan de formation des jeunes sans qualification.*
- *Mise en œuvre d'une politique d'information et d'orientation avec la Région, les CIO et l'ONISEP pour permettre aux usagers d'avoir une éducation à l'orientation de qualité*

*On peut reprendre ci-dessous la conclusion de ce moratoire du SPEG qui fait également des préconisations :*

#### **VII. CONCLUSION**

*Dans la région académique de Guadeloupe, aucune table ronde, aucun outil local ne saura, à lui seul, apporter les réponses adéquates dès lors que la superstructure décisionnaire est le pouvoir central.*

*Le Projet Académique prévoit par exemple de « Développer les relations avec la Caraïbe et formaliser les relations avec nos partenaires ». Si l'Académie et les collectivités n'ont pas les coudées franches, quels partenariats pourront-elles mettre en place, sans complexité administrative et financière avec nos voisins de la caraïbe ?*

*Quels échanges linguistiques ? quelles périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ? Quelles mutualisations professionnelles ou autres ?*

*Il apparaît clairement que deux conditions sont nécessaires pour pallier le problème de l'échec du système éducatif dans l'Académie.*

*La première est que l'Etat accepte que les parcours de formation et leurs contenus tiennent compte des réalités linguistique, culturelle, historique, géographique et environnementale.*

*La seconde est qu'il encourage l'expérimentation et l'innovation d'une part et d'autre part que les moyens soient maintenus dans l'académie afin de favoriser ces démarches innovantes.*

*En effet, depuis 2014, l'Académie de Guadeloupe s'est vue amputée de plus de 330 postes. Partant d'une projection selon laquelle la démographie scolaire évolue défavorablement, les réductions de moyens sont opérées sans tenir compte de la singularité de cette académie archipélagique et pluri-territoriale.*

*Le maintien des moyens selon un plan pluriannuel de cinq ans permettra de s'inscrire dans une démarche de reconstruction sur le long terme, en consolidant davantage les apprentissages fondamentaux. Des classes avec des effectifs moindres seront propices, entre autres à un meilleur enseignement des langues vivantes étrangères et régionales, et profiteront à de nouveaux apprentissages valorisant le multilinguisme de fait.*

*Parallèlement, cet allègement des effectifs renforcera la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers.*

*Conserver les moyens de l'Académie permettra aussi d'envisager une réorganisation de la carte scolaire, optimisée, favorisant une meilleure offre de formation et d'orientation pour nos jeunes.*

*C'est précisément cette volonté d'améliorer l'efficacité des moyens et la qualité de l'enseignement dispensé à tous nos élèves qui nous anime. Au SPEG, nous sommes favorables à la différenciation territoriale pour lutter contre les inégalités scolaires.*

*Dans cette optique, nous pensons que :*

- *La baisse démographique doit être l'opportunité de définir la question de l'enseignement sur une base qualitative et non sur des considérations purement arithmétiques.*
- *Les élèves doivent être valorisés dans leur travail et leurs ambitions.*
- *L'école en Guadeloupe doit jouer son rôle d'ascenseur social*
- *Cette baisse d'effectifs doit profiter aussi à tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.*
- *Les élèves de l'académie de Guadeloupe doivent bénéficier de conditions d'apprentissage favorables à leur réussite et à leur épanouissement.*

# AUDITION DE M. PHILIPPE GENDREY, Président de la Fédération des Associations de Parents d'Elèves de Guadeloupe (FAPEG)

Il était accompagné par :

**M. Frantz DIGOUIN, Vice-président de la FAPEG**

**Mme Carole CARDONNET, Secrétaire générale de la FAPEG.**

(Le 27 septembre 2023)

La présentation a consisté à énoncer des constats sur la situation de l'école dans un premier temps.

Les personnes auditionnées ont, dans un second temps, émis des préconisations au travers des réponses aux questions des conseillers.

## **I – Les problématiques de l'école en Guadeloupe**

L'invité et ses collaborateurs dressent d'abord plusieurs constats quant à la situation de l'école en Guadeloupe :

- Pour ce qui concerne le premier degré, les difficultés financières des communes conduisent à un déficit dans la fourniture du matériel pédagogique et des difficultés en termes de construction et d'entretien d'infrastructures bâties ;
- Il n'existe aucun schéma de développement scolaire par les collectivités qui se limitent à gérer les urgences ;
- 22 lycées de Guadeloupe ont des problèmes de trésorerie du fait du non-versement des sommes dues par des collectivités ou des retards dans leur versement ;
- Les fonds destinés aux coopératives chargées d'éduquer les élèves (par l'apprentissage de la vie associative et la prise de responsabilités réelle en fonction de leur âge) à leur futur rôle de citoyens, sont parfois utilisés par les écoles pour combler les déficits liés aux difficultés des communes quant à leur contributions aux établissements du premier degré ;
- Il existe une maltraitance administrative de l'école envers les parents. Elle considère que leur place est en dehors des établissements ;
- L'offre de formations sur le territoire ne correspond pas aux besoins de ce dernier ;
- L'acquisition des savoirs fondamentaux n'est pas assurée et ces lacunes persistent tout au long du cursus scolaire, le redoublement n'étant plus proposé ;
- Il existe une logique de restriction des moyens accordés au système éducatif qui ne permet pas d'atteindre l'égalité scolaire ;

- Une disparité de moyens existe entre les écoles publiques qui perdent des moyens et les écoles privés dont les moyens restent stables ;
- Les élèves en situation de handicap sont mal accompagnés, du fait du manque de personnel Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) et des lenteurs administratives qui entraînent des retards dans l'accompagnement ;
- Les élèves bénéficiaires du dispositif ULIS (Unités localisées pour l'inclusion sociale), qui ont des troubles cognitifs, sont parfois confrontés à l'absence du dispositif dans certains lieux d'enseignement d'où un choix restreint en termes d'établissement d'accueil et donc d'inégalité scolaire ;
- Les élèves allophones ne sont pas accompagnés de façon optimale. Ils ne bénéficient que de deux ou trois heures de cours personnalisés par semaine et doivent s'adapter sans compréhension de la langue pour le reste de l'enseignement ;
- Les élèves sans papiers sont confrontés à des impossibilités de participer à toute activité extérieure aux établissements (sorties pédagogiques, stages en entreprise...) ;
- La non prise en compte de la qualité de vie de l'élève sur le territoire (nuits courtes de sommeil du fait des problématiques de transport, déficit alimentaire de nombreux élèves qui ne mangent pas de petit-déjeuner, l'établissement d'emplois du temps inadaptés qui réduisent parfois la pause méridienne à une heure, la non prise en compte de la contrainte climatique qui imposerait des salles climatisées ou très ventilées et aérées) ;
- Alors que sur le territoire national, la construction d'une école s'accompagne de celle d'équipements sportifs dans le périmètre, il n'en va pas de même en Guadeloupe faute de moyens selon les élus.

## **II - Les préconisations pour réduire les inégalités scolaires quelle qu'en soit l'origine (sociale, culturelle, géographique, de genre) et favoriser la réussite scolaire**

- Aménager les distances de transport pour que les élèves soient plus à l'aise (possibilité de décaler d'une heure le début des cours) ;
- Faire en sorte d'avoir un transporteur d'élèves par établissement. On constate en effet que le même transporteur fait plusieurs rotations, pour conduire des élèves de différents niveaux et établissements scolaires, d'où l'obligation pour les premiers élèves conduits de patienter parfois plus d'une heure devant leur établissement avant le début des cours. La distinction des transporteurs permettrait une nuit de sommeil plus longue et un temps d'attente moindre devant les établissements scolaires ;
- Proposer un petit-déjeuner à tous les élèves à leur arrivée au sein des établissements scolaires ;

- Développer des internats, si et seulement si ceux-ci sont équipés d'infrastructures notamment sportives pour permettre une vie épanouissante des élèves en leur sein et dotés d'un personnel formé pour les encadrer ;
- Limiter l'implication des personnels de santé du système éducatif à des actions d'information des parents en respectant les droits de ces derniers de décider in fine (l'intervenant évoque les campagnes vaccinales qui tendraient à inciter à la vaccination dans certains cas plus qu'à informer) ;
- Systématiser le retour en Guadeloupe d'une partie des élèves ayant suivi des parcours dits d'excellence dans les grandes écoles françaises.

**AUDITION DE M. MAX NELSON,  
Délégué Régional Académique à la Formation  
Professionnelle initiale et continue (DRAFPIC), en  
charge de toutes les questions relevant de  
l'enseignement technologique et professionnel  
auprès de la rectrice.**

(Le 28 septembre 2023)

L'invité a fait le choix de ne pas faire de présentation et de répondre directement aux questions des conseillers. Les éléments suivants ont ainsi pu être relevés.

**A propos de la réussite et des débouchés des élèves qui sont dans les filières technologiques et professionnelles :**

En termes d'évolution, il y a de quoi être satisfait. En effet, pendant de nombreuses années, l'enseignement professionnel ne concernait que les premiers niveaux de qualification (Cap et BEP), et permettait d'entrer sur le marché du travail en tant qu'ouvrier qualifié ou technicien. Les élèves avaient la possibilité de poursuivre leur formation en s'inscrivant dans l'enseignement technologique.

Les baccalauréats technologiques avaient pour mission de permettre l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.

Aujourd'hui, l'élève peut se former jusqu'au baccalauréat professionnel et prétendre à des formations post bac.

Cependant, nous sommes dans une économie de pays pauvre, avec des difficultés d'insertion et un taux de chômage très élevé.

Une circulaire du 13 juillet 2023, du gouvernement, demande au préfet et au recteur d'accélérer la transformation de la voie professionnelle pour adapter la structure des diplômes dont certains ne répondent plus aux attentes du marché du travail.

Un temps est toujours nécessaire pour observer la société, là où elle va et ce dont elle a besoin.

Pour ce qui est des « métiers d'avenir », nous ne les connaissons pas, donc comment les préparer ?

La difficulté de l'enseignement professionnel est de coller à la réalité des métiers et préparer à des métiers que l'on ne connaît pas encore.

En réponse, on peut approfondir les fondamentaux, mais l'on s'écarte de l'esprit de l'enseignement professionnel et se rapproche de l'enseignement technologique voire de l'enseignement général.

Sachant que les métiers évoluent et continueront d'évoluer, il s'agit de faire évoluer les diplômes, cette responsabilité relevant du ministère de l'Education nationale et des autres ministères qui produisent des diplômes ; mais également de faire évoluer les structures du système éducatif et de poursuivre la formation des personnels.

**La mise en place d'ateliers modulables est à privilégier** vu l'évolution rapide des métiers. Aujourd'hui, une formation se met en place pour une durée limitée.

### **Quels regards portez-vous sur les nouvelles propositions concernant la formation professionnelle, notamment la formation professionnelle d'un mois en classe de seconde ?**

Le texte n'étant pas voté et/ou publié, l'invité préfère ne pas s'avancer sur cette question. En revanche, il met l'accent sur les nouvelles possibilités offertes aux élèves ayant suivi une voie professionnelle. En effet, un élève ayant validé un bac professionnel, peut contrairement à ce qui se faisait il y a une dizaine d'années, poursuivre ses études en Brevet de Technicien Supérieur (BTS). Leur taux de réussite est très acceptable. Il y a donc un vrai progrès.

Autre évolution, **l'apprentissage** qui était destiné aux « mauvais élèves », **est aujourd'hui plébiscité car il permet l'acquisition d'une expérience professionnelle en plus du diplôme.**

### **Comment concilier formation des enseignants prévue par les nouveaux textes et présence devant les élèves ?**

Sur la formation des enseignants, le dispositif devait être rénové. Pour ce qui concerne l'enseignement professionnel :

- Les ressources humaines en matière d'experts, sont insuffisantes (du fait d'un environnement économique non favorable, de la faible démographie du territoire) ;
- Point positif : il existe un dispositif mis en place, le Centre d'Etudes et de Formation en Partenariat avec les Entreprises et les Professions (CEFPEP) qui permet d'amener tous types de personnel de l'éducation nationale, à avoir un temps d'immersion en entreprise. L'académie de la Guadeloupe a été mise à l'honneur à ce titre.

### **Quel est votre avis sur la déclaration récente du MEDEF qui exprimait la faillite de la formation professionnelle en Guadeloupe ?**

Une distinction doit d'abord être faite entre la voie professionnelle de l'Education nationale et la formation professionnelle désignée comme telle par la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS), qui regroupe des dispositifs beaucoup plus larges (diplômes de l'Education nationale mais aussi ceux reconnus par tous les autres ministères).

L'Ecole ne peut pas préparer les élèves à la vie de l'entreprise, aux relations professionnelles et aux savoir-faire comportementaux.

Par ailleurs, il y a un temps d'adaptation des centres de formation aux nouvelles technologies.

### **La formation continue n'est-elle pas une réponse aux évolutions rapides de la société ?**

Lorsque qu'un besoin est constaté, le travail de création d'un diplôme peut prendre 2 ans. A cela s'ajoute ensuite le temps de mise en œuvre (environ 3 ans), puis la formation en elle-même, notamment pour un baccalauréat professionnel qui dure 3 ans. Il faut donc 8 ans pour aboutir aux premiers diplômés. Avec l'évolution rapide de la société, le besoin peut avoir disparu en 8 ans.

Un travail est mené sur la durée de préparation des diplômes.

L'objectif pour la rentrée 2024 consiste à travailler sur les **Formations Complémentaires d'Initiative Locale (FCIL)**. Le référentiel est défini localement entre les professionnels et l'académie. L'idée est d'être capable de repérer un besoin, puis de mettre rapidement en place une formation d'initiative locale. L'objectif est de permettre de former rapidement des jeunes guadeloupéens pour qu'ils occupent des emplois souvent octroyés à des personnes venues d'ailleurs pour répondre à un besoin urgent.

### **Comment la formation continue peut-elle atténuer les inégalités scolaires ?**

Plus que des dispositifs, l'intervenant insiste sur le fait que ce sont les enseignants qui peuvent agir pour réduire les inégalités, d'où l'importance de s'attacher à leur formation.

### **La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) est-elle possible pour répondre au constat évoqué de non-correspondance des formations proposées avec les besoins des entreprises ?**

La difficulté des entreprises et leurs incertitudes quant à leurs capacités à s'inscrire dans le temps, limitent leurs possibilités de déterminer leurs besoins à moyen et long terme.

Cependant, des études sont conduites, plus particulièrement des EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences), qui désignent des accords annuels ou pluriannuels conclus entre l'État et une ou plusieurs organisations ou branches professionnelles. Ils apportent une aide technique et financière afin d'anticiper et accompagner l'évolution des emplois et des qualifications et ainsi sécuriser les parcours professionnels des actifs occupés. Deux projets d'EDEC, sur le numérique et le secteur du bâtiment seront conduits. Mais les faibles effectifs mettent à mal ce type de prévision et la marge d'erreur est élevée.

Pour répondre à une interrogation sur le taux d'échec des bacheliers professionnels à l'université, l'invité rappelle que la formation et les méthodes pédagogiques en lycée professionnel ne les préparent pas aux études universitaires.

Ce qui est conseillé à ceux qui souhaitent poursuivre leurs études, et qui se pratique de plus de plus, est la poursuite en BTS, puis en licence professionnelle puis éventuellement en master.

**Actuellement, un travail de communication se fait auprès des élèves de troisième, par un personnel dédié**, autour de 4 filières : le BTP, le bois, la métallerie, l'environnement et une mission particulière à Marie-Galante, du fait des contraintes (double insularité). **Il s'agit de parler aux élèves avec un langage spécifique**, différent du langage institutionnel en utilisant notamment les réseaux sociaux.

### **Les établissements privés dans la formation professionnelle et continue sont-ils mieux dotés ?**

Il faut distinguer les établissements d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat de ceux hors contrat, bien que l'Etat garde un droit de contrôle (limité).

Concernant le privé sous contrat, l'invité ne fait aucune distinction avec les établissements publics, ils ont les mêmes obligations.

Dans le hors contrat, il peut exister des pratiques regrettables.

## Quels regards portez-vous sur les filières d'excellence (classes préparatoires aux grandes écoles, convention science po) ?

L'invité rappelle que l'enseignement professionnel peut être une filière d'excellence. Un travail se fait pour permettre aux bacheliers technologiques d'intégrer une classe préparatoire aux grandes écoles sur le territoire.

## Le problème de l'échec scolaire n'est-il pas avant tout un problème d'orientation des élèves ?

L'invité rappelle qu'en classe de troisième et terminale, l'élève, le jeune, sait rarement ce qu'il veut être.

Tout d'abord, les choix d'orientation sont plus limités en Guadeloupe que ce qu'ils peuvent être dans des académies hexagonales (possibilités de transports entre académies limitrophes et possibilités d'internat plus nombreuses notamment).

**Un effort doit être fait pour individualiser les parcours** et faire en sorte que lorsqu'un élève a fait un choix, il puisse le modifier sans conséquence négative. **Il s'agit de rendre le système plus agile.** Pour ce faire, **il faudrait faire évoluer les représentations chez le personnel en charge de l'orientation.** Parallèlement, il y aurait lieu de prendre des mesures d'accompagnement des élèves ayant fait le choix de la réorientation.

Enfin, il est nécessaire d'**accorder le droit à l'erreur.**

**Il faut amener l'élève à réfléchir à qui il veut être demain et quelles sont les activités qu'il souhaite exercer, et partir de cela pour construire un parcours d'orientation.**

## Quelle est l'implication des autres acteurs (parents d'élèves et collectivités territoriales) ?

L'enseignement professionnel ne subit pas un traitement différent. Cependant, il coûte plus cher.

L'Education nationale travaille sur plusieurs pistes : dans la conception des diplômes, **un travail est en cours pour faire de moins en moins appel à des équipements lourds et coûteux.** Il s'agit d'autre part, dans la mise en place des formations, de **profiter des périodes de formation dans l'entreprise, pour que l'élève fasse l'acquisition de certains savoirs dans l'entreprise.**

Enfin, **l'invité encourage la pratique des solutions partenariales** telles que la location d'atelier ou leur mise à disposition par des entreprises. Cette solution n'étant pas généralisable, il faut investir là où les besoins sont les plus importants et trouver des voies et moyens moins coûteux pour atteindre les objectifs par ailleurs.

Cette pratique a déjà été mise en œuvre en Guadeloupe, mais uniquement pour résoudre des problèmes exceptionnels.

M. Max NELSON évoque une possibilité. Une réflexion est en cours sur la mise en place d'une formation de conducteur d'engins. Le coût d'acquisition des tractopelles, de leur déplacement, de leur entretien notamment, est très élevé. L'idée est de se rapprocher du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA) pour déterminer les contours d'un partenariat qui pourrait se mettre en place. En retour, les jeunes en formation au sein du RSMA pourraient utiliser des équipements d'un établissement public de formation professionnelle, en cas de besoin. Cette solution ne représenterait une solution que pour une infime partie des formations.

Par ailleurs, **il faut faire la place aux parents dans le système éducatif**, leur donner le sentiment d'être de véritables contributeurs de l'éducation. Il ne faut pas les voir comme des adversaires.

Le lycée Raoul Georges NICOLO a inauguré un espace destiné aux parents. Cela renforce chez ces derniers le sentiment d'être une partie prenante et doit permettre une meilleure compréhension du système et une meilleure collaboration avec les acteurs de l'Education nationale.

# AUDITION DE M. FIRMIN THEOPHILE, Secrétaire général de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) Education

(Le 17 octobre 2023)

## **I – Les dispositifs, actions ou bonnes pratiques qui ont été mis en œuvre dans notre région pour réduire les inégalités scolaires quelle qu'en soit l'origine (sociale, géographique, territoriale, culturelle, de genre) et favoriser la réussite scolaire de toutes et de tous**

L'invité rappelle dans un premier temps qu'il n'existe pas d'autonomie de mise en œuvre de dispositifs à l'échelle locale. Les directives sont nationales et il s'agit en Guadeloupe de les mettre en œuvre de la manière la plus efficiente possible.

**Parmi ces dispositifs, certains ont été efficaces. C'est le cas de la mise en place des classes de très petites sections en maternelle. Elles permettent une prise en charge plus précoce des enfants et cela est bénéfique, notamment dans un contexte de diminution du nombre de crèches voire de leur inexistence dans certaines communes.**

**Par ailleurs, il existe une réelle volonté des acteurs locaux pour ancrer l'école dans son territoire et de l'ouvrir à son environnement.**

En termes de transition énergétique, il existe un problème de santé et de sécurité des élèves et des enseignants du fait des bâtis non-adaptés aux conditions climatiques (la chaleur notamment). Certaines communes font des efforts, d'autres n'en ont pas les moyens. La Région fait un gros effort en la matière ; ce n'est pas le cas du Département, les collèges étant dans un état de délabrement avancé. Certains établissements scolaires ne sont pas équipés (internet notamment).

En outre, l'aide aux élèves en situation de handicap n'est pas optimale : il y a une insuffisance de moyens humains (Accompagnants aux Elèves en Situation de Handicap (AESH)) et ils sont mal répartis sur le territoire.

Les dispositifs ne peuvent pas être appliqués dans les mêmes proportions que dans l'hexagone, contrairement à ce qui est demandé par les autorités nationales.

Concernant notamment les données utilisées pour classer les établissements dans des Réseaux d'Education Prioritaire (REP), les indicateurs utilisés doivent être revus. Ils diffèrent entre le terrain, le rectorat et le ministère. Les chiffres du ministère sont parfois diminués du tiers par rapport à ceux émanant du terrain, ce qui ne va pas dans le sens d'une amélioration de la situation pour les élèves et le corps enseignant.

Enfin, M. Firmin THEOPHILE relève un vrai problème en matière de transport. Ces derniers ne sont pas adaptés à la réalité sociale des élèves. L'invité estime qu'il est inadmissible que des élèves doivent se lever à 4h30 pour une scolarité qui commence à 7h. Il y a donc un problème d'équité. Cela provoque des problèmes de disponibilité des élèves en termes de concentration et d'attention pour rentrer dans un apprentissage.

Tous ces élèves n'ont pas accès à une demi-pension et donc ne déjeunent pas tous au sein de l'établissement scolaire et ne rentrent chez eux qu'à partir de 18h voire 19h. Cette situation n'est pas favorable à l'apprentissage et à la réussite des élèves, ce qui interpelle l'UNSA Education.

## **II – L'analyse (points forts, points faibles) de l'articulation nécessaire entre politique éducative nationale et territoriale**

Pour le secrétaire général de l'UNSA Education, **un problème crucial consiste en l'inertie et la complexité administrative qui existe lorsqu'il s'agit d'appliquer des dispositifs en prenant en compte la réalité locale.** Pour illustrer ce propos, il compare l'application d'une directive du ministère qui se fait en 6 mois, lorsqu'il faut environ 2 ans pour qu'une formation soit mise en place, après décision d'un chef d'établissement de formation professionnelle, pour répondre au contexte économique et social.

L'invité relève l'insuffisance en termes de matériels mis à disposition, notamment en ce qui concerne les plateaux techniques des lycées professionnels qui ne sont pas à la hauteur et ne permettent pas une formation adéquate.

Il relève par ailleurs la **nécessité de fermer certaines formations qui ne répondent plus aux besoins, et d'ouvrir d'autres plus adaptées à la réalité, dans des délais raisonnables.**

**Il faut** selon lui, **travailler à une corrélation entre la réalité socio-économique du territoire et la formation professionnelle.** Cela suppose une approche partenariale entre les équipes pédagogiques et les partenaires socio-économiques. Des relations avec la Caraïbe peuvent également être imaginées. Les directives venues de l'hexagone qui ne correspondent pas à la réalité du terrain, ne peuvent pas être appliquées systématiquement.

Enfin, le problème de l'eau et de la gestion de l'eau entraîne des pertes considérables d'heures d'enseignement ce qui pénalise les élèves de Guadeloupe et induit une inégalité vis-à-vis des élèves de l'hexagone.

## **III - Les préconisations pour réduire les inégalités scolaires quelle qu'en soit l'origine (sociale, culturelle, géographique, de genre) et favoriser la réussite scolaire**

Plusieurs préconisations sont émises. Il faudrait selon l'invité :

- que les dispositifs nationaux soient adaptés à la situation locale et contextualisés ;
- faire confiance à la réflexion locale et sortir de la défiance qui prédomine au sein du ministère ;
- donner la possibilité aux élèves de faire des choix d'orientation et de filières éclairés en fonction de leurs possibilités ;
- adapter les contenus des apprentissages : certains doivent être allégés, d'autres renforcés. Ils doivent correspondre à la réalité socio-culturelle et aux besoins économiques et sociaux de la Guadeloupe et à ce que l'on considère localement comme les fondamentaux à maîtriser ;

- travailler à l'amélioration des conditions de transport et de déplacement. Les élèves des îles du sud qui doivent étudier en Guadeloupe dite continentale doivent particulièrement être considérés ;
- trouver des solutions d'hébergement des élèves et des enseignants (l'invité prend pour exemple le cas de Saint-Barthélemy dont les personnels peinent à se loger du fait du coût élevé de la vie et en arrivent parfois jusqu'à démissionner pour cette raison).

A la suite de cette présentation, des échanges entre l'invité et les conseillers ont permis d'approfondir les points suivants.

**Pour ce qui concerne la place du créole**, il existe un programme pour la langue vivante régionale (LVR) pour tous les pays et territoires d'outre-mer. Le point négatif réside dans le fait que le créole est au même niveau que les langues vivantes étrangères (LVE). Selon le syndicaliste, le ministère est en train de rejeter l'enseignement de la LVR créole en Guadeloupe. Un enseignant est obligé de travailler sur plusieurs établissements (2 voir 3) pour faire ses 18h d'enseignement. La politique d'enseignement de la langue créole au niveau de l'académie de Guadeloupe est de le reléguer au rang inférieur. Il n'est pas considéré au même titre que l'enseignement d'autres disciplines. On le considère comme une matière à option qui exige donc pour l'élève d'avoir des heures de cours supplémentaires. Tout est fait pour décourager cet enseignement.

Par ailleurs, certains élèves n'ont pas le choix, car ils doivent choisir des langues vivantes étrangères. Le créole étant une langue régionale et non étrangère, elle ne peut être choisie.

Une autre problématique relève du fait que les heures qui peuvent être faites le sont à partir des fonds propres de l'établissement relevant de la dotation horaire globale. Or ces fonds sont souvent déjà mobilisés sur d'autres projets.

En outre, certains chefs d'établissement veulent absolument que les élèves choisissent d'étudier le latin. L'invité précise cependant qu'un nombre bien plus élevé d'élèves choisissent l'option créole au bac par rapport à ceux choisissant le latin. Il y a donc matière à poser au sein de l'académie la question de la considération et des actions à mettre en œuvre pour favoriser l'enseignement du créole.

**Pour ce qui relève d'une éventuelle généralisation de l'internat** sur le territoire, le bâti n'étant pas aux normes, il serait nécessaire de construire des internats. C'est un vœu pieux car impossible à réaliser.

Une autre préconisation consiste à avoir de plus petits bus qui font des navettes proches de l'établissement. Un petit transport de proximité est une solution qui peut améliorer la situation. Revoir le système du ramassage scolaire est une première étape réalisable.

**Concernant la spécialisation des lycées sans prise en compte des contextes locaux d'éloignement** : lorsque l'on focalise une formation sur un seul établissement, cela pose problème. Rien n'empêchait de répartir différemment les possibilités de choix d'option et d'enseignement au moment de la mise en œuvre de la réforme. Il s'agit de faire confiance à la réflexion locale. On ne peut pas décider de l'application de ce type de mesure en Guadeloupe depuis l'hexagone.

De plus, un état des lieux régulier de l'existant en termes d'apprentissages, d'enseignement, de formations mises en place, de santé mentale et physique des usagers des établissements doit être fait.

**En outre, la monoparentalité est un facteur à prendre en compte, mais il n'est pas LE facteur explicatif de l'échec scolaire.** La question concerne la préconisation. On est dans une situation socio-économique où faire des enfants permet dans certains cas d'assurer une certaine situation sociale grâce aux aides allouées. Dans le même ordre d'idée, certains jeunes restent en formation uniquement parce que les stages sont rétribués ou pour avoir droit à la bourse. Les compétences acquises, l'avenir du jeune, ne sont pas pris en compte. C'est une question qui dépasse la situation même de monoparentalité qu'il s'agit de poser pour porter des préconisations efficaces.

D'autre part, pour ce qui a trait au **rôle et à l'implication des entreprises**, certaines sont prêtes et s'engagent. Mais l'école ne semble pas vraiment prête. Il n'y a pas de vrai dialogue. Et, pour s'adapter au marché économique local, certaines formations devraient être fermées et d'autres devraient se mettre en place de façon plus rapide.

**Sur la question de l'inclusion des élèves en situation de handicap**, c'est un problème mais il faut savoir quel est l'objectif visé. Si l'intégration des élèves en situation de handicap consiste uniquement à décharger un parent de ses responsabilités, pour les transposer à d'autres qui n'ont pas les compétences, il faut être clair.

Avant, on parlait d'adaptation : l'élève devait s'adapter au milieu dans lequel il était placé. Aujourd'hui, on parle d'inclusion : peu importe la situation de l'élève, l'école doit se donner les moyens de l'accueillir. On est en train de donner des responsabilités à des enseignants qui n'ont pas les compétences pour les exercer. Ils n'ont pas la formation pour accueillir ces élèves. Ceux qui ont les compétences ont trop d'élèves en situation de handicap ce qui crée de nouveaux problèmes.

Par ailleurs et cela est grave, on en vient à culpabiliser un enseignant parce qu'il n'arrive pas à gérer ces élèves. On ne peut pas aller au-delà de la mission réelle de l'enseignant. Il ne peut pas gérer certaines situations, d'autant plus qu'il est garant de l'apprentissage de tous les élèves et pas seulement de ceux en situation de handicap.

En outre, **l'invité défend l'école publique**. Un problème existe aujourd'hui. La plupart des écoles privées ne sont pas laïques. Il considère inadmissible que l'on utilise les deniers publics pour favoriser le développement d'écoles privées, et ce au détriment de l'école publique.

**En matière de santé**, le personnel est largement insuffisant. Au-delà, il y a beaucoup à faire car il n'y a pas de politique générale en termes de prévention et de santé. Les actions mises en œuvre dépendent de la bonne volonté ou des compétences ou aptitudes des personnels. Il y a donc une inégalité en fonction des établissements. Il est nécessaire d'établir une feuille de route généralisée à l'académie pour l'ensemble des établissements ; le manque de moyens humains n'empêchant pas de réaliser des travaux avec des experts extérieurs au monde académique.

Enfin, **sur la question de l'instruction en famille**, la difficulté relève du fait que les syndicats se battent contre les classes surchargées. Un parent qui entend les enseignants se plaindre du sureffectif des classes n'hésite pas, lorsqu'il en a la possibilité, de faire l'école en famille. On est face à un dilemme. Il est souhaité que soit mise en œuvre une pédagogie différenciée, quel que soit le nombre d'élèves. Or les conditions obligent à faire un enseignement de masse. Cette année, 136 postes ont été supprimés ce qui empêche de se projeter vers une réduction des effectifs par classe.

# **CONCLUSION**

La sollicitation du CESE a été tardive ce qui nous a conduits à mener ces travaux dans des délais contraints.

Les acteurs sollicités ont bien joué le jeu en répondant, dans leur grande majorité, spontanément à notre demande souvent munis de support de présentation bien élaborés. Le sujet de l'École passionne.

La décision de la Commission « *Éducation, culture et communication* » du CESE, de suspendre momentanément ses travaux nous permet de gagner du temps et de poursuivre nos auditions notamment celles des acteurs institutionnels comme la Rectrice de Guadeloupe qui est déjà programmée, la Région, le Département et l'Association des Maires.



## **Contribution du CESER Hauts-de-France à l'avis du CESE** **« Réussite à l'école, réussite de l'école ».**

Plusieurs rapports avis du CESER Hauts-de-France ont été consacrés à la question des jeunes et de leur formation. Citons notamment ceux qui ont servi principalement de base à cette contribution :

- « *Combattre les inégalités et la pauvreté en Hauts-de-France, premier rapport 2021. Rapporteurs : Philippe Rollet et Pierre Thomas. Mai 2021*<sup>1</sup>.
- « *Orientation, reconversions, transitions professionnelles* ». Rapporteurs : Jacques Coulsi et Yves Le Doujet. Juin 2022<sup>2</sup>.
- « *De la maternelle à l'entrée dans la vie active, la santé des jeunes en formation, l'affaire de tous.* » Rapporteurs : Catherine Ducarne, Jean-Luc Dehaene et Stéphane Dorchies. Mai 2023<sup>3</sup>.

### SOMMAIRE

1. Introduction.....	2
1.1. Le contexte territorial des Hauts de France : quelques indicateurs socioéconomiques importants : .....	2
1.2. « Réussite à l'École, Réussite de l'École » ...les enjeux pour CESER Hauts-de-France.....	2
2. Les conditions de la réussite.....	3
2.1. L'amélioration impérative des dispositifs d'orientation : développer notamment l'accompagnement des élèves et des familles les plus défavorisés. ....	3
2.2. La lutte contre le sexisme et les stéréotypes de genre .....	3
2.3. Développer les pratiques pédagogiques actives et innovantes qui donnent sens aux apprentissages afin, notamment, de lutter contre le décrochage scolaire et de contribuer à la lutte contre les inégalités.....	4
2.4. Construire un cadre favorable aux apprentissages et propice au bien-être des jeunes en formation.....	4
2.5. Veiller à la santé globale, physique, psychologique et affective des jeunes et aux conditions de travail des personnels les accompagnant.....	7
2.6. S'ouvrir sur son environnement et travailler avec les différents partenaires du territoire.....	7

*Cette contribution a été adoptée à l'unanimité par le bureau du CESER réuni le 6 novembre 2023.*

<sup>1</sup> Lien de téléchargement : [Orientation, reconversions, transitions-professionnelles.](#)

<sup>2</sup> Lien de téléchargement : [Combattre les inégalités et la pauvreté en Hauts-de-France - Premier rapport](#)

<sup>3</sup> Lien de téléchargement : [De la maternelle à l'entrée dans la vie active : la santé des jeunes en formation l'affaire de tous.](#)

## 1. Introduction.

### 1.1. Le contexte territorial des Hauts de France : quelques indicateurs socioéconomiques importants.

La population en Hauts-de-France est jeune avec de forts besoins en formation.

Un niveau de formation inférieur à la moyenne nationale, et un taux d'illettrisme toujours très élevé (le plus élevé de la France métropolitaine : 11% en région contre 7% en moyenne nationale<sup>4</sup>).

Le taux de NEET 16-24 ans<sup>5</sup> était de 20,2 % en 2018. C'est le plus fort taux en France métropolitaine (16,3%). Les différences territoriales sont importantes La zone d'emploi de Calais connaît pour sa part un taux de NEET supérieur à 30%, celles de Lens, Maubeuge, Saint Quentin, Laon des taux de 25%. Lille a un taux inférieur à la moyenne nationale.

Les comportements à risque et les taux d'hospitalisation pour tentative de suicide chez les jeunes de la région sont très importants.

Un revenu annuel médian des habitants de la région le plus faible de la France métropolitaine. Des zones de grande pauvreté et de conditions de vie très précaires (problèmes d'accès à l'alimentation, au logement, à la santé, à la culture, etc.) ; avec des effets fortement négatifs sur les conditions d'apprentissage.

### 1.2. « Réussite à l'École, Réussite de l'École » ... les enjeux pour le CESER Hauts-de-France.

En ce qui concerne la réussite de l'École, le CESER Hauts-de-France tient à rappeler ici les principes fondamentaux qui constituent le socle des missions de l'École :

- Savoir intégrer et faire réussir l'ensemble des élèves dans leur diversité et leurs besoins spécifiques, quels que soient les territoires, **dans une école réellement inclusive.**
- Apprendre à « vivre ensemble » et à « faire société ».
- Être capable de lutter contre les inégalités.
- Permettre à chaque jeune de grandir, d'acquérir les connaissances et compétences (notamment psychosociales) nécessaires à une vie personnelle et professionnelle épanouie et de devenir un citoyen autonome et responsable.

Pour atteindre ces objectifs, diverses conditions doivent être remplies. La contribution du CESER Hauts-de-France ne se veut pas exhaustive. Elle rappelle des points importants soulignés dans ses rapports.

---

<sup>4</sup> « L'évolution de l'illettrisme en France », ANCLI, édition 2018.

<sup>5</sup> Jeunes ni en emploi, en études ou en formation (NEET : Not in education, employment or training).

## 2. Les conditions de la réussite.

### 2.1. L'amélioration impérative des dispositifs d'orientation : développer notamment l'accompagnement des élèves et des familles les plus défavorisés.

Les inégalités de toute sorte sont déterminantes dans la réussite scolaire, et elles sont déjà prégnantes dès l'école. Alors qu'un bon système d'orientation pourrait en partie les corriger, il n'en est rien. Malgré une bonne perception de cette question, de nombreux dispositifs mis en place et la mobilisation de nombreux acteurs, ces inégalités perdurent ainsi tout au long de la scolarité. Elles s'accroissent probablement, et la complexité accrue de l'offre de formation n'arrange rien ; pour les familles les plus vulnérables c'est manifestement un facteur aggravant<sup>6</sup>.

Les travaux de Nathalie Chusseau<sup>7</sup>, Professeure en économie à l'Université de Lille, ont montré que la région Hauts-de-France est également caractérisée par une dynamique cumulative des inégalités et par une forte transmission aux générations suivantes de ces inégalités. Parmi les facteurs à l'origine de cette dynamique : « *L'impact des transferts intrafamiliaux (transmissions de connaissances, de culture, de comportements et de réseaux qui s'opèrent au sein de la famille)* » sur le niveau éducatif des enfants et des jeunes. « *Il existe des prérequis culturels (savoirs implicites non évaluables et nécessaires pour réussir), transmis dans les familles favorisées et les familles d'enseignants, et non enseignés aux élèves qui ne les possèdent pas* ». Les jeunes issus des familles les plus modestes ne bénéficient pas de la transmission de ces prérequis culturels. L'École se doit de tout mettre en œuvre pour pallier ces manques.

### 2.2. La lutte contre le sexisme et les stéréotypes de genre.

**Elle doit commencer dès le plus jeune âge.** Elle doit, dès le début de la scolarité, être au cœur des problématiques de l'École et de « l'orientation » scolaire, au regard de ses conséquences déterminantes sur l'insertion et les parcours professionnels. La lutte contre les déterminismes de genre est essentielle. Que ce soit suite à des parcours scolaires courts ou à des études supérieures plus longues, les jeunes filles sont surtout présentes dans les professions du « care » et trop souvent sous représentées dans les secteurs de l'industrie, du conseil, du numérique, de l'ingénierie et de la haute technologie.

Sur ces deux points relatifs aux conditions de la réussite, le CESER Hauts-de-France a notamment proposé que l'on développe un véritable accompagnement des élèves. L'orientation est trop axée sur l'information (métiers, formation). Cela suppose davantage de moyens au sein de l'Éducation nationale notamment en PsyEN. La société civile doit être mobilisée à travers des dispositifs de mentorat et de tutorat. Cela suppose aussi que l'on donne de l'importance à la formation des personnels de l'Éducation nationale. Le rôle des Inspé est crucial tant dans leur formation initiale que dans la formation continue. L'Inspé de l'académie de Lille a, à l'instar des autres Inspé, par exemple développé des modules de formation adaptés.

---

<sup>6</sup> Pour aller plus loin, voir le rapport orientation du CESER HDF.

<sup>7</sup> Source : Nathalie Chusseau, Valentine Schmitz & Grégory Marlier, La mobilité sociale en Hauts-de-France, CESER Hauts-de-France, 14 mai 2019.

### 2.3. Développer les pratiques pédagogiques actives et innovantes qui donnent sens aux apprentissages afin, notamment, de lutter contre le décrochage scolaire et de contribuer à la lutte contre les inégalités.

La région Hauts-de-France est particulièrement concernée par la question du décrochage. Les causes de celui-ci sont multiples, mais les défauts d'orientation et d'accompagnement en collège et lycée y jouent un rôle important. Un sondage de l'IFOP<sup>8</sup> souligne notamment que :

- Le collège est le lieu où se sont révélées des difficultés comportementales ou de résultats pour plus de la moitié des jeunes interrogés. Il y a un sujet, non pas d'orientation puisque le collège fait partie du parcours « normal » des jeunes mais de préparation et d'adaptation au collège.
- La moitié des abandons en cours de formation a lieu au lycée. Cela pose la question de l'accompagnement de ces jeunes avant la sortie du système scolaire et des solutions proposées pour se réorienter.

À noter qu'il existe, en région Hauts-de-France, cinq micro-lycées (un par département). Ils bénéficient du soutien du Conseil régional.

La découverte pratique des métiers est importante pour la réussite des jeunes. La Région Hauts-de-France est innovante dans ce domaine (dispositif École-Entreprise par exemple).

La lutte contre le décrochage passe aussi par une remise à plat des conditions d'enseignement (effectifs, heures en demi groupes, organisation des enseignements, etc.) et une réflexion sur l'offre de formation pour valoriser la diversité des parcours.

La région par ailleurs dispose d'une carte en éducation prioritaire plutôt bien développée. Cette politique doit être soutenue et confirmée.

### 2.4. Construire un cadre favorable aux apprentissages et propice au bien-être des jeunes en formation.

- a. Un bâti scolaire de qualité, permettant de répondre aux enjeux climatiques et pédagogiques. Un bâti scolaire permettant un accueil des élèves et des membres de la communauté éducative en toute sécurité.

Les lois de décentralisation ont transféré aux collectivités territoriales la responsabilité des locaux d'enseignement. Les bâtiments transférés par l'Etat souffraient souvent de problèmes majeurs (« paillerons », passoires thermiques, vétusté, problèmes divers d'accessibilité pour les élèves en situation de handicap, etc.). Les collectivités territoriales sont donc confrontées aux coûts importants des rénovations, déconstructions-reconstructions nécessaires. Par ailleurs, la flambée des prix de l'énergie, des matériaux et l'inflation ont, malgré l'effort financier notable des collectivités en matière de dotation aux EPLE, un impact important sur le fonctionnement au quotidien des établissements scolaires ; la nécessité de « chauffer et éclairer » entraînant parfois la suppression de projets pédagogiques, pourtant essentiels (sorties culturelles, voyages, etc.). Le CESER Hauts-de-France

---

<sup>8</sup> « Étude auprès des NEETS sur le décrochage scolaire », sondage IFOP/Fondation AlphaOmega, 15/03/2022

regrette que l'État n'ait pas pris sa part dans le financement de ces surcoûts et ait laissé les collectivités territoriales assumer seules ces contraintes nouvelles.

Le CESER Hauts-de-France, dans son rapport-avis sur la santé des jeunes en formation (SJEF), insiste tout particulièrement sur la question des sanitaires, enjeu majeur de santé publique. « Pour toute rénovation ou construction nouvelle d'établissement scolaire, établir un cahier des charges qui garantisse dans chaque établissement des sanitaires pourvus des équipements adaptés aux publics accueillis (différentes morphologies, éventuels handicaps, etc.), propres, en nombre suffisant, et répartis dans les locaux, pour que tous les élèves, filles et garçons, puissent s'y rendre facilement. Ce cahier des charges devra également veiller à ce que la surveillance et l'entretien de ces locaux en soit facilités. » (Préconisation 13 du rapport-avis).

Il souligne l'intérêt majeur d'associer au maximum toutes les personnes concernées, et notamment les enseignants, à la conception de toute nouvelle école, comme, par, exemple l'école Ariane Capon à Lille, inaugurée fin août 2022. École bioclimatique et écoresponsable, elle a été conçue très en amont avec les enseignants et a permis la prise en compte du projet pédagogique dans le projet architectural. Pendant cinq ans, avec l'Éducation nationale, la ville, les élus comme les agents, les architectes en charge de dessiner cette école, ont travaillé collectivement à imaginer et construire cette école. Chacun a pu débattre et présenter sa vision d'une classe, de la cour idéale, les avis et intérêts de chacun ont été pris en compte. Le groupe d'enseignants, autour du futur directeur de l'école, a collaboré durant quatre ans avec un groupe de chercheurs du laboratoire CIREL (Centre Interuniversitaire de Recherche en Éducation de Lille) afin de travailler sur ce projet et certains de ses axes spécifiques. La construction du collège Paul Duez de Cambrai suit une démarche identique de co-construction et d'écoconception (premier collège en bois du département du Nord, bâtiment à énergie positive).

Le CESER Hauts-de-France note également favorablement le travail entrepris par de nombreuses municipalités sur les cours des écoles, afin de les végétaliser et de favoriser l'adaptation du bâti scolaire à la transition climatique en cours. C'est un véritable plan d'investissement qu'il s'agit d'engager dans ce domaine. De plus en plus de municipalités profitent également de ces restructurations de cours de récréation pour favoriser une occupation moins genrée de ces espaces, ce que le CESER Hauts-de-France apprécie.

Pour le CESER Hauts-de-France, une réflexion globale doit aussi être engagée sur le bilan de la politique de fermeture massive des petites écoles et collèges de village et de quartier au profit des regroupements scolaires.

#### **b. Un climat scolaire serein.**

Condition indispensable à tout apprentissage, le « climat scolaire » relève de la **responsabilité de tous**.

L'actualité a mis en lumière de manière cruelle la question du **harcèlement**, question complexe et multifactorielle, nécessitant des réponses collectives réfléchies.

Le CESER a longuement travaillé sur cette question et a, en 2022, édité un dossier complet sur ce sujet. Il souhaite (Préconisation 2 du rapport SJEF) que la prévention en matière de harcèlement, de cyberharcèlement ou d'hameçonnage soit amplifiée. Il note donc avec satisfaction les mesures prises par la Région, avec les Conseils départementaux et les deux académies sur cette question, et plus globalement celle de la lutte contre toute forme de violence dans les établissements.

Ainsi, lors de la séance plénière du 22 juin 2023, les élus régionaux ont adopté à l'unanimité une motion proposant de mettre en place :

- Un plan régional ambitieux d'évaluation et de lutte contre le harcèlement et les violences scolaires.
- Un groupe de travail associant le CESER, les Départements, les rectorats, la DRAAF, les MFR et intégrant aussi les représentants des familles.
- L'organisation d'Assises régionales contre le harcèlement scolaire, en lien avec les élus des conseils régionaux et départementaux des jeunes, voire aussi avec les jeunes qui siègent en CAVL.
- Des actions de sensibilisation et de formation des agents des collectivités sur la base du volontariat avec par exemple un kit d'information à l'image de celui proposé au niveau national distribué à tous les agents.

Des actions ont déjà été mises en œuvre, associant les collectivités territoriales et l'Éducation nationale<sup>9</sup>.

- **Une nouvelle utilisation de l'ENT (environnement numérique de travail) :**

Depuis quatre années scolaires, les écoles, collèges et lycées du territoire des Hauts-de-France utilisent l'« ENT HDF NÉO » ; cet ENT permet à l'ensemble des élèves et des équipes éducatives de la Région de travailler, créer, communiquer, collaborer, réviser sur une **plateforme unique**.

L'ENT accompagne les thématiques prioritaires fortes comme **la lutte contre les violences faites aux enfants**. C'est ainsi qu'en fin d'année 2021, la Région Hauts-de-France s'est positionnée comme territoire pilote pour lancer le projet de **création d'un système d'aide et d'alerte dans l'ENT HDF** dont les objectifs sont d'améliorer la sensibilisation, la prévention, la détection, le signalement et enfin la prise en charge des enfants victimes de violence.

L'interface (financée par les Départements pour les collégiens), propose de manière expérimentale un bouton "Violences, parlons-en" dans l'espace « Mes applications ». L'élève qui en a besoin pourra cliquer dessus pour signaler sa situation. Il sera alors invité à contacter le chef d'établissement, le CPE (Conseiller principal d'éducation) ou l'infirmier, ou à composer le 119, numéro national gratuit et confidentiel de l'enfance en danger, joignable 24h/24, 7j/7.

Une première phase d'exploration et de recueil de besoins a permis de référencer les différents types de violences concernés ainsi que les canaux et les chemins d'alertes existants, de faire émerger les problématiques et de définir des parcours utilisateurs types pour chaque type de profil dans l'ENT HDF.

Par ailleurs, les Départements continuent aussi de financer des actions liées à la prévention du harcèlement, à travers les Projets éducatifs départementaux du collégien (PEDC). De nombreux établissements sont déjà engagés sur cette thématique.

- **Des assises régionales contre le harcèlement scolaire** auront lieu à Saint Quentin le 10 novembre 2023.
- **Par ailleurs, la Région prévoit la diffusion systématique dans les bus, TER, établissements scolaires** de l'affiche ayant gagné le concours « Non au harcèlement » au niveau régional. **Des stickers avec le N° d'appel en cas de harcèlement seront collés dans l'ensemble des 2 500 cars de transport scolaire de la région.**

---

<sup>9</sup> Éléments principalement issus de l'audition de Mme MARTIN, vice-présidente Éducation, lycées et orientation, par la commission « Formation et orientation, tout au long de la vie » du CESER Hauts-de-France le 19/09/2023.

Le CESER Hauts-de-France souligne que cette politique volontariste au niveau régional ne pourra suffire. Il faut également que les équipes de vie scolaire, d'écoute et de personnels de santé soient renforcées dans les établissements. Cela relève de la responsabilité de l'État.

Par ailleurs, le CESER Hauts-de-France insiste sur la nécessité de développer une véritable aide à la parentalité, en particulier pour les familles qui en ont le plus besoin.

## 2.5. Veiller à la santé globale, physique, psychologique et affective des jeunes et aux conditions de travail des personnels les accompagnant.

Le CESER a émis des préconisations sur ce sujet dans son rapport SJEF, pour une école promotrice de la santé avec notamment la présence de personnels dédiés (infirmiers et médecins scolaires, psy EN, assistants sociaux, etc.) en nombre suffisant dans chaque établissement.

**Le CESER Hauts-de-France souligne le nombre très insuffisant des personnels dédiés en poste, tout particulièrement en matière de santé et d'orientation** ainsi que la surcharge des enseignants qui se voient confier des missions exigeantes et chronophages, en plus de leurs missions premières d'enseignement et de formation ; et ceci sans reconnaissance. Cet état de fait pénalise en premier lieu les enfants qui auraient le plus besoin d'être accompagnés et nuit à la qualité du service public d'Education.

**Il faut aussi veiller au bien-être de l'ensemble des personnels** (présence en nombre suffisant, conditions de travail et de rémunération, statut, qualité de leur formation, initiale et continue...)

**Et enfin, associer réellement l'ensemble de la communauté éducative au fonctionnement de l'établissement.** Le CESER Hauts-de-France rappelle ici la préconisation 14 de son rapport SJEF :

« Le CESER rappelle l'importance d'associer les élèves des écoles et des EPLE ainsi que leurs parents, quels qu'ils soient, à la réflexion sur la qualité de vie dans l'établissement, et à la mise en œuvre des mesures s'y rapportant. Former des citoyens acteurs du vivre ensemble est une des missions premières de l'école. »

## 2.6. S'ouvrir sur son environnement et travailler avec les différents partenaires du territoire.

Le CESER HDF rappelle son intérêt pour la mise en place des **projets éducatifs globaux mis en place dans certaines villes (ex : Lille et Amiens)**. Cf. pages-52-53 du rapport-avis « Santé des jeunes en formation ». Il rappelle également l'importance des projets de territoire partagés par l'ensemble des acteurs autour de la réussite scolaire, universitaire et professionnelle des jeunes et des adultes, tout au long de leur vie. En cela, le « Pacte Éducatif du Dunkerquois » est un bon exemple.

Parce que l'école ne peut pas tout, ni toute seule, le développement des relations avec les acteurs du territoire (associations partenaires de l'école, centres sociaux, entreprises, etc.) est indispensable.

**C'est bien en associant l'ensemble des ministères et des acteurs que la question de la réussite « à et de » l'école pourra avancer.**

## Annexes

### 1- L'accompagnement des projets éducatifs et pédagogiques par la Région

#### Éléments présentés par madame Martin, vice-présidente de la Région Hauts-de-France en charge de l'éducation, des lycées et de l'orientation.

Dans le cadre de son projet régional pour les lycées, la Région Hauts-de-France souhaite apporter aux jeunes les moyens de s'ouvrir à la vie et contribuer à la réussite de tous les lycéens.

Cette ambition place l'action éducative comme une priorité que la Région entend accompagner et développer dans le cadre de la mandature à travers un programme intitulé Génération+.

Ce choix régional majeur s'est concrétisé par la mise en place en 2016, d'un premier dispositif consistant à attribuer aux établissements des crédits éducatifs, fondés sur la conviction de faire confiance aux équipes éducatives et leur donner les moyens de mettre en œuvre les priorités de leur projet d'établissement, il s'agit du dispositif « Actions éducatives ».

Un second dispositif visant à développer la sensibilité artistique et culturelle des jeunes a été voté en mars 2017, il s'agit du « Parcours d'Éducation, de Pratique et de Sensibilisation » (PEPS). Ce dispositif permet aux établissements de bénéficier de l'intervention d'une structure culturelle pour mettre en place un projet à destination des élèves.

En novembre 2017, la Région a mis en place les premiers appels à projet Génération +

- dispositif Génération+ Biodiv, désormais intitulé Génération+ Lycée et Nature participant aux objectifs associés d'éco-citoyenneté et de sensibilisation des jeunes aux enjeux de la biodiversité.
- dispositif Génération+ Rev3 mis en œuvre dans une perspective d'appropriation citoyenne de la démarche régionale (orientation 3 de la délibération cadre).
- dispositif Génération+ Mobilité participant à une meilleure employabilité des jeunes par plus de mobilité en Europe et à l'international.

Par ailleurs, le dispositif Génération+ projets emblématiques, devenu Génération+ projets emblématiques et citoyens, s'inscrit dans le projet régional Générations Hauts-de-France, s'adressant aux lycées, qui marque l'engagement de la Région à soutenir et accompagner l'éducation de la jeunesse, qui est une priorité.

D'autres dispositifs, issus des deux ex-régions ont été maintenus et couvrent différentes thématiques :

- Culture :
  - o Constitution de jury jeunes pour le Festival du film d'Arras et le FIGRA.
  - o Le versement d'une subvention aux établissements qui inscrivent des élèves aux olympiades de la chimie.
- Citoyenneté :
  - o Le travail de mémoire en lien avec les académies et le Mémorial de la Shoah qui est chargé d'organiser un déplacement mémoriel à Auschwitz.
- Santé :

- Convention avec l'association Solidarité SIDA qui organise 15 « Après-midi du zapping » à destination des lycéens et apprentis
  - L'aide à l'interruption scolaire temporaire pour les élèves exclus des établissements pour raison de santé
  - En lien avec le planning familial, la mise en place d'actions de prévention contre le sexisme et d'éducation à la sexualité
  - La lutte contre la précarité menstruelle par la mise en place de distributeurs de protections périodiques dans les lycées publics.
- Éducation au développement durable, sport, etc.

**Pour les différentes actions présentées ici, la Région consacre annuellement un budget de 5,7 millions d'euros.**

### **Proch'orientation**

Cette plateforme est l'outil de la politique d'orientation du Conseil Régional. Parmi ses objectifs.

« Mobiliser l'ensemble de ses réseaux d'acteurs, dont les branches professionnelles et les représentants du monde économique, pour proposer une offre d'intervention cohérente et structurée aux établissements d'enseignement scolaire et supérieur, aux CFA publics et privés;

Proposer une réponse de proximité par un réseau local de professionnels ambassadeurs de leur métier en veillant à structurer leur intervention à travers une charte des ambassadeurs et à les outiller avec l'aide des services d'orientation sur les notions de représentations, de stéréotypes et d'élaboration du projet personnel d'orientation ;

Élaborer et diffuser une documentation exhaustive sur les formations, à portée régionale, nationale, voire européenne, en lien avec l'ONISEP, les services d'orientation et les branches professionnelles pour garantir la qualité et la pertinence des informations délivrées;

Construire des modalités d'information innovantes pour faire évoluer les représentations des élèves et des familles sur les métiers et les formations, valoriser les formations professionnelles méconnues et les métiers porteurs. »

## **2- Un exemple de Projet Educatif global, celui de la ville de Lille**<sup>10</sup>

La ville de Lille a depuis 2005 déployé au sein de ses 79 écoles et autres lieux d'accueil de la petite enfance (crèches, lieu de restauration scolaire, etc.) un projet éducatif global<sup>12</sup>, mobilisant les différents partenaires du sport, de la culture et de la santé, et l'Éducation nationale.

Ce projet englobe une politique de la réussite, s'appuyant elle-même sur la politique de la ville et portant des objectifs plus ciblés avec les partenaires associatifs. Il a vocation à donner du sens et une cohérence à l'ensemble de l'action éducative, mais aussi à combattre les déterminismes sociaux en luttant contre les inégalités et en mettant en place les conditions d'une égalité réelle pour tous les enfants.

Sa quatrième version, votée en 2022, se dote d'un slogan qui veut faire de Lille « une ville à hauteur d'enfant ». Véritable feuille de route jusqu'à 2026, ce projet co-construit en concertation avec les Inspecteurs de l'Éducation nationale, les directeurs d'écoles, les parents d'élèves, les associations et les enfants, porte trois ambitions :

- > Accompagner les réussites et l'épanouissement de tous les enfants (lutter contre les déterminismes et réduire les inégalités, proposer à chaque enfant un parcours éducatif qui favorise son épanouissement, conforter les adultes de la communauté éducative dans leur rôle auprès des enfants).
- > Agir sur le bien-être des enfants, dans une ville plus durable et plus solidaire (des écoles agréables et de qualité, moteurs des transitions ; favoriser la santé des enfants par une approche globale ; construire une ville bienveillante, solidaire et attentive à chacune et chacun ; promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, et lutter contre les discriminations).
- > Développer le pouvoir d'agir des enfants dans une « ville à hauteur d'enfant » (renforcer le pouvoir d'agir des enfants pour en faire des acteurs de la Cité, une ville plus apaisée, plus adaptée aux enfants).

---

<sup>10</sup> <https://www.lille.fr/Actualites/Projet-educatif-global-lillois>

### **3- Un exemple de Pacte Éducatif de territoire : Dunkerque<sup>11</sup>**

#### **PACTE ÉDUCATIF DU DUNKERQUOIS : ENGAGEMENTS PARTAGÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, L'ORIENTATION, LA FORMATION ET L'EMPLOI DU TERRITOIRE**

Le pacte éducatif du Dunquerquois, signé fin 2022, rassemble un grand nombre de partenaires : la Région académique, la Région politique, l'État (le préfet de Région), la communauté urbaine grand littoral, l'ULCO (Université Littoral Côte d'Opale), la CCI littoral et des entreprises très présentes sur le territoire (EDF, Arcelor Mittal). Au total, plus d'une centaine de partenaires publics et privés sont mobilisés pour la mise en œuvre de ce pacte et la volonté de lutter contre le déterminisme social.

Il est élaboré autour de trois axes stratégiques :

1. Innover en matière d'orientation scolaire et professionnelle.
2. Développer une offre de formation diversifiée et adaptée à l'avenir du territoire.
3. Conforter le niveau éducatif du territoire : accompagner la parentalité et la toute petite enfance, travailler l'ambition pour toutes et tous avec les jeunes et les familles, lutter contre l'échec et le décrochage scolaire, favoriser la réussite éducative, créer les conditions de l'épanouissement personnel et professionnel, développer les pédagogies actives.

---

<sup>11</sup> Voir le rapport-avis du CESER Hauts-de-France « Orientation, reconversions, transitions professionnelles », rapporteurs J. COUDSI et Y. LE DOUJET, juin 2022, page 335.

# **CESE – Saisine d'initiative « Réussite à l'École, réussite de l'École »**

## **Contribution du CESER des Pays de la Loire**

■ Bureau du 13/10/23

■ **Projet d'avis présenté par M. Jacques BORDRON au nom de la Commission « Education – Formation – Métiers de demain »**

Date version : 16/10/2023



## Introduction

Le CESER Pays de la Loire s'est porté volontaire pour contribuer à l'avis « Réussite à l'École, réussite de l'École » sur lequel travaille actuellement le CESE. Pour ce faire, il a repris des éléments issus de ses précédents écrits, avis et rapports. Pour ces derniers le CESE pourra s'y référer dans leur intégralité, citons :

- Rapport « Lutte contre le décrochage » - Juin 2015
- Rapport « Jeunesses : pouvoir de dire, pouvoir d'agir » - Septembre 2022
- Rapport « Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire » - Novembre 2021
- Rapport « Promotion prévention santé sociale - les déterminants sociaux de santé, leviers pour une politique régionale » CESER Pays de la Loire – Décembre 2020

Le CESER des Pays de la Loire travaille actuellement à la rédaction d'un rapport sur la persévérance scolaire, qui croise les priorités du CESE et qui sera voté à la session plénière de décembre. Il rejoint également les travaux du CESE.

### Particularités du territoire des Pays de la Loire

À la rentrée scolaire 2022, la région des Pays de la Loire compte près de 690 000 élèves. Les écoles primaires accueillent près de 367 000 enfants, les collèges près de 198 000 élèves et les lycées près de 124 000 jeunes.

La Région Pays de la Loire indique que, chaque année, près de 6 000 jeunes âgés de 16 à 24 ans sont concernés par un possible décrochage scolaire. Les Pays de la Loire présentent la particularité, par rapport au plan national, d'une meilleure réussite au bac, mais d'une moindre poursuite en études longues. Les Régions étant compétentes, depuis la loi du 5 mars 2014, en matière de lutte contre le décrochage scolaire, les Pays de la Loire ont adopté, en mars 2017, un Plan « Nouvelle chance pour les décrocheurs<sup>1</sup> ». De la même manière, la Région coordonne différents dispositifs qui s'adressent aux établissements, et elle agit en s'appuyant notamment sur un réseau de 15 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

La crise Covid-19, qui a fortement impacté les jeunes, a été un révélateur du désintérêt de certains pour le système scolaire, dès lors que l'enseignement à distance les a conduits de fait à prendre des distances avec l'établissement, les cours, les enseignants. C'est une nouvelle forme de décrochage qui est apparue là. À la reprise des cours en présentiel, bon nombre d'acteurs de l'éducation ont constaté une nouvelle typologie de décrocheurs : celle ou celui qui ne suit plus en cours avant de « décrocher » purement et simplement à l'approche des examens.

Par ailleurs, notons avec ADT Quart Monde que « concernant la prise en charge des décrocheurs, ils ne sont pas tant « décrocheurs » que « décrochés », par un système éducatif

---

<sup>1</sup> S'articulant autour de 5 axes (« Repérer et mieux connaître les jeunes sortant sans qualification », « Aider les jeunes sans qualification à choisir l'avenir qui leur convient », « Aider les jeunes à persévérer en formation initiale scolaire ou par apprentissage tant que c'est possible », « Offrir aux jeunes des alternatives hors formation initiale classique », « Avoir une exigence réaliste de résultats et valoriser les réussites »), ce plan s'appuie sur les préconisations de l'étude du CESER Un enjeu de société : Lutter contre le décrochage scolaire (2015).

qui n'est pas ce dont auraient besoin beaucoup de jeunes de milieu populaire [...]. Leur prise en charge doit donc principalement se faire dans le « droit commun », plus que par des mesures spécifiques aux décrocheurs, qui les mettraient encore plus à l'écart des autres jeunes ». (ATD Quart Monde, cité dans le rapport « Lutte contre le décrochage » du CESER, 2015).

## **1. Question 1 - Quels dispositifs, actions et bonnes pratiques ont été mises en œuvre dans votre région pour réduire les inégalités scolaires et favoriser la réussite de toutes et tous ?**

---

La situation plutôt favorable en Pays de la Loire s'explique par une attention précoce portée au domaine éducatif. Si les Régions se sont vu octroyer la gestion et la coordination des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs le 1er janvier 2015, la Région Pays de la Loire s'est déjà investie dans ce domaine par la mise en place, dès les années 2000, de dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. Elle s'est notamment particulièrement impliquée, au regard des autres Régions, dans la formation sous statut d'apprenti.

Des dispositifs existent en Pays de La Loire pour accueillir de jeunes adultes (de 16 à 30 ans) sans emploi, non qualifiés et en difficulté d'insertion, les remotiver et les accompagner vers une reprise d'études et un projet professionnel durable. Tous proposent une pédagogie hors des schémas scolaires classiques associant deux dimensions, la formation et l'accompagnement socioprofessionnel, pour permettre la prise en charge globale du jeune et ainsi se préparer à accéder à un emploi ou à une formation qualifiante. Cette pédagogie s'appuie sur une forte alternance entre l'entreprise et l'organisme de formation. Elle place au cœur de son intervention l'apprentissage des savoirs de base. Leur point commun est de mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs d'un territoire autour du projet.

### **1.1. Les Dispositifs**

#### **Les actions de la Fondation des Apprentis d'Auteuil**

La Fondation des Apprentis d'Auteuil est une fondation reconnue d'utilité publique en charge de venir en aide à la jeunesse en difficulté. Un ensemble de programmes éducatifs et de formations sont introduits pour permettre aux jeunes de construire un projet d'avenir pérenne et dans les meilleures conditions possibles (au collège, lycée, en apprentissage ou via des formations professionnelles). Le CFC Pays de la Loire propose des actions de formations telles que Réussir Vendée, Réussir Angers, les Jardiniers d'Auteuil.

#### **Le service civique**

Le service civique favorise l'engagement citoyen des jeunes en leur proposant, contre indemnisation forfaitaire, d'agir pendant 6 à 9 mois au sein d'une structure d'intérêt général (association, collectivité). L'Éducation nationale s'en est saisie pour en faire un outil de la lutte contre le décrochage sur la base de deux formules : le service civique à plein temps et le service

civique combiné qui alterne une mission de service civique et une formation au sein d'un établissement scolaire. Le dispositif combiné est cofinancé par la Région, par une subvention globale qui regroupe tous les départements engagés. La collaboration avec la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) est très étroite avec des bilans réguliers.

## **1.2. Les écoles**

### **L'EPIDE**

Construit à l'origine sur le modèle des "classes" militaires, il repose sur le principe du volontariat et de l'internat. Le recrutement se fait en priorité dans les quartiers défavorisés. Les personnels de l'EPIDE s'engagent dans toutes les phases de l'accompagnement : du soutien scolaire à l'accompagnement dans la vie de tous les jours. L'objectif de l'institution est de montrer aux jeunes qu'ils sont capables d'apprendre, de progresser et de développer des relations privilégiées avec les acteurs sociaux et économiques. Pour ce faire, le dispositif repose sur quatre volets : la socialisation, l'orientation, la formation et l'emploi.

### **L'École de la deuxième chance**

L'École de la Deuxième Chance (E2C) accueille des jeunes en grandes difficultés scolaires et sociales. Elle fonctionne principalement sur de la pédagogie de projet, et met en place des activités avec des acteurs extérieurs (un travail a été fait avec un apiculteur par exemple). Cela amène à travailler sur les compétences clés. Les stages en entreprise sont nombreux et systématiques. Ils constituent la moitié du temps passé à l'E2C et visent à étayer le projet professionnel. Pendant son parcours, le jeune est rémunéré au titre de la formation professionnelle.

### **Les Écoles de production**

L'École de production s'adresse à des jeunes de 15 à 18 ans. Son objectif est de faire accéder à un diplôme et à un métier des adolescents, souvent en difficulté et/ou en décrochage scolaire. Ils peuvent ainsi participer, au sein même d'une école professionnelle, à une production industrielle vendue à des entreprises clientes. L'École de production est une troisième voie à côté de celle de la formation scolaire à plein temps en lycée professionnel et celle de l'apprentissage. Ce n'est ni un lycée professionnel, ni un centre de formation par apprentissage, mais les deux à la fois.

La Région Pays de la Loire compte sur son territoire 13 écoles de production qui accueillent 340 jeunes.

## 2. Question 2 - Comment analysez-vous l'articulation nécessaire entre politique éducative nationale et territoriale ?

---

Réduire les inégalités scolaires passe par réduire les inégalités sociales. En ce sens, cela ne se joue pas que dans l'institution scolaire mais dans tous les lieux qui accueillent des enfants et des jeunes (dès le plus jeune âge), ainsi que leurs parents. Bien manger, c'est aussi bien étudier. Le rôle des collectivités territoriales est donc important dans l'accès à la restauration scolaire et au-delà.

Les communes et EPCI sont au cœur du dispositif éducatif de proximité géographique. Ces collectivités sont aussi les premiers interlocuteurs locaux des familles par la compétence petite enfance, enfance, jeunesse. Elles ont la main sur les écoles élémentaires et les cantines, et sont en lien direct ou indirect avec les structures d'accueil périscolaire, petite enfance, et de loisirs. Elles sont aussi au cœur des problématiques sociales de la population et le premier recours en termes de support avec les CCAS ou CIAS (centres communaux ou intercommunaux d'action sociale) qui soutiennent financièrement les familles ou les orientent dans leurs démarches de recours. Elles disposent d'outils de contractualisation avec des acteurs variés.

Les Départements et les Régions sont également des acteurs des politiques éducatives, puisqu'ils gèrent la construction, l'entretien, l'équipement des collèges et des lycées et peuvent soutenir les actions éducatives. En outre ils accompagnent et développent la pratique du sport (hors infrastructures). Les Départements sont également signataires de Schémas départementaux des services aux familles (SDSF).

### 2.1. Analyser les forces et faiblesses de notre système éducatif

Au-delà de ses qualités offertes aux jeunes, le système éducatif français présente deux caractéristiques largement documentées par les spécialistes. Elles pèsent lourd pour les perspectives d'avenir des jeunes, ainsi que pour leur bien-être et celui de leurs familles au quotidien :

- La reproduction des inégalités est plus forte en France que dans la plupart des pays d'Europe. La France est en effet régulièrement sur le podium des pays dont le système scolaire amplifie le plus les inégalités sociales.
- Un système de « tyrannie du diplôme initial » le caractérise, qui laisse peu de place à une deuxième chance.

La scolarité initiale réussit actuellement à emmener quatre jeunes d'une génération sur cinq au niveau baccalauréat, ce qui était loin d'être le cas auparavant. Mais la formation initiale jusqu'au lycée, indépendamment de l'action des enseignants, fonctionne globalement sur un modèle de pédagogie descendante et de compétition. Elle inclut moins que d'autres systèmes scolaires étrangers la dimension éducative et la pédagogie différenciée.

« Il faut tout un village pour faire grandir un enfant » dit l'adage. Il faut, par extension, l'appui convergent et cumulé de tout un territoire, pour accompagner les jeunes dans leur émancipation et leur socialisation.

Les démarches pédagogiques, même s'il existe de nombreuses expériences pertinentes menées par des enseignants engagés, ne permettent pas de répondre globalement à la diversité des élèves. Malgré les réformes successives, l'institution scolaire reste trop repliée sur elle-même et ne fait pas assez la part belle aux acteurs extérieurs, entreprises, associations agréées éducation populaire par exemple. Le déroulement de la scolarité, linéaire, n'est pas toujours adapté au parcours du jeune en pleine adolescence et qui nécessiterait beaucoup plus de souplesse et de passerelles.

## **2.2. Inclure les équipes éducatives dans la démarche**

L'implication des enseignants dans la lutte contre le décrochage est réelle et s'intègre dans un projet plus vaste des établissements, reposant sur les cellules de veille. Celles-ci rassemblent, autour de l'équipe de direction, les personnels éducatifs, d'orientation, médico-sociaux et les enseignants volontaires. Les jeunes repérés en situation potentielle de décrochage y font l'objet d'une étude attentive et de décisions de prise en charge adaptées à chacun. Si toutes les auditions ont mis en lumière des équipes investies et motivées, conditions de réussite des dispositifs de remédiation, beaucoup cependant se sentent démunis devant les problèmes psycho-sociaux des jeunes. Un grand nombre de ces derniers présentent des addictions, un désintérêt vis-à-vis des matières enseignées, un comportement en décalage avec les attentes pédagogiques et éducatives ou des difficultés personnelles lourdes.

Ces situations sont difficilement gérables par les équipes pédagogiques, qui manquent de ressources. Elles sont demandeuses d'un outillage spécifique, d'accompagnements extérieurs pour les aider à inventer de nouvelles méthodes pédagogiques et à réfléchir à leurs positionnement, attitude et marges de manœuvre devant ces jeunes en rupture. Pour ce faire, il y a un fort besoin d'échanges entre les équipes qui innovent. L'appel à projet décrochage est un bon support de mutualisation des pratiques innovantes mais qui manque de visibilité, selon les acteurs.

De plus, la formation initiale des enseignants pourrait être retravaillée en intégrant des enseignements adaptés à la gestion de publics en difficulté et en favorisant des pratiques issues d'autres mouvances. Actuellement, la formation est trop centrée sur la didactique des disciplines et n'intègre pas la dimension éducative et d'animation de groupes. La convention liant le CAPE et les ESPE propose de nombreuses pistes en ce sens. Les observations menées montrent que de nombreux dispositifs reposent sur un noyau dur d'enseignants et de formateurs motivés et investis dans la lutte contre le décrochage scolaire. Ces équipes étant susceptibles de mutation, la question se pose de la pérennité de ces actions. Il semble alors particulièrement important de ne pas se reposer exclusivement sur ces professionnels et de ne pas oublier les solutions plus organisationnelles, globales et plus durables, au sein du projet d'établissement.

## **2.3. S'appuyer sur la notion de parcours éducatif**

La notion de parcours éducatif, incluant tous les temps de vie de l'enfant, est pour le CESER un outil pertinent. A titre d'exemple, le schéma ci-dessous illustre la multiplicité des acteurs et dispositifs qui, en complément des familles, participent de son parcours quotidien.



Des parents d'élèves confrontés à des insatisfactions à l'égard de l'institution scolaire promeuvent pour nombre d'entre eux une école dite « de la relation » afin d'en accentuer le rôle inclusif et social. C'est-à-dire plus ouverte :

- en premier lieu aux parents,
- à la rencontre avec le monde professionnel,
- au-delà, à la société extérieure par l'intervention des associations proches de l'école, l'appui aux sorties et activités culturelles hors école, le contact avec la société locale autour de l'école, les relations multigénérationnelles telles que les « visites » en EHPAD, le dispositif intergénérationnel « Lire et faire lire » soutenu par la CAF, etc.

L'école devrait également se pencher sur les relations entre les élèves eux-mêmes au sein de l'école afin de promouvoir un vivre ensemble apaisé et un climat favorable aux études tout en y transmettant les valeurs républicaines de l'école, avec des cours de civisme et d'éducation à l'esprit critique.

Comme leurs familles, les jeunes ont donc majoritairement une attente pour être partie prenante dans la réflexion éducative.

Le développement de l'esprit critique est lui au centre de la mission assignée au système éducatif français avec une attention particulière à l'éducation aux médias et à l'information, un travail de décryptage du réel et à la construction progressive d'un esprit autonome.

Avec la loi égalité citoyenneté de 2017, l'engagement associatif doit être reconnu au sein du cursus de formation initiale dispensé par les établissements d'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur est à lui seul un sujet d'attention. L'adéquation entre les attendus et les moyens d'actions est un sujet majeur et récurrent tout comme la complémentarité de gestion entre l'État et les Régions.

Le besoin mais aussi la difficulté de connaître la réalité des métiers sont patents chez les jeunes, surtout pour les jeunes en difficulté. La difficulté d'accès à des stages est régulièrement citée, y compris pour les jeunes en enseignement supérieur. Une simplification d'accès au stage serait bienvenue ; elle est souhaitée aussi bien par les jeunes et leurs familles que par les entreprises.

### **3. Question 3 - Quelles sont les préconisations pour réduire les inégalités scolaires quelle qu'en soit l'origine et favoriser la réussite de toutes et de tous ?**

---

Les jeunes décrocheurs ont très souvent vécu des situations personnelles difficiles et ont perdu tout repère. Les dispositifs de remédiation doivent prendre en compte cet aspect et apporter un projet pédagogique spécifique, reposant sur un fonctionnement et des règles adaptées. Ces exigences entraînent de la part des organismes une sélectivité des jeunes pour qu'ils rentrent dans les cases prévues et surtout soient en capacité d'atteindre les objectifs fixés. Cela aboutit à laisser de côté des jeunes envoyés par les Missions locales, qui étaient venus pleins d'espoir et repartent déçus, sans prise en charge une nouvelle fois. Le recrutement repose sur une double contrainte, la forte volatilité des jeunes et un cahier des charges qui leur demande d'avoir levé de nombreux freins avant l'entrée.

La motivation constitue l'un des facteurs principaux de réussite. La société civile peut être incluse dans cette étape de « sélection » avec un projet pédagogique adapté au public et qui fait appel à de multiples compétences, y compris associatives. Ce public a besoin de stabilité, du point de vue des règles proposées et de l'environnement qui l'entoure.

### **S'appuyer sur une pédagogie qui prend le jeune dans sa globalité**

Celle-ci doit tenir compte de son projet personnel. Il est nécessaire de donner du sens aux activités qui lui sont proposées en faisant du lien entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques. Les compétences clés et comportementales sont ainsi abordées au travers de projets ou d'exemples concrets. Les associations culturelles, d'éducation populaire ou humanitaire sont un bon levier à utiliser pour déboucher sur des productions valorisantes pour les jeunes. L'accompagnement social et psychologique est une responsabilité collective qui présuppose la participation de tous.

### **Renforcer le travail sur l'estime de soi et la confiance en l'autre.**

Certains jeunes arrivent très souvent dans les dispositifs avec une mauvaise image d'eux-mêmes qu'il est nécessaire de travailler. Cela s'explique notamment par la période dans laquelle ils se trouvent, l'adolescence, qui est vectrice de dévalorisation, de perte d'estime de soi et de fragilité. Les difficultés scolaires rencontrées, considérées parfois comme un véritable échec, participent à l'accroissement de cette perte de confiance en leurs propres capacités, et plus globalement en eux-mêmes. L'instauration d'une relation de confiance entre l'adulte et le jeune est essentielle pour le bon déroulement du parcours. Ce travail s'effectue entre autres via des activités sportives ou culturelles (théâtre, slam etc.), le passage d'une certification, par exemple l'attestation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PCS 1), ou même un Certificat de compétences professionnelles.

### **Renforcer l'accès au permis de conduire, objet pédagogique particulièrement adapté**

La mobilité étant un facteur d'employabilité, le permis de conduire est essentiel pour les jeunes, notamment en milieu rural. Il offre l'occasion de travailler les compétences transversales et de base. Il est également important pour résoudre les problèmes de mobilité des jeunes.

### **Réintroduire les classes et ateliers relais**

Les classes-relais sont co-encadrées par un enseignant spécialisé de l'Éducation Nationale et un éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Elles visent à accorder à des jeunes qui nécessitent une attention particulière, un temps et un lieu intermédiaires pour se repositionner dans leur rapport aux autres et se reconstruire une motivation pour un parcours de formation. Les ateliers relais ont une durée d'accueil de quatre à six semaines renouvelable trois fois. Ils font appel à des associations complémentaires de l'enseignement public au niveau national et académique, ainsi qu'aux fondations reconnues d'utilité publique. Le manque de financements, allié à un positionnement pas assez clarifié entre ateliers et classes relais a abouti à la décision de fermeture par le Rectorat en 2010. C'était pourtant un partenariat riche d'ouverture et de remotivation.

## **Evaluer les compétences numériques et trouver des moyens de remédiation à l'illectronisme**

Un manque criant, chez certains jeunes, de compétences et de familiarité avec l'ordinateur pour un usage « professionnel » a largement été constaté. Malgré une utilisation quotidienne de leurs smartphones, souvent plutôt ludique et centrée sur les réseaux sociaux, les jeunes ne sont pas épargnés par le phénomène d'illectronisme s'agissant des tâches propres à faciliter l'accès à l'éducation, à la formation ou à l'emploi (bureautique, formulaire administratif...).

Un accompagnement supplémentaire à la construction de l'autonomie numérique des jeunes semble indispensable, même en tenant compte de l'existence d'outils efficaces comme Pix dans l'enseignement secondaire. Cet accompagnement ne saurait être décorrélée de celui de l'accompagnement des familles.

### **Renforcer le contact avec les familles**

« Toutes les enquêtes montrent que les familles sont motivées par rapport à l'école mais elles le manifestent différemment. Il peut y avoir des obstacles, notamment le souvenir d'une scolarité elle-même traumatisante. On travaille les relations avec les familles, certes, mais il ne s'agit pas de leur faire la leçon ou de les culpabiliser comme de mauvais parents »<sup>2</sup>.

Il est difficile de mobiliser les familles dans les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. Or, leur participation reste une condition essentielle pour la réussite de la remédiation. Mais l'école fonctionne sur un modèle unique dans lequel les familles avec des parcours différents ne se retrouvent pas. Le système éducatif doit s'ouvrir et mieux les accompagner. Il est notamment particulièrement difficile de les mobiliser pour les élèves relevant de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées). Il est alors nécessaire d'effectuer un travail avec elles, non seulement pour les aider à accepter le droit à l'erreur, ne pas les culpabiliser, mais également les accompagner et les soutenir dans la prise en charge de leur enfant.

En conclusion, l'implication des familles et le développement d'un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs éducatifs et pédagogiques reste une condition essentielle de la réussite de la remédiation. S'il se développe une volonté institutionnelle d'inclure les parents dans la démarche éducative, la réalité témoigne cependant que le chantier reste entier.

### **Etablir de véritables passerelles entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel**

Les auditions et les paroles de jeunes nous montrent que certains semblent plus souffrir d'un échec d'orientation que d'un échec scolaire. Les parents, mais aussi le corps professoral, hésitent encore à orienter les élèves vers certaines filières professionnelles. Le cursus scolaire n'intègre pas assez l'orientation. De plus, celle-ci est une compétence partagée de l'État et des Régions, ce qui complexifie les choses. En complément des dispositifs nationaux, la construction de programmes régionaux d'orientation pourrait apporter une réponse aux attentes des jeunes Ligériens.

---

<sup>2</sup> CESE, « Les inégalités à l'école », septembre 2011 – audition de Marie Duru-Bellat, professeur de sociologie à Sciences-Po Paris  
Réussite à l'Ecole, réussite de l'Ecole – Contribution du CESER des Pays de la Loire

## **Renforcer le lien entre l'orientation et le monde du travail : forums des métiers à l'intérieur des établissements, alternance....**

La connaissance des réalités du monde de l'entreprise est un facteur clé pour une insertion professionnelle et sociale réussie. Des organisations patronales en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale ou le Rectorat conduisent en Pays de La Loire des actions en ce sens. Encourager l'apprentissage et pérenniser le soutien financier public mis en place en 2020 pour les alternants sont également des pistes d'actions qui permettraient de répondre aux attentes des jeunes. Le CESER préconise également de sensibiliser les jeunes aux différentes typologies d'emploi (entrepreneuriat, entreprises privées, non lucratives, fonctions publiques, etc.) via notamment la Maison de l'orientation et les Orientibus.

### **Faire baisser la pression sur l'orientation**

La pression sur l'orientation et l'arrivée du dispositif d'inscription en études supérieures Parcoursup, dans un contexte de réforme du lycée, a produit un effet anxiogène voire de défiance inquiétant envers l'institution scolaire. On constate que sous l'effet d'une pression scolaire croissante, les entreprises de soutien scolaire, d'études supérieures hors Parcoursup et non reconnues et de coaching connaissent une véritable explosion. Nous avons ainsi été alertés sur la présence écrasante de ces dernières dans les forums de métiers, au point que les établissements scolaires favorisent de manière croissante les forums internes aux établissements afin de préserver une offre plus large pour les familles.

### **Faire de la mixité, voire la diversité, des filières professionnelles une réalité**

La liberté de choix d'orientation pour les filles reste, au regard des éléments recueillis, un réel sujet. Si leurs études sont majoritairement plus longues, ce sont dans des filières moins sélectives et l'orientation vers nombre de filières leur reste fermée. Pour les jeunes femmes qui deviennent mères, la maternité peut constituer un obstacle dans leur parcours, qu'il s'agisse d'études, de formation ou d'insertion professionnelle. La question du mode de garde est prégnante, d'autant que dans 80 % des familles monoparentales, c'est une femme que l'on trouve comme parent.

### **Intégrer la carte des formations comme enjeu majeur**

Le manque de places et d'offres de formation dans certains secteurs professionnels et/ou géographiques est un problème à résoudre. Sans solution de proximité, ces jeunes n'ont d'autre choix que de se tourner vers la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ou la Mission locale. Cela conduit certains jeunes sortants de CAP à 17 ans, qui peuvent avoir un parcours sans faute, à ne pas pouvoir entrer en baccalauréat professionnel. Ces élèves se retrouvent alors non seulement sans affectation scolaire mais aussi sans possibilité d'intégrer le marché du travail, les entreprises n'embauchant pas avant 18 ans en raison de la réglementation. La carte des formations reste donc un enjeu économique très important, puisqu'elle doit à la fois répondre aux aspirations d'élévation du niveau de qualification, et permettre la poursuite d'études des jeunes tout en correspondant à leur aspiration professionnelle, souvent en décalage avec les besoins des entreprises.

### **Renforcer la période de césure, solution possible**

Peu reconnu en France, alors qu'il l'est dans d'autres pays européens, le dispositif de césure (à l'étranger ou pas) est une opportunité intéressante pouvant apporter un second souffle, faire

baisser la pression sur l'orientation et être réellement vécu par les jeunes comme « un temps d'expérimentation ». Certains pays comme le Danemark ont parfaitement intégré ce dispositif. Alors que cette opportunité de césure n'est pas plébiscitée en France, elle tend néanmoins à se développer progressivement auprès des jeunes, car elle permet un temps de recul et de réflexion pour préparer des choix plus aboutis ensuite.

### **Préconisations complémentaires**

De manière plus synthétique et complémentaire, le CESER des Pays de la Loire préconise de :

- Trouver les modalités d'articulation pour « faire baisser la pression de la réussite et autoriser un droit à l'échec non stigmatisant » dans un objectif de bien-être et de santé, tant pour les jeunes que pour les familles
- Développer les mesures d'accompagnement et de sécurisation des parcours
- Prendre en compte les parcours éducatifs dans leur globalité afin de réfléchir aux moyens communs, facilitateurs et structurants
- Concevoir l'éducation comme un parcours pour les jeunes et leurs familles, dans la nécessaire concertation des acteurs de territoires et l'évitement de l'empilement des dispositifs
- Renforcer la formation et l'interconnaissance des acteurs éducatifs dans un objectif de complémentarité (notamment sur une appropriation commune des enjeux de stades de croissance des adolescents et des jeunes, de prévention des ruptures de rythmes dans les degrés de scolarisation, de l'orientation choisie et non subie)
- S'engager avec les acteurs éducatifs dans un parcours d'éducation à la relation afin d'accentuer le rôle inclusif et social de l'École
- Favoriser les échanges entre pairs chez les jeunes dans les dynamiques éducatives
- Consolider les dispositifs d'appui à la parentalité avec les acteurs de territoire concernés
- Accompagner les jeunes et leurs familles sur les temps périscolaires et de loisirs, tout au long de leur parcours d'éducation ou de formation
- Reconnaître les aidants et les familles de jeunes en situation de handicap et leur permettre de bénéficier d'un droit au répit
- Consolider le co-financement des Universités, portes d'entrée vers les études supérieures de nombre de jeunes afin de leur en garantir l'accès

Trois points d'attention sur l'orientation :

- La nécessité de renforcer la formation et l'interconnaissance des acteurs éducatifs dans un objectif de complémentarité (notamment sur une appropriation commune des enjeux de l'orientation)
- Le besoin impératif de « faire baisser la pression » pour les jeunes et leurs familles

- La nécessité de poursuivre et de continuer à améliorer de manière continue le travail engagé par la Région sur l'information en termes d'orientation et de découverte des métiers, avec le Service public régional de l'orientation, comme le propose le dispositif d'accompagnement des jeunes « la Boussole » qui recense les services et les acteurs mobilisables par les jeunes pour mieux les orienter

Deux propositions concernant la lutte contre l'illectronisme :

- Prévenir et lutter contre l'illectronisme au lycée
- Accompagner les parents à l'usage du numérique pour renforcer le lien avec la scolarité

## Conclusion

Il se dégage de tous ces éléments l'urgence d'une évolution de notre système éducatif dans le sens d'une plus grande souplesse, de l'adaptation aux jeunes actuelles, de l'utilisation des nouvelles technologies et d'une ouverture vers l'extérieur. La formation des enseignants doit intégrer la dimension éducative.

Le CESER des Pays de la Loire recommande de mener une politique qui s'appuie sur trois axes : coordination, diversification, innovation.

Il faut, sur un territoire géographique à déterminer, organiser une coordination des acteurs pour établir un diagnostic des besoins et permettre le montage de projets transversaux.

Il faut, pour répondre à la diversité des publics, une palette d'offres de stages, de missions, de chantiers de durées variables, mais souvent de courte durée, pouvant s'articuler dans un parcours avant l'entrée dans une action longue, qu'elle soit un apprentissage ou une action de type « programme régional ».

L'innovation, dans les appels à projets eux-mêmes, doit aussi porter sur une ouverture, au-delà des organismes de formation, vers les associations et les clubs de toutes sortes qui peuvent présenter des solutions de rattachement des jeunes par des expériences valorisantes et socialement utiles.

L'engagement des personnes et des organismes auprès d'un public aussi difficile exige d'être relayé par des financements stables dans la durée.

Pour terminer, citons Jean-Paul DELAHAYE, Inspecteur général de l'éducation honoraire, ancien directeur général de l'enseignement scolaire, que le CESER des Pays de la Loire a auditionné dans le cadre de ses travaux sur le décrochage scolaire : « Le décrochage se joue dans la classe au jour le jour, heure par heure. C'est le symptôme d'un dysfonctionnement mais aussi un levier de transformation du système éducatif ».